

ENVOI PAR COURRIEL

327

DQ8.1

Projet d'agrandissement de la mine aurifère  
Canadian Malartic et de déviation de la  
route 117 à Malartic 6211-18-015

Malartic, le 8 juillet 2016

Monsieur Maxandre Guay Lachance  
Coordonnateur de commission  
Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Réponses aux questions complémentaires du 29 juin 2016 (DQ8, nos 1 à 11)  
Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la  
route 117**

---

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint les documents suivants :

- Réponses aux questions complémentaires du 29 juin 2016 (DQ8, nos 1 à 11);
- En annexe; le rapport d'analyse d'une étude de circulation à Malartic – route 117, entrée est, effectuée par la Sûreté du Québec;
- En annexe; les comptes de taxes couvrant la période de 2009 à 2016 des matricules 0633-73-9446 et 8331-36-7775.

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Me Gérald Laprise  
Directeur général *par intérim* et greffier

GL/gr

p-j. (3)

Réf. : 114-220



## Questions complémentaires du 29 juin 2016 (DQ8, nos 1 à 11)

1. **Disposez-vous d'une enquête ou de toute autre information sur l'utilisation des zones commerciales de la rue Royale? Le cas échéant, veuillez déposer ces documents.**

### Réponse :

Il existe en sus de ce qui a été produit par le promoteur une analyse d'une étude de circulation effectuée par la SQ en mai 2011 de la rue Royale (entrée est de la route 117), laquelle est produite comme **Annexe 1**. La Ville de Malartic a également été informée au printemps 2016 de l'existence d'un projet relatif au plan de développement de la rue Royale, lequel projet sera présenté par la Société de développement économique de Malartic (SDEM) dans le cadre de son mémoire présenté dans ce dossier.

2. **Le promoteur affirme que, malgré l'aménagement prévu d'un parc au nord de la route 117 à l'entrée est de la ville de Malartic, le MTMDET a demandé qu'aucune traverse piétonnière ne soit marquée à cet endroit afin d'augmenter la fluidité et la sécurité de la route (PR5.1, p. 213). Quel est le point de vue de la Ville à ce sujet?**

### Réponse :

La Ville est d'accord avec cet enlèvement considérant qu'il y aura une courbe vis-à-vis ledit parc. Cet aménagement permettra d'augmenter la sécurité des piétons dans ce secteur et ceux-ci pourront marcher sur les trottoirs situés de chaque côté de la route 117. Une traverse piétonnière sera aménagée à l'intersection de l'avenue St-Louis et de la route 117 afin de permettre également le passage des cyclistes qui emprunteront la piste cyclable via le mur vert ou de la rue La Salle. De plus, la piste cyclable située de chaque côté de la route 117 rejoindra la Route Verte qui est située sur la route provinciale (transcanadienne).

3. **L'étude d'impact fait état d'une interruption dans les activités du comité mixte municipalité-industrie (CMMI) depuis la dernière rencontre tenue en juin 2013, lequel comité serait sous la responsabilité à la Ville de Malartic (PR5.1, p. 169).**

– **Veuillez expliquer les raisons de l'interruption des travaux du CMMI.**

**Réponse :**

L'extrait ci-après du compte rendu de la rencontre du CMMI du 1<sup>er</sup> octobre 2015 répond à cette question :

**« 5. Retour sur les changements au sein de la municipalité et de la mine Canadian Malartic**

J. Boucher explique les nombreux changements qui sont survenus depuis la réunion de juin 2013 et qui expliquent en partie les raisons pour lesquelles il n'y a pas eu de rencontre depuis plus de deux ans:

- Élection à la municipalité (novembre 2013)
- Changement de maire
- Changement de direction générale (coprésidence) (avril 2014)
- Changement de propriétaire de la mine Canadian Malartic (MCM) juin 2014)
- Changement à la direction générale MCM (janvier 2015)
- Changement à la direction ressource humaine et environnement (avril 2015)

D'un autre côté, chez MCM, il n'y a pas eu de changement dans les procédés déjà connu. Les exercices prescrits par la loi ont eu lieu et les préparatifs en vue de remplacer le dioxyde de soufre par un autre procédé (acide de CARO) se sont poursuivis.

Les explications semblent satisfaire les participants. »

**– Comment la Ville perçoit-elle le rôle du comité, son efficacité et son utilité?**

**Réponse :**

L'extrait ci-après du compte rendu de la rencontre du CMMI du 1<sup>er</sup> octobre 2015 répond à cette question :

**« 6. Retour sur le rôle d'un CMMI**

« J. Boucher explique le rôle d'un CMMI.

Ce type de comité est mis sur pieds sur une base volontaire. Chaque entreprise sur le territoire est invitée à en faire partie, si leurs activités peuvent avoir un impact négatif sur la population suite à un accident technologique.

Trois grandes étapes constituent la raison d'être d'un CMMI :

- L'analyse de risque pour chacune des entreprises

- La mise en commun des ressources (voire plans d'urgence)
- Diffusion de l'information du risque à la population

M. Lessard explique le bien fondé d'avoir de type de comité. Il souligne qu'il est vrai qu'il n'y a pas d'obligation légale, mais que présentement il est question au niveau du gouvernement de les rendre obligatoires.

Il souligne aussi que ceci est rassurant pour l'ensemble de la population de voir que la municipalité et MCM travaillent ensemble en ce qui concerne les mesures d'urgence.

Suite à la première étape, la seule entreprise qui pouvait présenter un risque pour la population était MCM avec son réservoir de dioxyde de soufre.

Pour la mise en commun des ressources et la coordination des plans de mesures d'urgence (PMU), MCM a à son emploi le directeur du service incendie de la ville de Malartic, M. Louis Brisson, et ceci à titre de conseiller santé-sécurité. C'est M. Brisson qui assure la formation de la brigade des premiers intervenants de MCM. Ces derniers sont formés sur le port des appareils respiratoires et des encapsuleurs. Il y a de l'interaction entre les deux partenaires et chacun connaît les ressources disponibles en cas d'urgence.

La troisième étape est la divulgation des risques à la population. Ce dernier sera discuté lors de prochaines rencontres. »

– **Quel bilan fait-elle des activités du comité et quelles sont ses attentes?**

**Réponse :**

Malgré l'interruption des rencontres du CMMI pendant 2 ans, le comité a bien travaillé au niveau de l'analyse des risques en partenariat avec plusieurs entreprises de son territoire. La continuité du comité sera la diffusion de ces risques par un plan de communication à venir.

**4. Selon l'étude d'impact, la Ville de Malartic aurait des dépenses portant sur le logement (PR3.1, p. 6-9, tableau 6-7). Pouvez-vous dresser un portrait de ces dépenses? De 2009 à 2013 ces dépenses n'ont pas augmenté, contrairement à la majorité des autres types de dépenses, veuillez expliquer pourquoi.**

**Réponse :**

Il s'agit de la participation municipale maximale de 10% dans le budget annuel de l'OMH de Malartic.



5. La Ville a procédé à des changements de zonage au nord de la butte-écran. Ce zonage (parc et espaces verts) semble ne pas avoir d'équivalent dans la Note d'instructions 98-01 selon le rapport d'analyse environnementale du MDDELCC publié en avril 2012.

– Veuillez préciser les motifs pour le changement de zonage.

Réponse :



(crédit photo Osisko – vue aérienne avant la complétion du Parc du Belvédère)

Le Parc du Belvédère de Malartic a été inauguré en septembre 2012. Il est la continuité d'une zone intercalaire d'espaces verts qui se situe entre la fosse de la mine et les constructions adjacentes. La complétion de cet espace vert s'est effectuée après le déménagement en 2009 de maisons situées dans ce secteur. Ces divers espaces verts contigus étaient connus et désignés par divers noms : Parc Lions, Parc linéaire et Parc de la Forêt d'An-temps. Aujourd'hui, ces divers espaces verts adjacents au mur vert ont été regroupés pour ne former qu'un seul parc, soit celui du Parc du Belvédère.

- **La Ville a-t-elle recueilli les préoccupations de la population concernant cet enjeu? Comment?**

**Réponse :**

La procédure de modification de zonage effectuée en 2011 a suivi le processus habituel de consultation publique prévue dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Aucune contestation ou question au regard de cette modification de zonage n'a été adressée à la Ville à l'époque.

- **Dresser un portrait des préoccupations et déposer le rapport des consultations publiques.**

**Réponse :**

Nil

6. **Quelle est la vision à moyen et long terme du devenir du quartier « sud »? Comment entrevoyez-vous l'occupation du sol dans cette zone et sa vocation sachant que le promoteur propose un programme d'acquisition de propriétés dans le Guide de cohabitation (DA27)?**

**Réponse :**

La Ville prévoit adopter un nouveau plan d'urbanisme en 2017. Un comité de travail sera formé à cet effet afin d'examiner s'il y a des changements d'usages à effectuer dans ce secteur de la ville. L'achat de certaines propriétés par le promoteur ne changera pas selon la Ville l'occupation du sol dans cette zone.

7. **Sachant que la version préliminaire du Guide de cohabitation vise l'achat de certaines résidences dans le quartier sud, veuillez préciser comment la ville prévoit procéder pour que la vitalité du quartier soit maintenue. Veuillez préciser si une déstructuration par l'inoccupation pourrait être observée dans ce quartier.**

**Réponse :**

Selon les données de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, il y a un faible taux d'inoccupation de logements en Abitibi-Témiscamingue (2,2% prévu en 2016). Nous n'entrevoions pas que la MCM, à titre de propriétaire immobilier, laisse ces résidences inoccupées. Le passé de la minière nous indique plus que celle-ci a toujours été un bon propriétaire immobilier afin de maintenir en bon état son parc immobilier. Pour ce qui est de la vitalité de ce secteur, le comité de travail qui sera formé dans les prochaines semaines dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan d'urbanisme de la Ville fera des recommandations aux élus à ce titre.

**8. Il y a eu une interruption de l'activité minière à Malartic des années 1980 à 2009.**

- **Quels ont été les principaux effets de cette interruption d'activité? Pourriez-vous dresser un portrait des indicateurs socio-économiques? Est-ce que la ville a déjà été déclarée comme dévitalisée?**

**Réponse :**

Comme l'économie de la Ville de Malartic reposait presque essentiellement sur les mines d'or depuis sa création, la Ville de Malartic a subi lourdement la diminution et la fermeture de ces exploitations dès les années 1960 (Vincent et al., 1995). L'industrie forestière étant incapable de substituer entièrement.

Lors des fermetures minières, la Ville tenta de diversifier son économie dès les années 1970, notamment par l'industrie touristique. La construction d'un musée minier qui deviendra le Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue. Les années 1990 et les années 2000 sont d'autant plus difficiles pour la collectivité. L'industrie minière y est au ralenti, alors que la Scierie de Malartic (Domtar) cesse ses activités en 2006.

En somme, l'histoire de Malartic a été fortement influencée par le rythme des exploitations minières et, dans une certaine mesure, forestières. Contribuant à créer des conditions et des relations de travail particulières, le milieu de vie et l'employabilité qui en découle ont marqué profondément la Ville, l'activité minière étant le moteur de l'économie.

**Situation socio-économique**

Au niveau démographique, la communauté de Malartic a enregistré une baisse de sa population de près de 50 % depuis les années 1960. De 6 998 habitants en 1960, on dénombrait 3 538 habitants en 2009 (ISQ, 2009b). Plus récemment, de 1991 à 2009, la ville a connu une diminution de plus de 18 % de sa population, alors que le Québec connaissait une croissance démographique d'environ 9%. De plus, on constate un vieillissement plus élevé et plus rapide de la population de Malartic,

que ce soit en comparaison avec l'ensemble du Québec ou avec les autres grandes localités de l'Abitibi.

En ce qui a trait à l'éducation et la formation, Malartic enregistre un taux de sous-scolarisation élevé, soit de 42% comparativement à 25% pour l'ensemble du Québec. Ce taux de sous-scolarisation atteint 50,5% chez les 15-24 ans, 22,5% chez les 25-34 ans et 36,8% chez les 35-64 ans. Des taux qui s'avèrent de 10 à 18% supérieurs à ceux observés à l'échelle du Québec pour les mêmes groupes d'âge (Observatoire, 2007).

Ainsi, les problèmes sociaux qui affectent la communauté de Malartic sont principalement la pauvreté et la sous-scolarisation. Une pauvreté qui est en partie liée à la dégradation de la situation économique de la municipalité, notamment, par la fermeture de l'ancienne mine East Malartic, de la fermeture de la Scierie de Malartic (Domtar) et de la difficulté pour la municipalité à diversifier son économie. Selon l'information obtenue, comme les loyers sont peu élevés, la population défavorisée a tendance à demeurer à Malartic, ou encore à « immigrer » dans cette ville (Osisko, 2008a). On note aussi que les écoles primaires et secondaires de Malartic enregistraient en 2006-2007 un indice de milieu socioéconomique de 10. Un indice de 1 traduit un milieu favorisé alors qu'un indice de 10 témoigne d'un milieu défavorisé.

Sur la structure du marché de l'emploi, en comparaison avec la moyenne québécoise, les emplois du secteur primaire accaparaient en 2006 une forte proportion des travailleurs locaux et régionaux, soit 19,9% à Malartic, 13,7% dans la MRC de La Vallée-de-l'Or et 13,8% en Abitibi-Témiscamingue contre 3,7% au Québec. Une large part des emplois du secteur primaire entre dans la catégorie de l'extraction minière. Une situation qui souligne l'importance des ressources minérales dans l'économie régionale. Ainsi, les travailleurs de la région, moins scolarisés que la moyenne québécoise, vivent durement les soubresauts de l'économie mondiale et les fluctuations des marchés des matières premières.

Les principaux employeurs de Malartic relèvent du secteur public. Les deux plus importants, en termes de nombre d'emplois, sont la commission scolaire de l'Or-et-des-Bois et l'hôpital psychiatrique de Malartic. Ils employaient respectivement 136 et 100 personnes à temps plein en 2005 (SADC de La Vallée-de-l'Or, 2005). Mentionnons qu'en 2005, la Scierie de Malartic (Domtar) figurait parmi les principaux employeurs de la ville avec quelque 130 emplois, alors qu'Osisko prévoit employer plus ou moins de 300 travailleurs par années pendant 15 à 20 ans.

#### **Références :**



- Université du Québec à Montréal, Canadian Malartic : Une étude Socio-Politique d'un projet de développement minier de nature controversée/Mémoire présenté par André Morin, août 2012;
  - Statistique Canada
- **Quelles activités ont pris la relève durant ces décennies? Y a-t-il eu des efforts de diversification? Veuillez préciser lesquels le cas échéant.**

**Réponse :**

En étroite collaboration avec les acteurs du milieu ainsi que de la Société de développement économique de Malartic et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Malartic, plusieurs actions ont été portées, entre autres :

- encourager le développement de petites et moyennes entreprises;
  - développer l'offre de terrains résidentiels;
  - développer l'offre de terrains à vocation industrielle;
  - développer les entreprises offrant des produits et services s'adressant aux dirigeants d'exploitations minières;
  - encourager le développement de projets d'économie sociale;
  - développer le créneau « santé mentale » de Malartic et faire de la ville un centre d'excellence en santé mentale;
  - travailler à la revitalisation de la rue Royale;
  - travailler à l'embellissement général de Malartic;
  - augmenter le nombre d'activités sportives et/ou récréatives d'envergure locale, régionale et provinciale;
  - augmenter le nombre d'infrastructures sportives et/ou récréatives.
- **Depuis l'arrivée de la nouvelle mine à la fin des années 2000, quelle place l'activité minière a-t-elle prise dans l'économie locale? Quels effets mesurables a eu le projet sur l'économie et la démographie de Malartic? Est-ce devenu le principal moteur économique?**

**Réponse :**

Il a été souligné dans le document PLAN D'ACTION D'AMÉNAGEMENT DURABLE ÉCODYNAMIQUE POUR LE TERRITOIRE URBANISÉ DE LA VILLE DE MALARTIC, *Rapport intérimaire, Ville de Malartic, 20 janvier 2016*) que l'ouverture de la mine

Canadian Malartic a eu des impacts positifs sur la Ville de Malartic, en termes d'emplois (200 employés de la mine résident à Malartic), d'une richesse foncière (83,8 M\$ d'évaluation foncière industrielle en 2014) ainsi que du financement de nouveaux équipements ou de l'actualisation d'installations existantes (centre culturel et récréatif, CPE, école des Explorateurs, centre d'éducation pour adultes, parc du Belvédère, CHSLD, etc.)

La mine n'a toutefois pas pu renverser la tendance pour assurer un redéveloppement économique durable à la Ville. Moins du tiers des employés de la mine se sont installés à Malartic, et ce, malgré des mesures incitatives. En outre, il n'y a pas eu de rétablissement de la population au niveau de 1986 (4 474 hab.) et aucune croissance notable de l'offre commerciale existante n'a été enregistrée ces dernières années. Au niveau résidentiel, les difficultés de financement hypothécaire et l'absence de développeurs constituent des entraves majeures au développement de la ville.

La poursuite potentielle des opérations de la mine après 2030 ne garantit pas à elle seule une amélioration de la situation. Au mieux, ce sera le prolongement temporaire de la situation actuelle. L'avenir de la Ville est lié à une diversification économique et à la capacité de celle-ci de trouver des réponses à ses principales lacunes, à tenir compte de son potentiel réel et à le mettre en valeur pleinement.

La stratégie de mise en œuvre et de suivi du plan d'action consiste donc à établir, pour chaque enjeu précédemment identifié, les objectifs à atteindre, les actions à réaliser et la stratégie de mise en œuvre.

Les enjeux qui ont été identifiés lors du diagnostic sont les suivants :

- Accroître la population pour atteindre une masse critique suffisante afin de garantir une offre commerciale adaptée et des services à la population;
- Résoudre l'enclavement de Malartic pour offrir une diversité de milieux de vie pour de nouveaux résidents;
- Assurer un aménagement urbain durable pour faire de Malartic un milieu de vie modèle, attrayant et écologique;
- Offrir de meilleurs services à la population pour améliorer la qualité de vie;
- Améliorer l'image de la ville pour en faire une ville modèle et attractive;
- Diversifier l'économie de Malartic afin de se prémunir contre une éventuelle dévitalisation économique à la fermeture de la Mine Canadian Malartic;

- Revitaliser le site de la mine Canadian Malartic pour en faire un atout du redéveloppement de la ville.

La résolution des enjeux du territoire passe par des interventions autant au niveau économique, social, urbain qu'organisationnel.

Quatre thématiques principales d'intervention ont donc été identifiées :

- Le développement économique;
- Le développement social;
- Le développement urbain;
- Le développement organisationnel et la fiscalité.

Celles-ci ont pu ensuite être traduites en 13 objectifs (plan d'action) qui permettront, à terme, de répondre aux enjeux structurants et d'atteindre la vision stratégique de la Ville présentée aux sections précédentes.

**Référence :**

- PLAN D'ACTION D'AMÉNAGEMENT DURABLE ÉCODYNAMIQUE POUR LE TERRITOIRE URBANISÉ DE LA VILLE DE MALARTIC, Rapport intérimaire, Ville de Malartic, 20 janvier 2016.

9. **Le rapport de suivi du milieu social mentionne que plusieurs personnes et intervenants craignent une dévitalisation économique après la fermeture de la mine. Certains soulignent même « qu'ils ne connaissent actuellement aucun plan ou mesure concrète qui auraient pour but de diversifier l'économie de Malartic » (PR5.1.1, Annexe QC-274, p. 4-2).**

P. 4-2 : 4-2 WSP Suivi social Mine Canadian Malartic No 151-01641-00 Rapport de suivi du milieu social avril 2015 Mine Canadian Malartic :

- Le projet de mine Canadian Malartic a modifié considérablement la communauté de Malartic notamment en raison du déplacement des résidences et institutions situées dans ce qui était auparavant le cœur de la communauté.
- La reconstruction des édifices abritant les institutions déplacées a apporté une amélioration notable du cadre bâti et de nombreux bénéfices pour les employés et les usagers : amélioration du bien-être et de la qualité de vie, croissance des services, etc. L'amélioration générale de la situation des résidences déplacées est également bien appréciée.

- La dispersion des institutions a créé certaines difficultés, notamment des déplacements plus importants pour certains usagers. Néanmoins, l'opération est considérée comme un succès par la très grande majorité des responsables.
- Le déploiement des activités de la minière a généré de nombreuses incidences sociales, positives (surtout liées à l'activité économique engendrée par le projet) comme négatives (principalement liées aux nuisances associées aux opérations de la mine).
- Parmi les différents changements observés depuis le début des activités de la mine, une détérioration du climat social de Malartic a été constatée, en plus d'une hausse de la négligence parentale, d'une hausse des loyers, de sentiments de craintes et de stress qui auraient amené certains Malarticois à déménager hors de la ville, d'une hausse de la clientèle à l'école primaire et de l'amélioration de la situation économique de Malartic.
- Aux yeux des organismes consultés, la détérioration du tissu social constitue le plus important impact négatif du projet. Une cause importante de cette détérioration du climat social est la perception, assez largement répandue, que certains ménages déplacés par Osisko ont reçu des compensations plus avantageuses que les autres. La détérioration du climat social se constate aussi par la présence de « clans » se prononçant « pour ou contre » le projet minier parmi les citoyens. En raison de cette division, les membres de certaines familles se sont brouillés; le sujet n'est pas abordé lors des réunions des organismes et on n'ose pas se prononcer sur certains aspects du projet de peur d'être catégorisé et rejeté par l'un ou l'autre « clan ».

L'impact de l'arrêt des activités d'Osisko sur le milieu malarticois et la crainte de connaître de nouveau une période de déclin comme celle vécue en 2006 après la fermeture de la scierie Domtar sont des préoccupations partagées par les organismes consultés. Chez plusieurs, cette préoccupation est avivée par le fait qu'ils ne connaissent actuellement aucun plan ou mesure concrète qui auraient pour but de diversifier l'économie de Malartic.

**- Quel est l'avis de la ville à cet égard?**

**Réponse :**

En 2014 et 2015, grâce à une démarche centrée sur la participation des citoyens, du milieu des affaires, des acteurs institutionnels, communautaires, économiques et culturels, le conseil municipal de la Ville de Malartic a élaboré un plan d'action d'aménagement durable écodynamique pour guider la croissance et le développement futur de la communauté incluant un exercice fondamental de planification stratégique globale.



La création du plan d'action d'aménagement durable écodynamique est le fruit d'une vaste consultation incluant des groupes de discussion avec les employés-cadres, les élus, ainsi que les acteurs socioéconomiques en préparation d'un grand forum réunissant en novembre 2015 plus d'une centaine de citoyens.

Une démarche qui en résulte à :

- Un plan d'action « Plan de développement durable ÉCOMALARTIC » d'aménagement durable écodynamique pour le territoire urbanisé de la Ville de Malartic.
- Une planification stratégique de croissance et de développement visant la pérennité de la communauté dans la perspective de la fin annoncée de l'exploitation de la mine Canadian Malartic d'ici 2030.

#### Références :

- Malartic, Communiqué, 18 juin 2014;
  - PLAN D'ACTION D'AMÉNAGEMENT DURABLE ÉCODYNAMIQUE POUR LE TERRITOIRE URBANISÉ DE LA VILLE DE MALARTIC, Rapport intérimaire, Ville de Malartic, 20 janvier 2016.
- **Est-ce que la ville dispose d'un fond (*sic*) pour les générations futures et pour la diversification économique? Préciser comment ces sommes sont utilisées.**

#### Réponse :

En 2015, la Ville de Malartic a sollicité la Mine Canadian Malartic pour une contribution à son projet de partenariat *Fonds de développement durable ÉCOMALARTIC* pour la réalisation du Plan de développement durable ÉCOMALARTIC, lequel contribuera à réaliser des objectifs en lien avec le développement durable, économique et social, ainsi que des priorités de sa planification stratégique.

La mine Canadian Malartic a accepté de verser une contribution annuelle de trois cent mille dollars (300 000 \$), de 2016 à 2020 inclusivement, pour une somme totale d'un million cinq cent mille dollars (1 500 000 \$).

Il faut également considérer l'apport du Fonds Essor Canadian Malartic (FECM), lequel est doté d'un capital de 2.4 millions de dollars, créé en 2008 par la mine, visant l'essor à long terme de la communauté de Malartic.

A cela, s'ajoute des sommes disponibles en développement local et régional sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-l'Or comme levier de développement.

#### Références :

- Mine Canadian Malartic, Lettre d'intention, 30 novembre 2015;
  - Mine Canadian Malartic :  
<http://communaute.canadianmalartic.com/fr/implication-dans-la-communaute>
  - MRC de La Vallée-de-l'Or :  
<http://mrcvo.qc.ca/administration/administration/programmes-subsventions/>
- **Quelles sont les actions concrètes mises en place pour diversifier l'économie depuis l'arrivée de la mine?**

**Réponse :**

- L'embauche d'une ressource permanente (coordonnatrice) en décembre 2015 pour dynamiser la Société de développement économique de Malartic (SDEM), un OBNL dédié aux développements économiques et sociaux de la Ville de Malartic;
- L'adoption au début de l'année 2016 d'un plan d'action dans le cadre Plan de développement durable ÉCOMALARTIC;
- L'embauche en avril 2016 d'une ressource dédiée à la mise en œuvre du Plan de développement durable ÉCOMALARTIC;
- La participation de la Chambre de commerce et d'industrie de Malartic afin de réunir les partenaires commerciaux locaux vers un développement durable au sein de la Ville de Malartic.

**Références :**

- Plan de développement durable ÉCOMALARTIC;
- Société de développement économique de Malartic (SDEM) :  
<http://ville.malartic.qc.ca/societe-de-developpement-economique>

- 10. Veuillez dresser un portrait de toute taxe ou redevance que la Ville a reçue de la minière de 2009 à aujourd'hui. Veuillez préciser également les paramètres de calcul des taxes. Ont-ils changé dans le temps? Dans l'affirmative, veuillez documenter les raisons du changement. La minière dispose-t-elle d'avantages fiscaux particuliers (ex. réduction de taxes...). Précisez lesquels.**

**Réponse :**

Le tableau ci-après illustre les différents taux de **taxes foncières** adoptés par la Ville depuis 2009 pour la catégorie d'immeubles « industrielles », y compris les montants facturés à la minière à ce titre. En sus de cela, des **taxes de services** ont également été facturées à la minière, tel qu'il appert des comptes de taxes émis pour ladite période demandée et produits en liasse au soutien de la présente réponse (**Annexe 2**).

ANNÉE	TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE (PAR 100 \$ D'ÉVALUATION)	MONTANT ANNUEL TAXES FONCIÈRES REÇUES
2009	2,73 \$	2 645,97 \$
2010	2,73 \$	8 244,60 \$
2010	3,28 \$	170 349,72 \$
2011	3,05 \$	1 738 963,81 \$
2012	3,05 \$	2 074 551,25 \$
2013	3,05 \$	2 311 549,25 \$
2014	2,79 \$	2 222 502,35 \$
2015	3,25 \$	2 589 551,25 \$
2016	3,25 \$	2 589 551,25 \$

Comme l'exige la *Loi sur la fiscalité financière*, la minière a été facturée suivant les mêmes paramètres que tous les autres immeubles de la catégorie « industrielle ». Ces paramètres sont décrits et publiés sur le site web du MAMOT (source : [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/finances\\_indicateurs\\_fiscalite/fiscalite/fiscalite\\_organismes\\_municipaux.pdf](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/finances_indicateurs_fiscalite/fiscalite/fiscalite_organismes_municipaux.pdf) )

Les taux de taxation et de tarification ont ainsi varié annuellement durant la période visée, tel qu'il appert du tableau ci-dessus et des comptes de taxes émis. Cependant, il importe de souligner que la minière a été traitée de façon identique et similaire que tous les autres payeurs de taxes entrant dans la même catégorie d'immeubles. La minière n'a donc pas bénéficié d'avantages fiscaux particuliers (ex. réduction de taxes...) eu égard aux pouvoirs de taxation et de tarification de la municipalité.

- 11. Veuillez décrire les mesures mises en place par la Ville de Malartic pour réduire ou contrôler l'émission de poussières sur son territoire. Veuillez notamment fournir à la commission les détails du plan de gestion des rues, des travaux de réfection et des chantiers de construction et la diriger vers les documents pertinents. Veuillez par ailleurs dresser un portrait des dépenses municipales associées à la gestion des poussières (nettoyage d'équipements et de bâtiments, lavage de rues, etc.) depuis 2009.**

**Réponse :**

Considérant que le MDDELCC a exigé l'installation de quelques stations de qualité de l'air sur notre territoire et en fait le suivi avec la MCM, la Ville n'a pas mis en place d'autres mesures à ce titre.

Le Service des travaux publics de la Ville, dans le cadre de ses opérations récurrentes, procède à l'épandage régulier d'abat-poussière dans les rues et ruelles non asphaltées de la municipalité. En sus de cela, la Ville possède un camion à eau et un balai de rue afin de laver et de nettoyer les rues et trottoirs de la Ville. Il y a une vaste opération printanière de nettoyage nécessaire et effectuée à chaque année de ces rues et trottoirs. Par la suite, il y a des opérations hebdomadaires de nettoyage de tous les secteurs de la Ville. Quantitativement, la route 117 (rue Royale) et les rues situées au sud de la voie ferrée font plus l'objet de nettoyage (balai de rue et camion à eau) que les autres rues et trottoirs de la Ville car il y a de nombreux commerces situés sur la rue Royale (au sud de la voie ferrée). Le tableau suivant illustre les dépenses annuelles de la Ville, pour la période de 2009 à 2015, à ce titre :

<b>ANNÉE</b>	<b>DÉPENSES VOIRIE</b>
2009	392 022 \$
2010	405 681 \$
2011	451 740 \$
2012	612 101 \$
2013	570 224 \$
2014	646 884 \$
2015	692 995 \$





*Annexe 1*

*Questions complémentaires du 29 juin 2016  
DQ8 no 1*

*Projet d'agrandissement de la mine aurifère  
Canadian Malartic et de déviation de la route 117*



# **ANALYSE D'UNE ÉTUDE DE CIRCULATION**

**« Malartic »**

**Route 117  
Entrée est**

**Préparé par :**

**AGENT PIERRE TREMBLAY, MATRICULE 8491  
RECONSTITUTIONNISTE**

**Unité de soutien à la gendarmerie**

**District de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec**

**Téléphone (819) 763-4881 Télécopieur (819) 763-4833**

---

**TABLE DES MATIÈRES**

---

<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>2</b>
<b>PROBLÉMATIQUE.....</b>	<b>3</b>
<b>COORDONNÉES DU SITE.....</b>	<b>4</b>
<b>HISTORIQUE ACCIDENTOGÈNE .....</b>	<b>5</b>
<b>DONNEÉS DE BASE (INTERSECTION CHAMPLAIN) .....</b>	<b>6</b>
<b>TYPE DE VÉHICULES OBSERVÉS .....</b>	<b>8</b>
<b>STATISTIQUES DE VITESSE .....</b>	<b>9</b>
Véhicules ayant circulés à 70 km/h et plus.....	12
Constats.....	12
Véhicules ayant circulés à 90 km/h et plus.....	13
Constats.....	13
<b>DONNEÉS DE BASE (INTERSECTION HOCHELAGA) .....</b>	<b>14</b>
<b>TYPE DE VÉHICULES OBSERVÉS .....</b>	<b>16</b>
<b>STATISTIQUES DE VITESSE .....</b>	<b>17</b>
Véhicules ayant circulés à 70 km/h et plus.....	20
Constats.....	20
Véhicules ayant circulés à 90 km/h et plus.....	21
Constats.....	21
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>22</b>



## PROBLÉMATIQUE

La présente fait suite à une demande d'assistance du chef de poste de la MRC de la Vallée de l'Or, le Capitaine Jean-Pierre Pelletier. Celui-ci a reçu une demande de la municipalité de Malartic concernant la vitesse excessive sur la route 117 à l'entrée est de la ville.

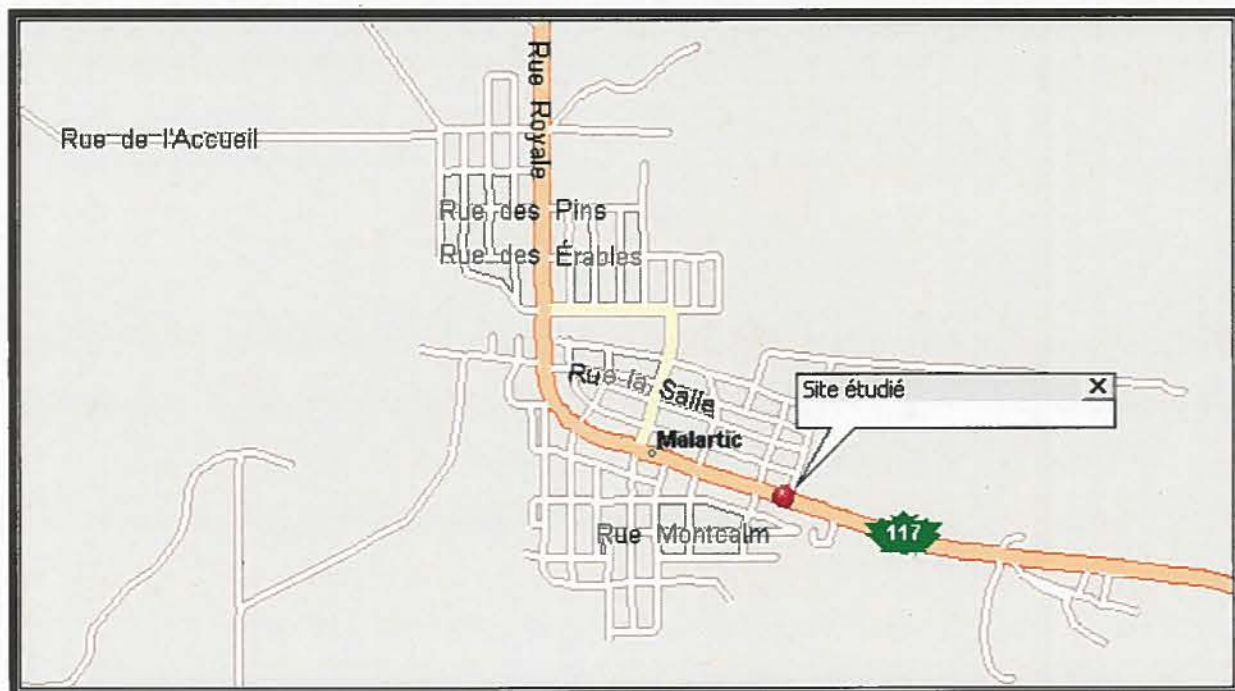


Figure 1

Le point **rouge** indique la localisation du site étudié

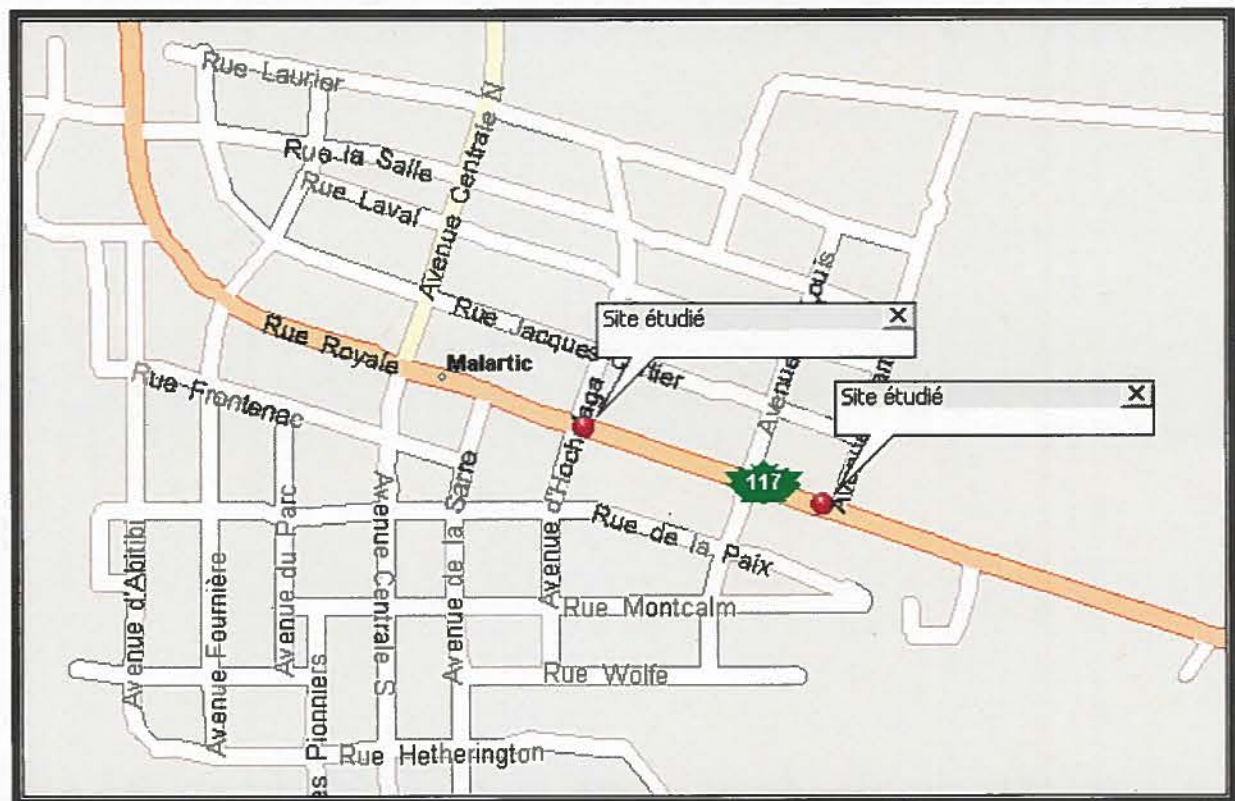


Figure 2

Le point **rouge** indique la localisation du site étudié

---

**COORDONNÉES DU SITE**

---

<b>Municipalité :</b>	Malartic
<b>Endroit :</b>	Rue Royale (Route 117)
<b>Période d'observation :</b>	Du jeudi 05 mai 2011 11h54 au jeudi 12 mai 20h05
<b>Vitesse autorisée :</b>	50 km/h Route à deux voies en rencontre
<b>Caractéristique du site :</b>	Milieu urbain Asphalte en bonne condition Panneaux de 50 km/h pour chaque direction
<b>Signalisation :</b>	Panneaux visibles Signalisation conforme
<b>Infrastructure :</b>	Conforme

Dans ce dossier, il s'agit de la route provinciale qui relie l'Abitibi-Témiscamingue à la région de Montréal et aussi qui relie Val-D'Or à Malartic et ensuite à Rouyn-Noranda. En milieu rural, la limite de vitesse est de 90 km/h et en milieu urbain la limite est de 50 km/h, mais peut aussi être à 70 km/h à certains endroits. Les usagers qui circulent sur cette route doivent régulièrement ajuster leur vitesse aux différents endroits.

**HISTORIQUE ACCIDENTOGÈNE**

---

Je n'ai pas fait de recherches dans ce domaine.



## DONNÉES DE BASE (Intersection Champlain)

Nombre de véhicules observés	- direction Sud :	29076	49,12	%
	- direction Nord :	28399	49,69	%
	- total :	56475	98,81	%
	- rejet :	683	1,19	%

## Nombre de véhicules par jour par heure

Heure	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.	Moyennes	
	02 mai	03 mai	04 mai	05 mai	06 mai	07 mai	08 mai	1 - 5	1 - 7
0000-0100	*	*	*	*	44	79	64	44.0	62.3
0100-0200	*	*	*	*	26	37	31	26.0	31.3
0200-0300	*	*	*	*	26	22	23	26.0	23.7
0300-0400	*	*	*	*	26	32	26	26.0	28.0
0400-0500	*	*	*	*	57	38	35	57.0	43.3
0500-0600	*	*	*	*	224	135	130	224.0	163.0
0600-0700	*	*	*	*	428	170	129	428.0	242.3
0700-0800	*	*	*	*	539<	155	116	539.0<	270.0
0800-0900	*	*	*	*	453	221	165	453.0	279.7
0900-1000	*	*	*	*	411	301	260	411.0	324.0
1000-1100	*	*	*	*	426	330	286	426.0	347.3<
1100-1200	*	*	*	0	374	369<	394<	187.0	284.3
1200-1300	*	*	*	345	437	420	399	391.0	400.3
1300-1400	*	*	*	411	452	425	440	431.5	432.0
1400-1500	*	*	*	501	483	411	488	492.0	470.8
1500-1600	*	*	*	582	604	405	534<	593.0	531.3
1600-1700	*	*	*	744<	804<	409	519	774.0<	619.0<
1700-1800	*	*	*	738	704	469<	484	721.0	598.8
1800-1900	*	*	*	520	533	383	426	526.5	465.5
1900-2000	*	*	*	325	301	286	366	313.0	319.5
2000-2100	*	*	*	299	275	247	380	287.0	300.3
2100-2200	*	*	*	235	249	213	272	242.0	242.3
2200-2300	*	*	*	135	169	165	126	152.0	148.8
2300-2400	*	*	*	83	101	139	84	92.0	101.8
<b>Totaux</b>									
0700-1900	*	*	*	*	6220	4298	4511	5945.0	5022.8
0600-2200	*	*	*	*	7473	5214	5658	7215.0	6127.1
0600-0000	*	*	*	*	7743	5518	5868	7459.0	6377.6
0000-0000	*	*	*	*	8146	5861	6177	7862.0	6729.3

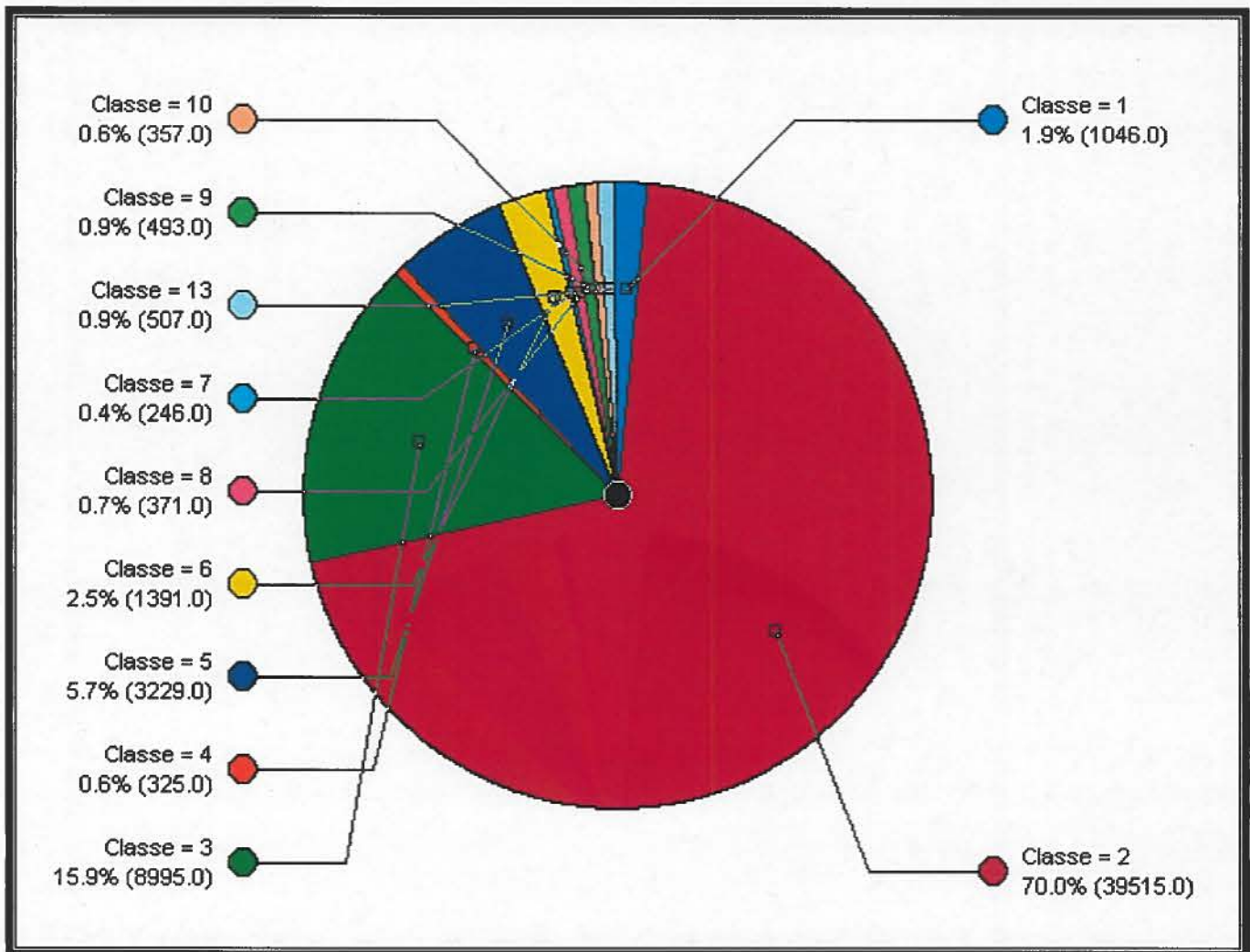


## ANALYSE D'UNE ÉTUDE DE CIRCULATION

Malartic

Heure	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	din.	Moyennes	
	09 mai	10 mai	11 mai	12 mai	13 mai	14 mai	15 mai	1 - 5	1 - 7
0000-0100	37	48	45	31	*	*	*	40.3	40.3
0100-0200	20	31	30	32	*	*	*	28.3	28.3
0200-0300	16	20	33	30	*	*	*	24.8	24.8
0300-0400	19	21	27	21	*	*	*	22.0	22.0
0400-0500	49	63	53	56	*	*	*	55.3	55.3
0500-0600	249	279	284	294	*	*	*	276.5	276.5
0600-0700	430	453	454	453	*	*	*	447.5	447.5
0700-0800	557<	600<	429	602<	*	*	*	547.0<	547.0<
0800-0900	489	474	373	501	*	*	*	459.3	459.3
0900-1000	362	369	434	448	*	*	*	403.3	403.3
1000-1100	374	360	463<	375	*	*	*	393.0	393.0
1100-1200	376	366	369	403	*	*	*	378.5	378.5
1200-1300	355	399	415	378	*	*	*	386.8	386.8
1300-1400	449	417	437	448	*	*	*	437.8	437.8
1400-1500	428	465	492	453	*	*	*	459.5	459.5
1500-1600	599	650	635	626	*	*	*	627.5	627.5
1600-1700	715<	805<	731<	780	*	*	*	757.8<	757.8<
1700-1800	705	726	727	782	*	*	*	735.0	735.0
1800-1900	478	566	480	551	*	*	*	518.8	518.8
1900-2000	282	328	342	385	*	*	*	334.3	334.3
2000-2100	241	251	273	35	*	*	*	200.0	200.0
2100-2200	171	207	196	*	*	*	*	191.3	191.3
2200-2300	111	208	143	*	*	*	*	154.0	154.0
2300-2400	66	72	68	*	*	*	*	68.7	68.7
<b>Totaux</b>									
0700-1900	5887	6197	5985	6347	*	*	*	6104.0	6104.0
0600-2200	7011	7436	7250	*	*	*	*	7277.1	7277.1
0600-0000	7188	7716	7461	*	*	*	*	7499.8	7499.8
0000-0000	7578	8178	7933	*	*	*	*	7946.8	7946.8
Crête de AM	0700	0700	1000	0700	*	*	*		
	557	600	463	602	*	*	*		

TYPE DE VÉHICULES OBSERVÉS
















Classes de véhicule (FHWA)		
1		Motocyclette
2		Automobile
3		Deux essieux, 4 pneus, unité simple
4		Autobus
5		Deux essieux, 6 pneus, unité simple
6		Trois essieux, unité simple
7		Quatre essieux ou plus, unité simple
8		Quatre essieux ou moins, remorque simple
9		Cinq essieux, remorque simple
10		Six essieux ou plus, remorque simple
11		Cinq essieux ou moins, remorque multiple
12		Six essieux, remorque multiple
13		Sept essieux ou plus, remorque multiple

Figure 2  
Type de véhicule

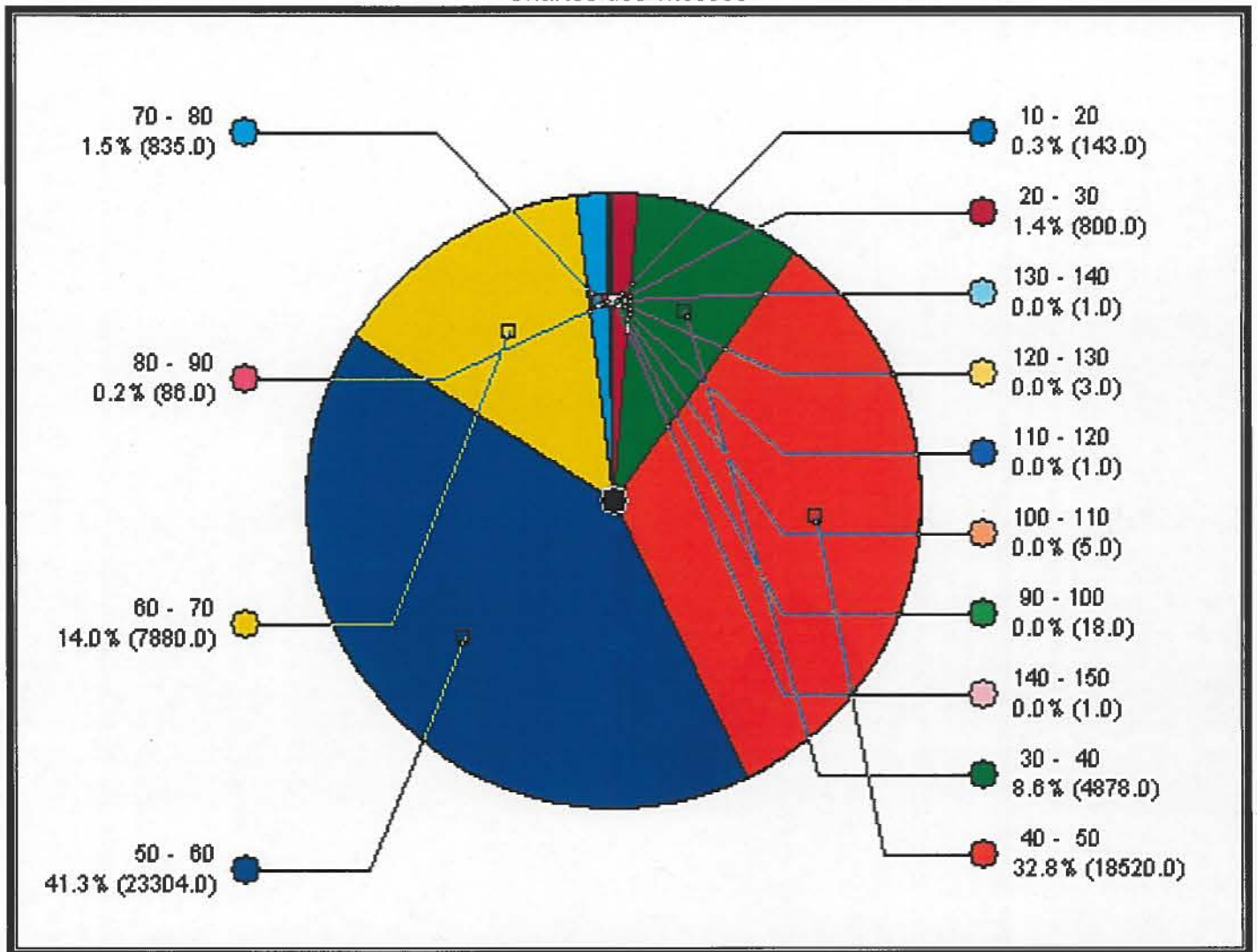


## STATISTIQUES DE VITESSE

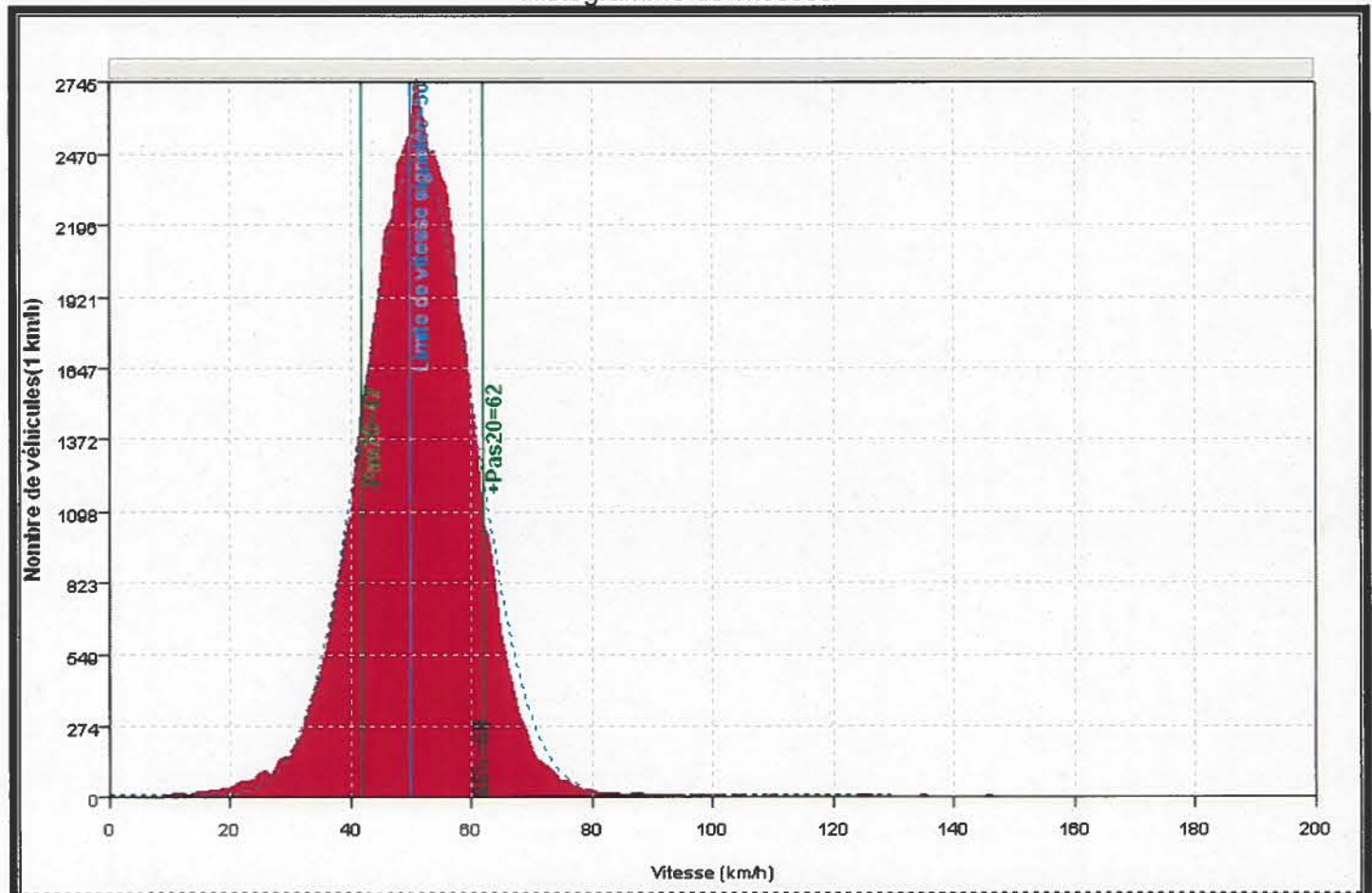
Nombre de véhicules observés :	56475		
Au-dessus de la limite :	32134	56.9	%
Véhicules ayant circulé à 70 km/h et plus :	950	1.68	%
Véhicules ayant circulé à 90 km/h et plus :	29	0.05	%
Maximum observé :	126.1	km/h	
Minimum observé :	10.4	km/h	
Moyenne :	51.2	km/h	
85 % vitesse :	60.1	km/h	
20 km/h « pas » :	42 – 62	km/h	
Nombre dans le « pas » :	42569	75.38	%

Vitesse	Nombre	En-Bas	En-Haut
0 - 10	0 0.0%	0 0.0%	56475 100.0%
10 - 20	143 0.3%	143 0.3%	56332 99.7%
20 - 30	800 1.4%	943 1.7%	55532 98.3%
30 - 40	4878 8.6%	5821 10.3%	50654 89.7%
40 - 50	18520 32.8%	24341 43.1%	32134 56.9%
50 - 60	23304 41.3%	47645 84.4%	8830 15.6%
60 - 70	7880 14.0%	55525 98.3%	950 1.7%
70 - 80	835 1.5%	56360 99.8%	115 0.2%
80 - 90	86 0.2%	56446 99.9%	29 0.1%
90 - 100	18 0.0%	56464 100.0%	11 0.0%
100 - 110	5 0.0%	56469 100.0%	6 0.0%
110 - 120	1 0.0%	56470 100.0%	5 0.0%
120 - 130	3 0.0%	56473 100.0%	2 0.0%
130 - 140	1 0.0%	56474 100.0%	1 0.0%
140 - 150	1 0.0%	56475 100.0%	0 0.0%
150 - 160	0 0.0%	56475 100.0%	0 0.0%
160 - 170	0 0.0%	56475 100.0%	0 0.0%
170 - 180	0 0.0%	56475 100.0%	0 0.0%
180 - 190	0 0.0%	56475 100.0%	0 0.0%
190 - 200	0 0.0%	56475 100.0%	0 0.0%

Chartes des vitesses



Histogramme de vitesses





Nombre de véhicules par vitesse et par classes

Vitesse (km/h)	Classe													Totaux De Vitesse	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13		
10 - 20	39	73	12	2	4	8	3	.	.	1	.	.	1	143	0.3%
20 - 30	57	521	131	2	33	47	5	2	.	.	.	.	2	800	1.4%
30 - 40	136	3457	757	38	257	117	27	30	29	15	.	.	15	4878	8.6%
40 - 50	356	13012	2725	129	1009	585	90	121	215	111	.	.	167	18520	32.8%
50 - 60	326	16158	3850	121	1377	547	105	162	215	191	.	.	252	23304	41.3%
60 - 70	112	5639	1347	27	479	84	14	50	33	29	.	.	66	7880	14.0%
70 - 80	13	579	156	5	58	3	2	6	1	8	.	.	4	835	1.5%
80 - 90	2	61	12	.	9	.	.	.	.	2	.	.	.	86	0.2%
90 - 100	3	10	2	1	2	.	.	.	.	.	.	.	.	18	0.0%
100 - 110	1	2	1	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	5	0.0%
110 - 120	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	0.0%
120 - 130	.	2	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3	0.0%
130 - 140	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	0.0%
140 - 150	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	0.0%
150 - 160	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	0	0.0%
	1046	39515	8995	325	3229	1391	246	371	493	357	0	0	507	56475	
	1.9%	70.0%	15.9%	0.6%	5.7%	2.5%	0.4%	0.7%	0.9%	0.6%	0.0%	0.0%	0.9%		
	Totaux De Classe														

Référer à la page 8 pour le classement des véhicules (FHWA vehicle classifications)

## VÉHICULES AYANT CIRCULÉ À 70 KM/H ET PLUS

Nombre de véhicules :	950	56.9	%
Moyenne :	75.07	km/h	
Maximum observé :	126.1	km/h	
Minimum observé :	70	km/h	

Temps	Bin	
0000	18	1.9%
0100	10	1.1%
0200	10	1.1%
0300	9	0.9%
0400	17	1.8%
0500	63	6.6%
0600	69	7.3%
0700	88	9.3%
0800	40	4.2%
0900	28	2.9%
1000	24	2.5%
1100	40	4.2%
1200	46	4.8%
1300	45	4.7%
1400	45	4.7%
1500	45	4.7%
1600	65	6.8%
1700	80	8.4%
1800	75	7.9%
1900	55	5.8%
2000	24	2.5%
2100	18	1.9%
2200	12	1.3%
2300	24	2.5%
----	<b>950</b>	<b>100.0%</b>

## CONSTATS

Les vitesses supérieures à 70 km/h ont été effectuées aux heures de pointe soit : 7h00 et 17h00, mais il en passe durant toute la journée

## VÉHICULES AYANT CIRCULÉ À 90 KM/H ET PLUS

Heures	Nombres	
0000	1	3.4%
0100	2	6.9%
0200	1	3.4%
0300	1	3.4%
0400	1	3.4%
0500	1	3.4%
0600	0	0.0%
0700	1	3.4%
0800	0	0.0%
0900	0	0.0%
1000	0	0.0%
1100	0	0.0%
1200	1	3.4%
1300	3	10.3%
1400	0	0.0%
1500	1	3.4%
1600	1	3.4%
1700	3	10.3%
1800	5	17.2%
1900	4	13.8%
2000	0	0.0%
2100	3	10.3%
2200	0	0.0%
2300	0	0.0%
----	29	100.0%

## CONSTATS

Les vitesses supérieures à 90 km/h ont été effectuées surtout entre 17 h et 20 h pour environ 41.3% de ces vitesses.



## DONNÉES DE BASE (Intersection Hochelaga)

Nombre de véhicules observés	- direction Sud :	30357	48.89	%
	- direction Nord :	31123	50.12	%
	- total :	61480	99.01	%
	- rejet :	616	0.99	%

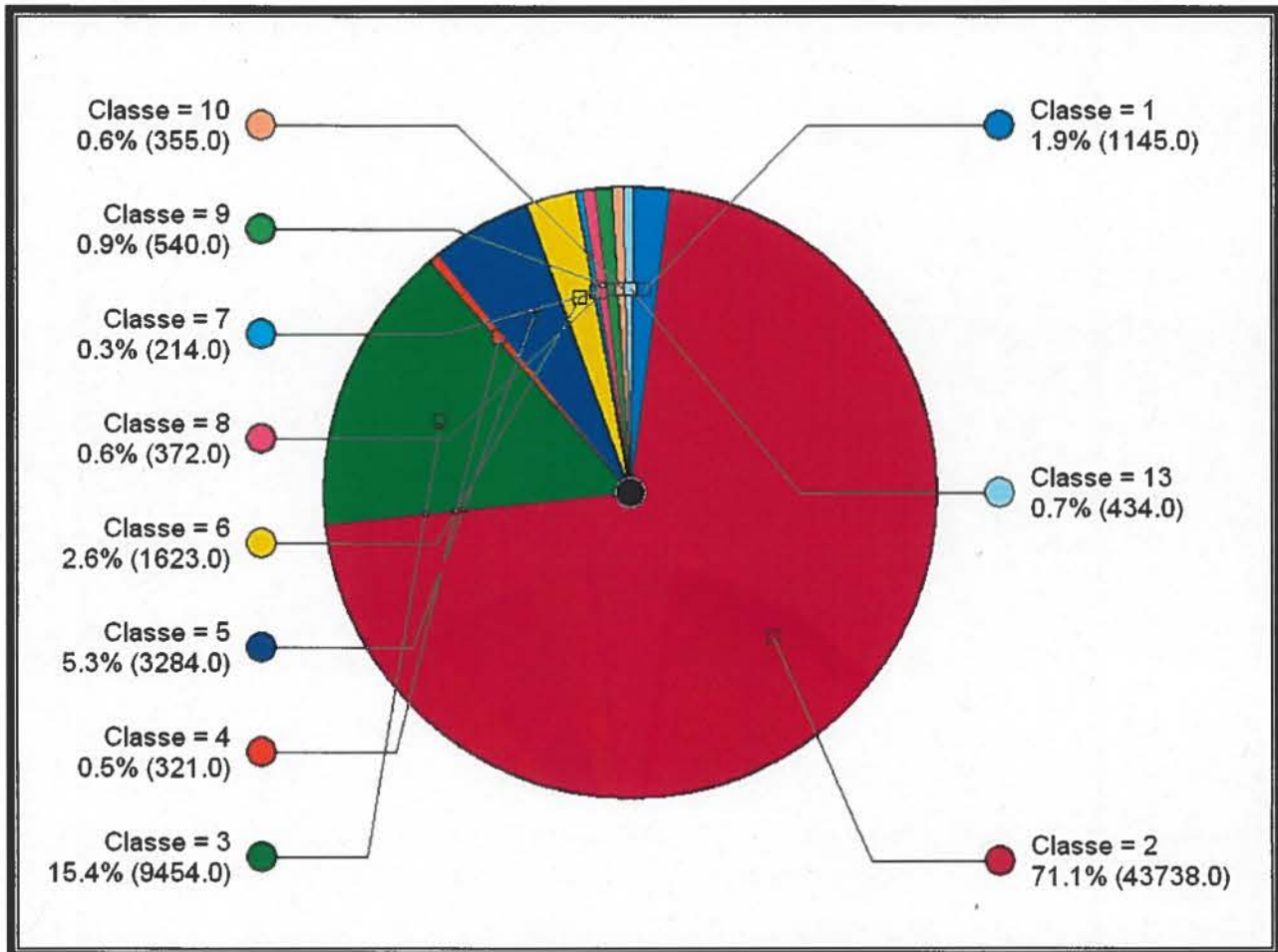
## Nombre de véhicules par jour par heure

Heure	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.	Moyennes	
	02 mai	03 mai	04 mai	05 mai	06 mai	07 mai	08 mai	1 - 5	1 - 7
0000-0100	*	*	*	*	32	48	31	32.0	37.0
0100-0200	*	*	*	*	18	17	12	18.0	15.7
0200-0300	*	*	*	*	15	14	17	15.0	15.3
0300-0400	*	*	*	*	19	21	20	19.0	20.0
0400-0500	*	*	*	*	39	23	19	39.0	27.0
0500-0600	*	*	*	*	146	87	90	146.0	107.7
0600-0700	*	*	*	*	255<	94	70	255.0<	139.7
0700-0800	*	*	*	*	233	77	54	233.0	121.3
0800-0900	*	*	*	*	197	127	87	197.0	137.0
0900-1000	*	*	*	*	194	149	160	194.0	167.7
1000-1100	*	*	*	*	203	184	156	203.0	181.0
1100-1200	*	*	*	*	182	195<	190<	182.0	189.0<
1200-1300	*	*	*	83	217	213	203	150.0	179.0
1300-1400	*	*	*	220	254	231	247	237.0	238.0
1400-1500	*	*	*	285	282	218	278	283.5	265.8
1500-1600	*	*	*	331	315	246	288	323.0	295.0
1600-1700	*	*	*	359	420<	271<	324<	389.5<	343.5<
1700-1800	*	*	*	390<	382	237	290	386.0	324.8
1800-1900	*	*	*	270	263	198	232	266.5	240.8
1900-2000	*	*	*	196	159	184	232	177.5	192.8
2000-2100	*	*	*	188	175	162	253	181.5	194.5
2100-2200	*	*	*	153	179	143	163	166.0	159.5
2200-2300	*	*	*	81	119	114	68	100.0	95.5
2300-2400	*	*	*	53	59	75	42	56.0	57.3
<b>Totaux</b>									
0700-1900	*	*	*	*	3142	2346	2509	3044.5	2682.8
0600-2200	*	*	*	*	3910	2929	3227	3824.5	3369.2
0600-0000	*	*	*	*	4088	3118	3337	3980.5	3521.9
0000-0000	*	*	*	*	4357	3328	3526	4249.5	3744.6



Heure	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.	Moyennes	
	09 mai	10 mai	11 mai	12 mai	13 mai	14 mai	15 mai	1 - 5	1 - 7
0000-0100	21	26	22	22	*	*	*	22.8	22.8
0100-0200	12	20	16	12	*	*	*	15.0	15.0
0200-0300	8	8	16	16	*	*	*	12.0	12.0
0300-0400	10	19	14	8	*	*	*	12.8	12.8
0400-0500	28	37	37	36	*	*	*	34.5	34.5
0500-0600	186	190	202	196	*	*	*	193.5	193.5
0600-0700	259<	291<	272	279<	*	*	*	275.3<	275.3<
0700-0800	229	259	129	259	*	*	*	219.0	219.0
0800-0900	250	276	183	249	*	*	*	239.5	239.5
0900-1000	188	171	217	232	*	*	*	202.0	202.0
1000-1100	196	199	290<	205	*	*	*	222.5	222.5
1100-1200	191	189	187	224	*	*	*	197.8	197.8
1200-1300	204	232	233	227	*	*	*	224.0	224.0
1300-1400	248	244	264	253	*	*	*	252.3	252.3
1400-1500	251	246	293	263	*	*	*	263.3	263.3
1500-1600	324	353	330	318	*	*	*	331.3	331.3
1600-1700	428<	414<	345	397	*	*	*	396.0	396.0
1700-1800	401	404	392<	393	*	*	*	397.5<	397.5<
1800-1900	254	292	236	294	*	*	*	269.0	269.0
1900-2000	188	198	185	243	*	*	*	203.5	203.5
2000-2100	141	171	182	124	*	*	*	154.5	154.5
2100-2200	113	130	140	*	*	*	*	127.7	127.7
2200-2300	75	88	76	*	*	*	*	79.7	79.7
2300-2400	38	45	47	*	*	*	*	43.3	43.3
<b>Totaux</b>									
0700-1900	3164	3279	3099	3314	*	*	*	3214.0	3214.0
0600-2200	3865	4069	3878	*	*	*	*	3974.9	3974.9
0600-0000	3978	4202	4001	*	*	*	*	4097.9	4097.9
0000-0000	4243	4502	4308	*	*	*	*	4388.4	4388.4

TYPE DE VÉHICULES OBSERVÉS
















Classes de véhicule (FHWA)		
1		Motorcyclette
2		Automobile
3		Deux essieux, 4 pneus, unité simple
4		Autobus
5		Deux essieux, 6 pneus, unité simple
6		Trois essieux, unité simple
7		Quatre essieux ou plus, unité simple
8		Quatre essieux ou moins, remorque simple
9		Cinq essieux, remorque simple
10		Six essieux ou plus, remorque simple
11		Cinq essieux ou moins, remorque multiple
12		Six essieux, remorque multiple
13		Sept essieux ou plus, remorque multiple

Figure 2  
Type de véhicule

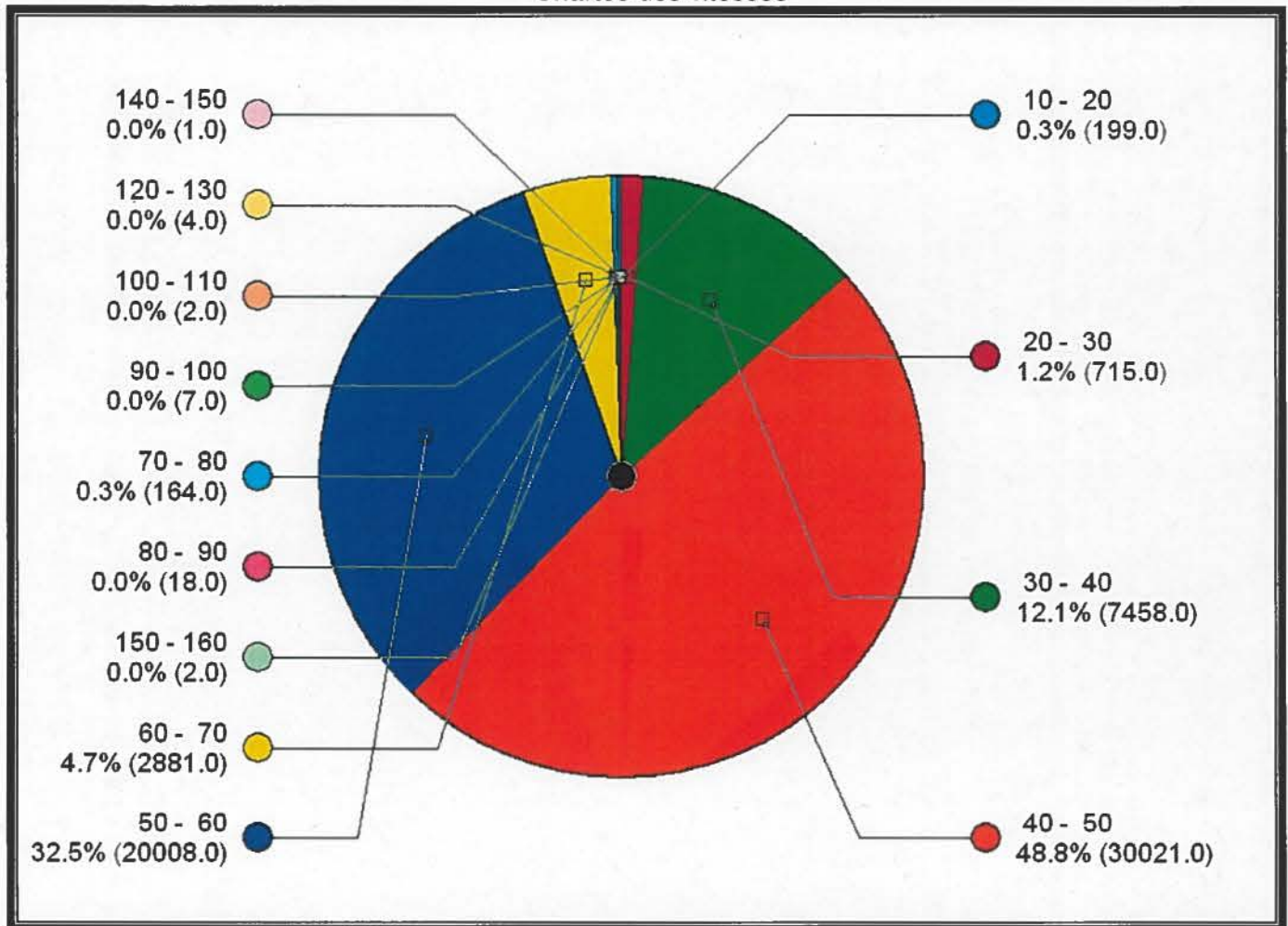


## STATISTIQUES DE VITESSE

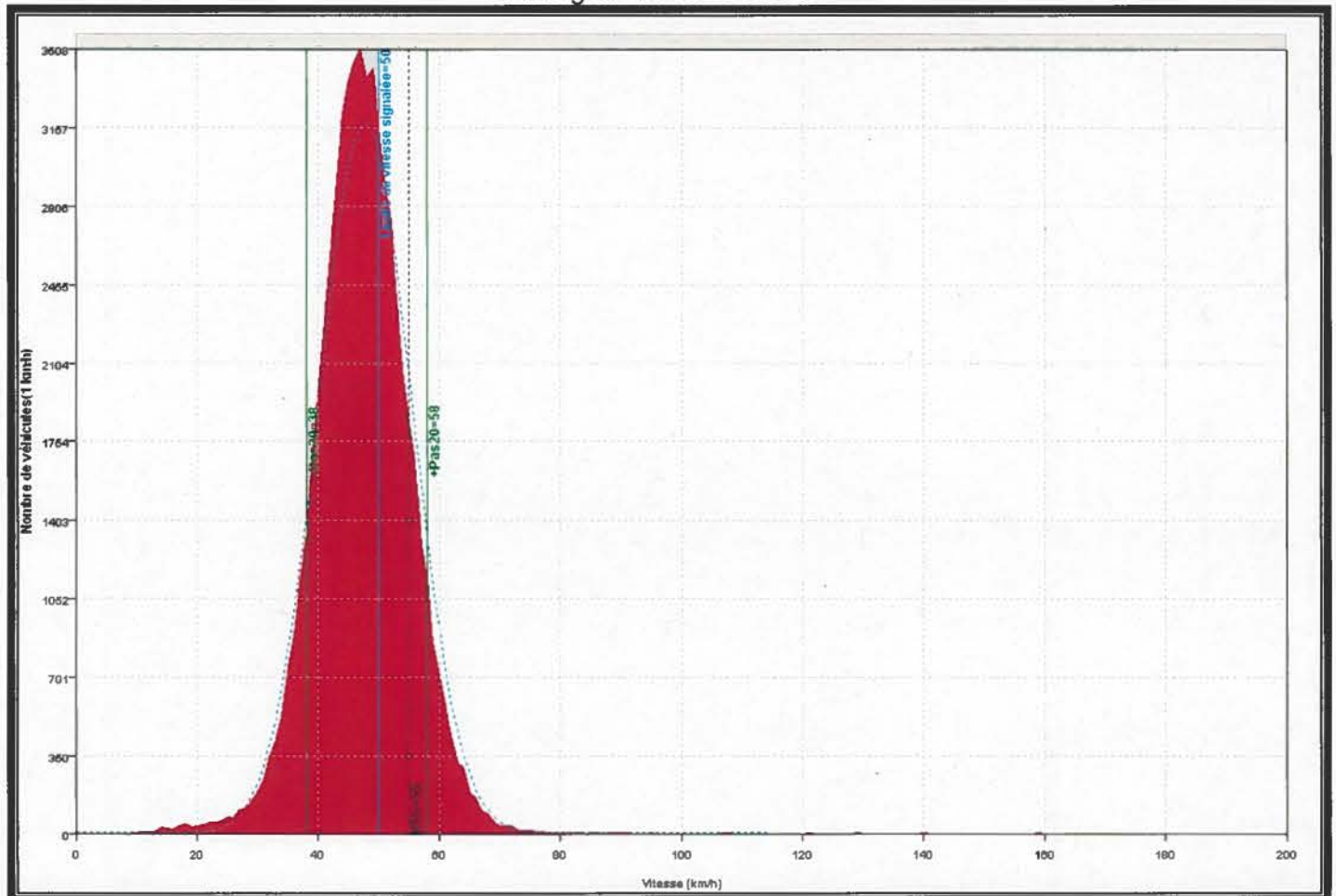
Nombre de véhicules observés :	61480		
Au-dessus de la limite :	23087	37.55	%
Véhicules ayant circulé à 70 km/h et plus :	198	0.32	%
Véhicules ayant circulé à 90 km/h et plus :	16	0.03	%
Maximum observé :	140.3	km/h	
Minimum observé :	10.6	km/h	
Moyenne :	47.8	km/h	
85 % vitesse :	55.1	km/h	
20 km/h « pas » :	38 – 58	km/h	
Nombre dans le « pas » :	51283	83.41	%

Vitesse	Nombre	En Bas	En Haut
0 - 10	0 0.0%	0 0.0%	61480 100.0%
10 - 20	199 0.3%	199 0.3%	61281 99.7%
20 - 30	715 1.2%	914 1.5%	60566 98.5%
30 - 40	7458 12.1%	8372 13.6%	53108 86.4%
40 - 50	30021 48.8%	38393 62.4%	23087 37.6%
50 - 60	20008 32.5%	58401 95.0%	3079 5.0%
60 - 70	2881 4.7%	61282 99.7%	198 0.3%
70 - 80	164 0.3%	61446 99.9%	34 0.1%
80 - 90	18 0.0%	61464 100.0%	16 0.0%
90 - 100	7 0.0%	61471 100.0%	9 0.0%
100 - 110	2 0.0%	61473 100.0%	7 0.0%
110 - 120	0 0.0%	61473 100.0%	7 0.0%
120 - 130	4 0.0%	61477 100.0%	3 0.0%
130 - 140	0 0.0%	61477 100.0%	3 0.0%
140 - 150	1 0.0%	61478 100.0%	2 0.0%
150 - 160	2 0.0%	61480 100.0%	0 0.0%
160 - 170	0 0.0%	61480 100.0%	0 0.0%
170 - 180	0 0.0%	61480 100.0%	0 0.0%
180 - 190	0 0.0%	61480 100.0%	0 0.0%
190 - 200	0 0.0%	61480 100.0%	0 0.0%

Chartes des vitesses



Histogramme de vitesses





Nombre de véhicules par vitesse et par classes

Vitesse (km/h)	Classe													Totaux De Vitesse	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13		
10 - 20	30	147	14	2	3	1	.	.	1	1	.	.	.	199	0.3%
20 - 30	40	510	106	6	27	14	5	3	1	.	.	.	3	715	1.2%
30 - 40	166	5344	1113	53	375	203	44	50	45	31	.	.	34	7458	12.1%
40 - 50	518	21152	4600	179	1624	864	124	199	330	188	.	.	243	30021	48.8%
50 - 60	348	14275	3144	79	1094	501	41	106	153	122	.	.	145	20008	32.5%
60 - 70	41	2158	445	2	153	37	.	14	10	12	.	.	9	2881	4.7%
70 - 80	2	122	29	.	7	3	.	.	.	1	.	.	.	164	0.3%
80 - 90	.	14	3	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	18	0.0%
90 - 100	.	7	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	7	0.0%
100 - 110	.	2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2	0.0%
110 - 120	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	0	0.0%
120 - 130	.	4	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	4	0.0%
130 - 140	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	0	0.0%
140 - 150	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	0.0%
150 - 160	.	2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2	0.0%
	<b>1145</b>	<b>43738</b>	<b>9454</b>	<b>321</b>	<b>3284</b>	<b>1623</b>	<b>214</b>	<b>372</b>	<b>540</b>	<b>355</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>434</b>	<b>61480</b>	
	<b>1.9%</b>	<b>71.1%</b>	<b>15.4%</b>	<b>0.5%</b>	<b>5.3%</b>	<b>2.6%</b>	<b>0.3%</b>	<b>0.6%</b>	<b>0.9%</b>	<b>0.6%</b>	<b>0.0%</b>	<b>0.0%</b>	<b>0.7%</b>		
	<b>Totaux De Classe</b>														

Référer à la page 8 pour le classement des véhicules (FHWA vehicle classifications)

## VÉHICULES AYANT CIRCULÉ À 70 KM/H ET PLUS

Nombre de véhicules :	198	0.32	%
Moyenne :	77.58	km/h	
Maximum observé :	140.3	km/h	
Minimum observé :	70	km/h	

Heure	Nombre	
0000	5	2.5%
0100	3	1.5%
0200	8	4.0%
0300	3	1.5%
0400	3	1.5%
0500	10	5.1%
0600	20	10.1%
0700	26	13.1%
0800	7	3.5%
0900	3	1.5%
1000	3	1.5%
1100	5	2.5%
1200	7	3.5%
1300	6	3.0%
1400	12	6.1%
1500	5	2.5%
1600	9	4.5%
1700	11	5.6%
1800	17	8.6%
1900	13	6.6%
2000	8	4.0%
2100	4	2.0%
2200	2	1.0%
2300	8	4.0%
----	<b>198</b>	<b>100.0%</b>

## CONSTATS

Les vitesses supérieures à 70 km/h ont été effectuées aux heures de pointe soit entre 5 h et 8 h le matin et entre 17 h et 20 h le soir

## VÉHICULES AYANT CIRCULÉ À 90 KM/H ET PLUS

Heure	Nombre	
0000	0	0.0%
0100	1	6.3%
0200	3	18.8%
0300	1	6.3%
0400	0	0.0%
0500	0	0.0%
0600	0	0.0%
0700	3	18.8%
0800	0	0.0%
0900	0	0.0%
1000	0	0.0%
1100	0	0.0%
1200	0	0.0%
1300	0	0.0%
1400	3	18.8%
1500	0	0.0%
1600	0	0.0%
1700	0	0.0%
1800	1	6.3%
1900	4	25.0%
2000	0	0.0%
2100	0	0.0%
2200	0	0.0%
2300	0	0.0%
----	16	100.0%

## CONSTATS

Seulement 16 véhicules sur 61480 ont circulé à une vitesse supérieure à 90 kilomètres à l'heure. Il est difficile de déterminer avec précision la journée et l'heure à laquelle ils se sont déplacés.



---

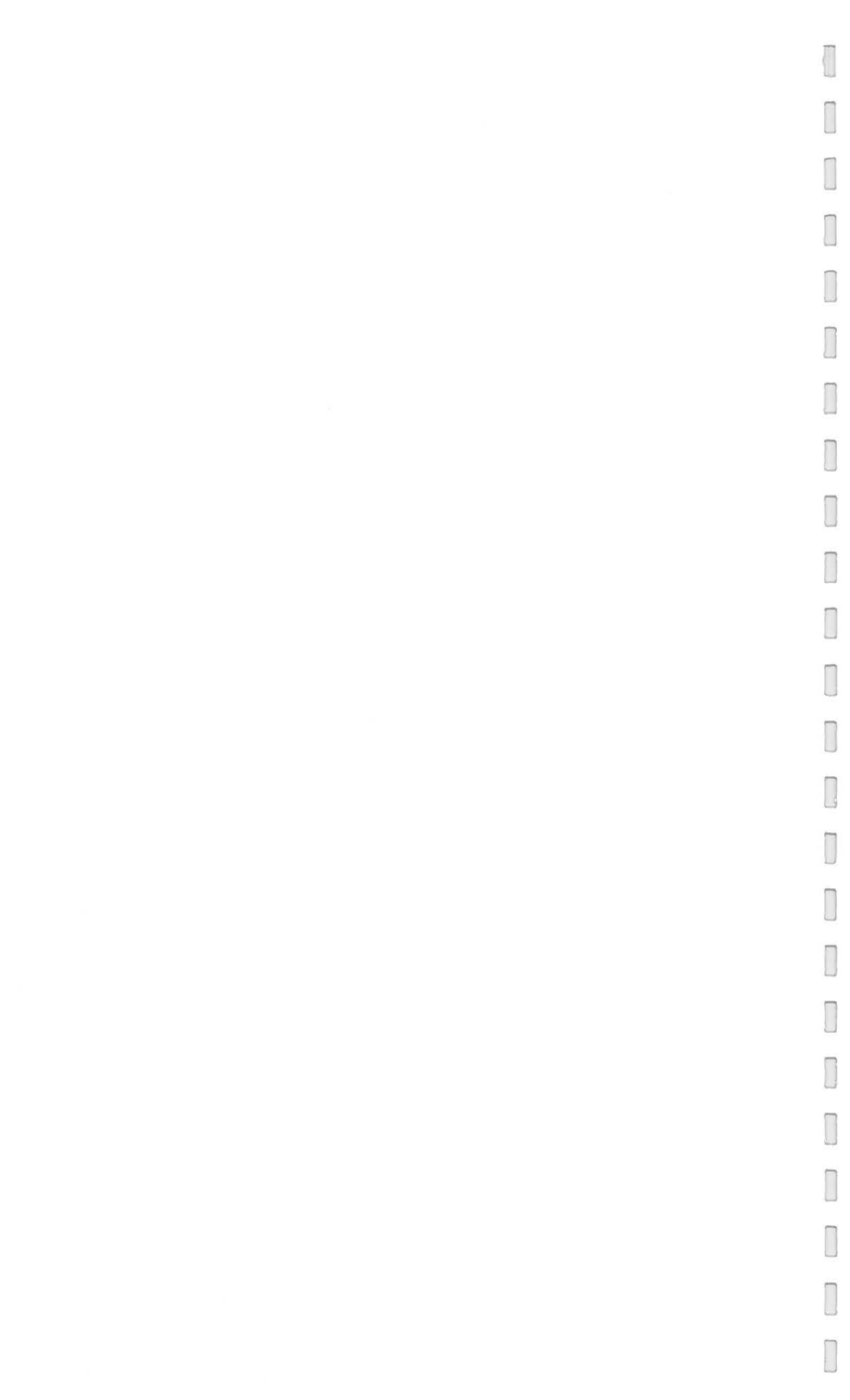
**CONCLUSION**

---

1. La signalisation est conforme et visible.
2. Il n'y a aucune problématique au niveau de l'infrastructure.
3. 32134 véhicules sur 56475 véhicules observés (56.9%) ont circulé plus rapidement que la limite permise sur l'étude le plus à l'est. Ce nombre réduit à 23087 véhicules sur le 61480 observés pour 37.55 % pour l'étude à l'intersection de la rue Hochelaga.
4. Les données recueillies nous ont permis d'identifier des périodes spécifiques pour les vitesses de 70 km/h et de 90 km/h et plus à ces endroits.

**AGENT PIERRE TREMBLAY, MATRICULE 8491**  
**RECONSTITUTIONNISTE**  
**Unité de soutien à la gendarmerie**  
**District Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec**  
**Téléphone (819) 763-4881 Télécopieur (819) 763-4833**







## *Annexe 2*

*Questions complémentaires du 29 juin 2016*  
*DQ8 no 10*

*Projet d'agrandissement de la mine aurifère*  
*Canadian Malartic et de déviation de la route 117*

## AVIS D'ÉVALUATION POUR L'ANNÉE

2009

<b>MUNICIPALITÉ</b>		<b>UNITÉ D'ÉVALUATION</b>			
VILLE DE MALARTIC 901, RUE ROYALE C.P. 3090 MALARTIC QUEBEC JOY 120 TEL.: (819) 757-3611		<b>MATRICULE</b> 0633 73 9446 00 0000 <b>ADRESSE</b> AVENUE ABITIBI <b>CADASTRE</b> 2998130 <b>SUPERFICIE</b> 11.420 HA <b>FRONTAGE</b> 51.01 M <b>PROFONDEUR</b> 270.64 M	<b>CODE D'UTILISATION</b> 6376 <b>UNITÉ DE VOISINAGE</b> 6010		
<b>RÔLE TRIENNAL</b> 2008-2009-2010	<b>DATE DE L'AVIS</b> 27-02-2009	<b>EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE</b> COMPRIS EN ZONE AGRICOLE TERRAIN EAE ZONÉ ZONAGE BÂTIMENT EAE ZONÉ SUPERFICIE ZONÉE SUPERFICIE TOTALE EAE			
<b>PROPRIÉTAIRE</b>		<b>CATÉGORIES D'IMMEUBLES</b>			
PAKALNIS VICTOR AND ASSOCIATES A/S JOHN TWARDY (MIN.ÉNERGIE ET 523 RUE AYOTTE VAL D'OR, QUEBEC. J9P 4Y9		TERRAIN VAGUE DESSERTI NON 6 LOGEMENTS OU PLUS NON		NON RÉSIDENTIEL OUI 10 INDUSTRIEL NON	
<b>POUR DEMANDER UNE RÉVISION</b>		<b>VALEURS DE L'UNITÉ D'ÉVALUATION</b>		<b>RÉPARTITION FISCALE DE LA VALEUR</b> <small>(Ne concerne que les immeubles exemptés ou faisant l'objet d'un régime fiscal particulier)</small>	
Jusqu'à la date limite ci-dessous indiquée, vous pouvez demander une révision relativement à toute inscription ou omission qui concerne le rôle d'évaluation visé par le présent avis. Votre demande sera traitée par l'évaluateur de l'organisme municipal responsable de l'évaluation et vous recevrez une réponse écrite aux motifs que vous y aurez invoqués. Pour être recevable, votre demande de révision devra : 1. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin (voir verso) ; 2. Être déposée à l'endroit ci-dessous indiqué ou y être envoyée par courrier recommandé ; 3. Être accompagnée de la somme d'argent indiquée ci-dessous.		VUEZ TERRAIN 10,000 VUEZ BÂTIMENT 4,000 VUEZ INSCRITE 14,000 PROPORTION MÉDIANE 100 FACTEUR COMPARATIF 1 VUEZ UNIFORMISÉE 14,000 DATE DU MARCHÉ 01-07-2006 EXERCICE FINANCIER 2009 DATE D'EFFET 01-01-2008		SOURCE LÉGISLATIVE PARTIE D'IMMEUBLE : LOI ARTICLE ALINÉA PARAGRAPHE MONTANT P/I 1 - Terrain 2 - Bâtiment 3 - Immeuble 4 - description par 5 - imposable 6 - non imposable	
<b>ADRESSE DE L'ENDROIT DÉTERMINÉ POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE RÉVISION</b>		<b>IMPOSITION SCOLAIRE</b>			
VILLE DE MALARTIC 901, RUE ROYALE C.P. 3090 MALARTIC, QUEBEC JOY120		VALEUR TOTALE IMPOSABLE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE (EAE) :			
<b>AUTRES INFORMATIONS :</b>					
<b>VOIR VERSO</b> Pour plus de détails concernant les renseignements ci-dessus inscrits et vos droits de recours concernant l'évaluation foncière ou la valeur locative.					

## COMPTE DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE

2009

DUPLICATA

<b>MUNICIPALITÉ</b>		<b>MATRICULE</b>						<b>DATE D'ENVOI</b>		<b>N° COMPTE</b>			
VILLE DE MALARTIC		VILLE 89015	FUSEAU	DIV. 0633	SEC. 73	EMP. 9446	CAV. 00	BAT. 00	LOC. 0000	27-02-2009		910008	
<b>DÉBITEUR DE COMPTE</b>		<b>ADRESSE ET CADASTRE</b>						<b>N° SIPC</b>		<b>NON RÉG.</b>		<b>IND.</b>	
VOIR PROPRIÉTAIRE(S) SUR L'AVIS D'ÉVALUATION CI-HAUT POUR CONNAÎTRE LE(S) DÉBITEUR(S) DU COMPTE		AVENUE ABITIBI 2998130						SIPC 532		10			
<b>NUMÉRO ET NOM DU CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE</b>				<b>NUMÉRO DU PRÊT</b>				<b>PÉRIODE D'IMPOSITION</b>					
								ANNÉE 2009					
<b>DÉTAIL DES TAXES</b>													
TAXE	RÉFÉRENCE	ASSIETTE DE LA TAXE	BASE D'IMPOSITION	TAUX (\$)	% DU TAUX	MONTANT	CODES						
TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE - NON RÉSIDENTIELS	R-709		14,000	.0273000	100	382.20	GE						
EAU	R-710	ENTREPOSAGE	1	320.00	100	320.00	RE						
ASSAIN. DES EAUX	R-710	ENTREPOSAGE	1	250.00	100	250.00	RE						
VIDANGE	R-710	ENTREPOSAGE	1	384.00	100	384.00	RE						
ENVIRONNEMENT	R-711	EVALUATION IMPOSABLE	14,000	.0039800	100	55.72	GE						
SURTAXE NEIGE	R-713	FIXE	1	.00	100	75.00	RE						
<b>ÉCHÉANCE DES VERSEMENTS</b>		<b>VOIR VERSO</b> POUR PLUS DE DÉTAILS CONCERNANT LA TAXATION ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT DE VOTRE COMPTE DE TAXES MUNICIPALES.				<b>TAUX APRÈS L'ÉCHÉANCE</b>		<b>TOTAL</b>					
DATE	MONTANT					INTÉRÊT	13.00%		1,466.92				
01-04-2009	2,099.01					PÉNALITÉ	5.00%		.00				
01-07-2009	488.49							1,455.71					
01-10-2009	488.49							153.36					
								.00					
								.00					
								3,075.99					
								<b>VOIR VERSO POUR LA SIGNIFICATION DES CODES</b>					
Payez par Internet, au comptoir de la Caisse populaire ou à l'Hôtel de Ville (Interac, Visa, Master Card)													

**PAYABLE À :** VILLE DE MALARTIC  
901, RUE ROYALE C.P. 3090  
MALARTIC QUEBEC JOY 120  
DUPLICATA

**MATRICULE :** F 0633 73 9446 000 0000 70

**PROPRIÉTAIRE :** PAKALNIS VICTOR AND ASSOCIATE

**ADRESSE :** AVENUE ABITIBI

**N° MUN. :** 89015

**N° SIPC :** SIPC 532

**N° COMPTE :** 910008

**ÉCHÉANCE :** 01-10-2009

TAXES "G"	145.83
TAXES "R"	342.66
<b>TOTAL</b>	<b>488.49</b>

Payez par Internet, au comptoir de la Caisse Populaire ou à l'Hôtel de Ville

**PAYABLE À :** VILLE DE MALARTIC  
901, RUE ROYALE C.P. 3090  
MALARTIC QUEBEC JOY 120  
DUPLICATA

**MATRICULE :** F 0633 73 9446 000 0000 70

**PROPRIÉTAIRE :** PAKALNIS VICTOR AND ASSOCIATE

**ADRESSE :** AVENUE ABITIBI

**N° MUN. :** 89015

**N° SIPC :** SIPC 532

**N° COMPTE :** 910008

**ÉCHÉANCE :** 01-07-2009

TAXES "G"	145.83
TAXES "R"	342.66
<b>TOTAL</b>	<b>488.49</b>

Payez par Internet, au comptoir de la Caisse Populaire ou à l'Hôtel de Ville

**PAYABLE À :** VILLE DE MALARTIC  
901, RUE ROYALE C.P. 3090  
MALARTIC QUEBEC JOY 120  
DUPLICATA

**MATRICULE :** F 0633 73 9446 000 0000 70

**PROPRIÉTAIRE :** PAKALNIS VICTOR AND ASSOCIATE

**ADRESSE :** AVENUE ABITIBI

**N° MUN. :** 89015

**N° SIPC :** SIPC 532

**N° COMPTE :** 910008

**ÉCHÉANCE :** 01-04-2009

TAXES "G"	146.26
TAXES "R"	343.68
TAXES "U"	1,609.07
<b>TOTAL</b>	<b>2,099.01</b>

Payez par Internet, au comptoir de la Caisse Populaire ou à l'Hôtel de Ville



Conformément aux dispositions prévues par la Loi sur la fiscalité municipale (art. 81), cet avis a pour but de vous informer des principaux renseignements qui concernent votre propriété et qui sont inscrits au rôle d'évaluation foncière ou au rôle de la valeur locative de la municipalité identifiée ci-dessous.

Il vise également à vous informer des modalités qui s'appliquent si vous désirez faire corriger une omission ou une inexactitude contenue dans ces inscriptions, qui sont en vigueur pendant les trois années d'application du rôle triennal.

FACTURE COMPLEMENTAIRE		<b>AVIS D'ÉVALUATION POUR L'ANNÉE</b>			2010	CERT.:2009-715			
<b>MUNICIPALITÉ</b>		<b>UNITÉ D'ÉVALUATION</b>							
VILLE DE MALARTIC 901, RUE ROYALE C.P. 3090 MALARTIC QUEBEC JOY 120 TEL.: (819) 757-3611		MATRICULE:	0633 73 9446 00 0000		CODE D'UTILISATION	6376			
<b>RÔLE TRIENNAL</b> 2008-2009-2010		<b>DATE DE L'AVIS</b> 26-08-2010		ADRESSE:	100 CHEMIN DU LAC MOURIER				
				CADASTRE:	1560-08-24 1560-08-25 1560-8S-2...				
<b>PROPRIÉTAIRE</b> CORPORATION MINIERE OSISKO  1100 DE LA GAUCHETIERE OUEST # 3 MONTREAL, QUEBEC H3B 2S2		SUPERFICIE:	456.200 HE		<b>EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE</b>				
		FRONTAGE:	3,500.00 M		COMPRIS EN ZONE AGRICOLE:	TERRAIN EAE ZONE			
<b>POUR DEMANDER UNE RÉVISION</b> Jusqu'à la date limite ci-dessous indiquée, vous pouvez demander une révision relativement à toute inscription ou omission qui concerne le rôle d'évaluation visé par le présent avis. Votre demande sera traitée par l'évaluateur de l'organisme municipal responsable de l'évaluation et vous recevrez une réponse écrite aux motifs que vous y aurez invoqués. Pour être recevable, votre demande de révision devra : 1. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin (voir verso); 2. Être déposée à l'endroit ci-dessous indiqué ou y être envoyée par courrier recommandé; 3. Être accompagnée de la somme d'argent indiquée ci-dessous.		PROFONDEUR:			ZONAGE:	BÂTIMENT EAE ZONE			
		<b>VALEURS DE L'UNITÉ D'ÉVALUATION</b>		SUPERFICIE ZONÉE:			SUPERFICIE TOTALE EAE		
<b>DATE LIMITE</b> VOIR CERTIFICAT		<b>VALEUR TERRAIN</b> 225,500		<b>RÉPARTITION FISCALE DE LA VALEUR</b> <small>(Ne concerne que les immeubles exemptés ou faisant l'objet d'un régime fiscal particulier)</small>					
				<b>SOURCE LÉGISLATIVE</b>		<b>PARTIE D'IMMEUBLE :</b>			
<b>MONTANT À JOINDRE</b>		<b>VALEUR BÂTIMENT</b> 4,000		LOI	ARTICLE	ALINÉA PARAGRAPHE	MONTANT	P/I	1 - TERRAIN 2 - BÂTIMENT 3 - IMMEUBLE
				<b>VALEUR INSCRITE</b> 229,500		<b>ORGANISME MUNICIPAL RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION</b> VILLE DE MALARTIC		<b>IMPOSITION SCOLAIRE</b> VALEUR TOTALE IMPOSABLE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE (EAE) :	
<b>PROPORTION MÉDIANE</b> 100		<b>FACTEUR COMPARATIF</b> 1							
				<b>VALEUR UNIFORMISÉE</b> 229,500		<b>EXERCICE FINANCIER</b> 2010		<b>DATE D'EFFET</b> 01-01-2008	
<b>ADRESSE DE L'ENDROIT DÉTERMINÉ POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE RÉVISION</b> VOIR CERTIFICAT DE L'ÉVALUATEUR PRODUIT ANTERIEUREMENT		<b>AUTRES INFORMATIONS :</b> <b>VOIR VERSO</b> Pour plus de détails concernant les renseignements ci-dessus inscrits et vos droits de recours concernant l'évaluation foncière ou la valeur locative.							
				<b>DATE LIMITE</b> VOIR CERTIFICAT		<b>VALEUR BÂTIMENT</b> 4,000		<b>DATE DU MARCHÉ</b> 01-07-2006	
<b>MONTANT À JOINDRE</b>		<b>EXERCICE FINANCIER</b> 2010							
				<b>RÉFÉRENCE AU RÈGLEMENT</b>		<b>DATE DU MARCHÉ</b> 01-07-2006			
<b>ADRESSE DE L'ENDROIT DÉTERMINÉ POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE RÉVISION</b> VOIR CERTIFICAT DE L'ÉVALUATEUR PRODUIT ANTERIEUREMENT		<b>EXERCICE FINANCIER</b> 2010						<b>DATE D'EFFET</b> 01-01-2008	

**COMpte DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE** 2010 DUPLICATA

MUNICIPALITÉ		MATRICULE						DATE D'ENVOI	N° COMPTE		
VILLE DE MALARTIC		VILLE	FUSEAU	DIV.	SEC.	EMP.	CAV.	BAT.	LOC.	26-08-2010	102381
<b>DÉBITEUR DE COMPTE</b> VOIR PROPRIÉTAIRE(S) SUR L'AVIS D'ÉVALUATION CI-HAUT POUR CONNAÎTRE LE(S) DÉBITEUR(S) DU COMPTE		ADRESSE ET CADASTRE						N° SIPC	NON RÉG.	IND.	
		100 CHEMIN DU LAC MOURIER 1560-08-24 1560-08-25 1560-8S-2...						SIPC 532	10		
NUMÉRO ET NOM DU CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE				NUMÉRO DU PRÊT			PÉRIODE D'IMPOSITION				
1 - OSISKO EXPLORATION							ANNÉE 2010				

TAXE	RÉFÉRENCE	ASSIETTE DE LA TAXE	BASE D'IMPOSITION	TAUX(\$)	% DU TAUX	MONTANT	CODES
<b>DÉTAIL DES TAXES</b>							
DU 26-08-2009 AU 31-12-2009 (128 JOURS)							
TAXE FONCIERE GENERALE							
-NON RESIDENTIELS	R-709		215 500	.0273000	100	2,063.13	GE
ENVIRONNEMENT	R-711	EVALUATION IMPOSABLE	215 500	.0039800	100	300.78	GE
DU 01-01-2010 AU 31-12-2010 (365 JOURS)							
TAXE FONCIERE GENERALE							
-NON RESIDENTIELS	R-728		215 500	.0273000	100	5,883.15	GE
ENVIRONNEMENT	R-730	EVALUATION IMPOSABLE	215 500	.0036000	100	775.80	GE

ÉCHÉANCE DES VERSEMENTS		<b>VOIR VERSO</b> POUR PLUS DE DÉTAILS CONCERNANT LA TAXATION ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT DE VOTRE COMPTE DE TAXES MUNICIPALES.		<b>TAUX APRÈS L'ÉCHÉANCE</b>		<b>TOTAL</b>	
DATE	MONTANT	INTÉRÊT	13.00%		9,022.86		VOIR VERSO POUR LA SIGNIFICATION DES CODES
25-09-2010	3,007.62	PÉNALITÉ	5.00%		.00		
25-10-2010	3,007.62			.00			
24-11-2010	3,007.62			.00			
				.00			
				.00			
				<b>MONTANT DU</b>		9,022.86	

Payez par Internet, au comptoir de la Caisse populaire ou à l'Hôtel de Ville (Interac, Visa, Master Card)

PAYABLE À:		PAYABLE À:		PAYABLE À:	
VILLE DE MALARTIC 901, RUE ROYALE C.P. 3090 MALARTIC QUEBEC JOY 120 DUPLICATA		VILLE DE MALARTIC 901, RUE ROYALE C.P. 3090 MALARTIC QUEBEC JOY 120 DUPLICATA		VILLE DE MALARTIC 901, RUE ROYALE C.P. 3090 MALARTIC QUEBEC JOY 120 DUPLICATA	
MATRICULE:	F 0633 73 9446 000 0000 70	MATRICULE:	F 0633 73 9446 000 0000 70	MATRICULE:	F 0633 73 9446 000 0000 70
PROPRIÉTAIRE:	CORPORATION MINIERE OSISKO	PROPRIÉTAIRE:	CORPORATION MINIERE OSISKO	PROPRIÉTAIRE:	CORPORATION MINIERE OSISKO
ADRESSE:	100 CHEMIN DU LAC MOURIER	ADRESSE:	100 CHEMIN DU LAC MOURIER	ADRESSE:	100 CHEMIN DU LAC MOURIER
N° MUN.:	89015	N° MUN.:	89015	N° MUN.:	89015
N° SIPC:	SIPC 532	N° SIPC:	SIPC 532	N° SIPC:	SIPC 532
N° COMPTE:	102381	N° COMPTE:	102381	N° COMPTE:	102381
ÉCHÉANCE:	24-11-2010	ÉCHÉANCE:	25-10-2010	ÉCHÉANCE:	25-09-2010
TAXES "G" 3,007.62		TAXES "G" 3,007.62		TAXES "G" 3,007.62	
TAXES "R" 3,007.62		TAXES "R" 3,007.62		TAXES "R" 3,007.62	
TAXES "U" 3,007.62		TAXES "U" 3,007.62		TAXES "U" 3,007.62	
<b>TOTAL 3,007.62</b>		<b>TOTAL 3,007.62</b>		<b>TOTAL 3,007.62</b>	
Payez par Internet, au comptoir de la Caisse Populaire ou à l'Hôtel de Ville		Payez par Internet, au comptoir de la Caisse Populaire ou à l'Hôtel de Ville		Payez par Internet, au comptoir de la Caisse Populaire ou à l'Hôtel de Ville	



Conformément aux dispositions prévues par la Loi sur la fiscalité municipale (art. 81), cet avis a pour but de vous informer des principaux renseignements qui concernent votre propriété et qui sont inscrits au rôle d'évaluation foncière ou au rôle de la valeur locative de la municipalité identifiée ci-dessous.

Il vise également à vous informer des modalités qui s'appliquent si vous désirez faire corriger une omission ou une inexactitude contenue dans ces inscriptions, qui sont en vigueur pendant les trois années d'application du rôle triennal.

FACTURE COMPLEMENTAIRE		AVIS D'ÉVALUATION POUR L'ANNÉE		2010	CERT.:2009-716	
<b>MUNICIPALITÉ</b> VILLE DE MALARTIC 901, RUE ROYALE C.P. 3090 MALARTIC QUEBEC JOY 120 TEL.: (819) 757-3611		<b>UNITÉ D'ÉVALUATION</b> MATRICULE: 0633 73 9446 00 0000 ADRESSE: 100 CHEMIN DU LAC MOURIER CADASTRE: 1560-08-24 1560-08-25 1560-8S-2... SUPERFICIE: 603.400 HE FRONTAGE: 3,500.00 M PROFONDEUR:				CODE D'UTILISATION: 6376 UNITÉ DE VOISINAGE: 5555
<b>RÔLE TRIENNAL</b> 2008-2009-2010	<b>DATE DE L'AVIS</b> 26-08-2010	<b>EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE</b> COMPRISE EN ZONE AGRICOLE: TERRAIN EAE ZONE ZONAGE: BÂTIMENT EAE ZONE SUPERFICIE ZONÉE: SUPERFICIE TOTALE EAE				
<b>PROPRIÉTAIRE</b> CORPORATION MINIERE OSISKO 1100 DE LA GAUCHETIERE OUEST # 3 MONTREAL, QUEBEC H3B 2S2		<b>CATÉGORIES D'IMMEUBLES</b> CLASSE TERRAIN VAGUE DESSERVI: NON NON RÉSIDENTIEL OUI 10 6 LOGEMENTS OU PLUS: NON INDUSTRIEL NON				
<b>POUR DEMANDER UNE RÉVISION</b> Jusqu'à la date limite ci-dessous indiquée, vous pouvez demander une révision relativement à toute inscription ou omission qui concerne le rôle d'évaluation visé par le présent avis. Votre demande sera traitée par l'évaluateur de l'organisme municipal responsable de l'évaluation et vous recevrez une réponse écrite aux motifs que vous y aurez invoqués. Pour être recevable, votre demande de révision devra : 1. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin (voir verso); 2. Être déposée à l'endroit ci-dessous indiqué ou y être envoyée par courrier recommandé; 3. Être accompagnée de la somme d'argent indiquée ci-dessous.		<b>VALEURS DE L'UNITÉ D'ÉVALUATION</b> VALEUR TERRAIN: 298,000 VALEUR BÂTIMENT: 4,000 VALEUR INSCRITE: 302,000 PROPORTION MÉDIANE: 100 FACTEUR COMPARATIF: 1 VALEUR UNIFORMISÉE: 302,000 DATE DU MARCHÉ: 01-07-2006		<b>RÉPARTITION FISCALE DE LA VALEUR</b> (Ne concerne que les immeubles assujettis ou faisant l'objet d'un régime fiscal particulier) <b>SOURCE LÉGISLATIVE</b> PARTIE D'IMMEUBLE : LOI ARTICLE ALIÉNA PARAGRAPHE MONTANT P/I		
<b>DATE LIMITE</b> VOIR CERTIFICAT	<b>DATE DU MARCHÉ</b> 01-07-2006	<b>IMPOSITION SCOLAIRE</b> VALEUR TOTALE IMPOSABLE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE (EAE) :				
<b>MONTANT À JOINDRE</b>	<b>EXERCICE FINANCIER</b> 2010	<b>IMPOSABILITÉ:</b> 1 - Imposable 2 - non imposable 3 - exonération part 4 - exonération part 5 - exonération part 6 - exonération part				
<b>RÉFÉRENCE AU RÈGLEMENT</b>	<b>DATE D'EFFET</b> 01-01-2008	<b>ADRESSE DE L'ENDROIT DÉTERMINÉ POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE RÉVISION</b> VOIR CERTIFICAT DE L'ÉVALUATEUR PRODUIT ANTERIEUREMENT				
<b>AUTRES INFORMATIONS :</b> <b>VOIR VERSO</b> Pour plus de détails concernant les renseignements ci-dessus inscrits et vos droits de recours concernant l'évaluation foncière ou la valeur locative.						

COMpte DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE		2010	DUPLICATA							
<b>MUNICIPALITÉ</b> VILLE DE MALARTIC		<b>VILLE</b> 89015	<b>FUSEAU</b> 0633	<b>DIV. SEC.</b> 73	<b>EMP.</b> 9446	<b>CAV.</b> 00	<b>BAT.</b> 00	<b>LOC.</b> 0000	<b>DATE D'ENVOI</b> 26-08-2010	<b>N° COMPTE</b> 102382
<b>DÉBITEUR DE COMPTE</b> VOIR PROPRIÉTAIRE(S) SUR L'AVIS D'ÉVALUATION CI-HAUT POUR CONNAÎTRE LE(S) DÉBITEUR(S) DU COMPTE		<b>ADRESSE ET CADASTRE</b> 100 CHEMIN DU LAC MOURIER 1560-08-24 1560-08-25 1560-8S-2...					<b>N° SIPC</b> SIPC 532	<b>NON RÉG.</b> 10	<b>IND.</b>	
<b>NUMÉRO ET NOM DU CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE</b> 1 - OSISKO EXPLORATION			<b>NUMÉRO DU PRÊT</b>			<b>PÉRIODE D'IMPOSITION</b> ANNÉE 2010				
<b>DÉTAIL DES TAXES</b>										
TAXE	RÉFÉRENCE	ASSIETTE DE LA TAXE	BASE D'IMPOSITION	TAUX(\$)	% DU TAUX	MONTANT	CODES			
DU 25-11-2009 AU 31-12-2009 ( 37 JOURS)										
TAXE FONCIERE GENERALE -NON RESIDENTIELS	R-709		72 500	.0273000	100	200.64	GE			
ENVIRONNEMENT	R-711	EVALUATION IMPOSABLE	72 500	.0039800	100	29.25	GE			
DU 01-01-2010 AU 31-12-2010 (365 JOURS)										
TAXE FONCIERE GENERALE -NON RESIDENTIELS	R-728		72 500	.0273000	100	1,979.25	GE			
ENVIRONNEMENT	R-730	EVALUATION IMPOSABLE	72 500	.0036000	100	261.00	GE			
<b>ÉCHÉANCE DES VERSEMENTS</b>		<b>VOIR VERSO</b> POUR PLUS DE DÉTAILS CONCERNANT LA TAXATION ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT DE VOTRE COMPTE DE TAXES MUNICIPALES.		<b>TAUX APRÈS L'ÉCHÉANCE</b> INTÉRÊT: 13.00% PÉNALITÉ: 5.00%		<b>TOTAL</b> 2,470.14 <b>NON ÉCHUES</b> .00 <b>ARRIÉRÉS</b> .00 <b>INTÉRÊTS ARRIÉRÉS/PÉNALITÉS</b> .00 <b>CRÉDIT</b> .00 <b>POSTDATÉS</b> .00 <b>MONTANT DU</b> 2,470.14	<b>VOIR VERSO POUR LA SIGNIFICATION DES CODES</b>			
DATE	MONTANT	Payez par Internet, au comptoir de la Caisse populaire ou à l'Hôtel de Ville (Interac, Visa, Master Card)								
25-09-2010	823.38									
25-10-2010	823.38									
24-11-2010	823.38									

**TABLEAU 3**  
**PAYABLE À:** VILLE DE MALARTIC  
 901, RUE ROYALE C.P. 3090  
 MALARTIC QUEBEC JOY 120  
 DUPLICATA  
**MATRICULE:** F 0633 73 9446 000 0000 70  
**PROPRIÉTAIRE:** CORPORATION MINIERE OSISKO  
**ADRESSE:** 100 CHEMIN DU LAC MOURIER  
**N° MUN.:** 89015  
**N° SIPC:** SIPC 532  
**N° COMPTE:** 102382  
**ÉCHÉANCE:** 24-11-2010  
**TAXES "G":** 823.38  
**TAXES "R":**  
**TOTAL:** 823.38  
 Payez par Internet, au comptoir de la Caisse Populaire ou à l'Hôtel de Ville

**TABLEAU 2**  
**PAYABLE À:** VILLE DE MALARTIC  
 901, RUE ROYALE C.P. 3090  
 MALARTIC QUEBEC JOY 120  
 DUPLICATA  
**MATRICULE:** F 0633 73 9446 000 0000 70  
**PROPRIÉTAIRE:** CORPORATION MINIERE OSISKO  
**ADRESSE:** 100 CHEMIN DU LAC MOURIER  
**N° MUN.:** 89015  
**N° SIPC:** SIPC 532  
**N° COMPTE:** 102382  
**ÉCHÉANCE:** 25-10-2010  
**TAXES "G":** 823.38  
**TAXES "R":**  
**TOTAL:** 823.38  
 Payez par Internet, au comptoir de la Caisse Populaire ou à l'Hôtel de Ville

**TABLEAU 1**  
**PAYABLE À:** VILLE DE MALARTIC  
 901, RUE ROYALE C.P. 3090  
 MALARTIC QUEBEC JOY 120  
 DUPLICATA  
**MATRICULE:** F 0633 73 9446 000 0000 70  
**PROPRIÉTAIRE:** CORPORATION MINIERE OSISKO  
**ADRESSE:** 100 CHEMIN DU LAC MOURIER  
**N° MUN.:** 89015  
**N° SIPC:** SIPC 532  
**N° COMPTE:** 102382  
**ÉCHÉANCE:** 25-09-2010  
**TAXES "G":** 823.38  
**TAXES "R":**  
**TAXES "U":**  
**TOTAL:** 823.38  
 Payez par Internet, au comptoir de la Caisse Populaire ou à l'Hôtel de Ville



Conformément aux dispositions prévues par la Loi sur la fiscalité municipale (art. 81), cet avis a pour but de vous informer des principaux renseignements qui concernent votre propriété et qui sont inscrits au rôle d'évaluation foncière ou au rôle de la valeur locative de la municipalité identifiée ci-dessous.

Il vise également à vous informer des modalités qui s'appliquent si vous désirez faire corriger une omission ou une inexactitude contenue dans ces inscriptions, qui sont en vigueur pendant les trois années d'application du rôle.

FACTURE COMPLEMENTAIRE		AVIS D'ÉVALUATION POUR L'ANNÉE		2010	CERT.: 010-5152,011-5114																				
<b>MUNICIPALITÉ</b> VILLE DE MALARTIC 901, RUE ROYALE C.P. 3090 MALARTIC QUEBEC JOY 120 TEL.: (819) 757-3611		<b>UNITÉ D'ÉVALUATION</b> MATRICULE: 0633 73 9446 00 0000 ADRESSE: 100 CHEMIN DU LAC MOURIER CADASTRE: 1560-08-24 1560-08-25 1560-8S-2... SUPERFICIE: 603.400 HA FRONTAGE: 3,500.00 M PROFONDEUR:																							
<b>RÔLE TRIENNAL</b> 2011-2012-2013	<b>DATE DE L'AVIS</b> 04-02-2011	<b>EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE</b> COMPRISE EN ZONE AGRICOLE: TERRAIN EAE ZONÉ ZONAGE: BÂTIMENT EAE ZONÉ SUPERFICIE ZONÉE: SUPERFICIE TOTALE EAE		<b>CATÉGORIES D'IMMEUBLES</b> <table border="1"> <tr> <th>TERRAIN VAGUE DESSERVI</th> <th>NON</th> <th>NON RÉSIDENTIEL</th> <th>OUI</th> <th>CLASSE</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>10</td> </tr> <tr> <th>6 LOGEMENTS OU PLUS</th> <th>NON</th> <th>INDUSTRIEL</th> <th>OUI</th> <th></th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>4</td> </tr> </table>		TERRAIN VAGUE DESSERVI	NON	NON RÉSIDENTIEL	OUI	CLASSE					10	6 LOGEMENTS OU PLUS	NON	INDUSTRIEL	OUI						4
TERRAIN VAGUE DESSERVI	NON	NON RÉSIDENTIEL	OUI	CLASSE																					
				10																					
6 LOGEMENTS OU PLUS	NON	INDUSTRIEL	OUI																						
				4																					
<b>PROPRIÉTAIRE</b> CORPORATION MINIERE OSISKO 1100 DE LA GAUCHETIERE OUEST # 3 MONTREAL, QUEBEC H3B 2S2		<b>ORGANISME MUNICIPAL RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION</b> VILLE DE MALARTIC																							
<b>POUR DEMANDER UNE RÉVISION</b> Jusqu'à la date limite ci-dessous indiquée, vous pouvez demander une révision relativement à toute inscription ou omission qui concerne le rôle d'évaluation visé par le présent avis. Votre demande sera traitée par l'évaluateur de l'organisme municipal responsable de l'évaluation et vous recevrez une réponse écrite aux motifs que vous y aurez invoqués. Pour être recevable, votre demande de révision devra: <ol style="list-style-type: none"> <li>Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin (voir verso);</li> <li>Être déposée à l'endroit ci-dessous indiqué ou y être envoyée par courrier recommandé;</li> <li>Être accompagnée de la somme d'argent indiquée ci-dessous.</li> </ol>		<b>VALEURS DE L'UNITÉ D'ÉVALUATION</b> VALEUR TERRAIN: 324,000 VALEUR BÂTIMENT: 11,611,000 VALEUR INSCRITE: 11,935,000 PROPORTION MÉDIANE: 100 FACTEUR COMPARATIF: 1 VALEUR UNIFORMISÉE: 11,935,000 DATE DU MARCHÉ: 01-07-2009		<b>RÉPARTITION FISCALE DE LA VALEUR</b> (Ne concerne que les immeubles exemptés ou faisant l'objet d'un régime fiscal particulier) <b>SOURCE LÉGISLATIVE</b> <table border="1"> <tr> <th>LOI</th> <th>ARTICLE</th> <th>ALINÉA PARAGRAPHE</th> <th>MONTANT</th> <th>P/I</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>		LOI	ARTICLE	ALINÉA PARAGRAPHE	MONTANT	P/I															
LOI	ARTICLE	ALINÉA PARAGRAPHE	MONTANT	P/I																					
<b>DATE LIMITE</b> VOIR CERTIFICAT	<b>VOIR CERTIFICAT</b>	<b>EXERCICE FINANCIER</b> 2010	<b>DATE D'EFFET</b> 01-01-2011	<b>IMPOSITION SCOLAIRE</b> VALEUR TOTALE IMPOSABLE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE (EAE):																					
<b>ADRESSE DE L'ENDROIT DÉTERMINÉ POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE RÉVISION</b> VOIR CERTIFICAT DE L'ÉVALUATEUR PRODUIT ANTERIEUREMENT		<b>AUTRES INFORMATIONS:</b> <b>VOIR VERSO</b> Pour plus de détails concernant les renseignements ci-dessus inscrits et vos droits de recours concernant l'évaluation foncière ou la valeur locative.																							

**COMpte DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2010** DUPLICATA

<b>MUNICIPALITÉ</b> VILLE DE MALARTIC		<b>MATRICULE</b> VILLE: 89015 FUSEAU: DIV: 0633 SEC: 73 EMP: 9446 CAV: BAT: 00 LOC: 0000				<b>DATE D'ENVOI</b> 04-02-2011	<b>N° COMPTE</b> 112007	
<b>DÉBITEUR DE COMPTE</b> VOIR PROPRIÉTAIRE(S) SUR L'AVIS D'ÉVALUATION CI-HAUT POUR CONNAÎTRE LE(S) DÉBITEUR(S) DU COMPTE		<b>ADRESSE ET CADASTRE</b> 100 CHEMIN DU LAC MOURIER 1560-08-24 1560-08-25 1560-8S-2...				<b>N° SIPC</b> SIPC 532	<b>NON RÉS.</b> 10	<b>IND.</b> 4
<b>NUMÉRO ET NOM DU CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE</b> 1 - OSISKO EXPLORATION			<b>NUMÉRO DU PRÊT</b>		<b>PÉRIODE D'IMPOSITION</b> ANNÉE 2010			

TAXE	RÉFÉRENCE	ASSIETTE DE LA TAXE	BASE D'IMPOSITION	TAUX(\$)	% DU TAUX	MONTANT	CODES
DU 01-07-2010 AU 31-12-2010 (184 JOURS)							
TAXE FONCIERE GENERALE							
-INDUSTRIELS	R-728		10 302 500	.0328000	100	170,349.72	GE
-TERRAINS VAGUES	R-728		298 000	.0171000	100	2,568.84	GE
EAU	R-729	SERVICE		192.00	100	96.79	RE
ASSAIN. DES EAUX	R-729	SERVICE		150.00	100	75.62	RE
VIDANGE	R-729	SERVICE		384.00	100	193.58	RE
EAU	R-729	OSISKO		62125.00	100	31,317.81	RE
ASSAIN. DES EAUX	R-729	OSISKO		64375.00	100	32,452.05	RE
VIDANGE	R-729	OSISKO		39000.00	100	19,660.27	RE
ENVIRONNEMENT	R-730	EVALUATION IMPOSABLE	10 004 500	.0036000	100	18,156.11	GE

<b>ÉCHÉANCE DES VERSEMENTS</b> <table border="1"> <tr> <th>DATE</th> <th>MONTANT</th> </tr> <tr> <td>06-03-2011</td> <td>89,667.03</td> </tr> <tr> <td>05-04-2011</td> <td>89,667.05</td> </tr> <tr> <td>05-05-2011</td> <td>89,667.05</td> </tr> </table>		DATE	MONTANT	06-03-2011	89,667.03	05-04-2011	89,667.05	05-05-2011	89,667.05	<b>VOIR VERSO</b> POUR PLUS DE DÉTAILS CONCERNANT LA TAXATION ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT DE VOTRE COMPTE DE TAXES MUNICIPALES.	<b>TAUX APRÈS L'ÉCHÉANCE</b> INTÉRÊT: 13.00% PÉNALITÉ: 5.00%	<b>TOTAL</b> 269,001.13 <b>NON ÉCHUES</b> .00 <b>ARRIÉRÉS</b> .00 INTÉRÊTS ARRIÉRÉS/PÉNALITÉS .00 <b>CRÉDIT</b> .00 <b>POSTDATÉS</b> .00 <b>MONTANT DU</b> 269,001.13
DATE	MONTANT											
06-03-2011	89,667.03											
05-04-2011	89,667.05											
05-05-2011	89,667.05											
Payez par Internet, au comptoir de la Caisse populaire ou à l'Hôtel de Ville (Interac, Visa, Master Card)			<b>VOIR VERSO POUR LA SIGNIFICATION DES CODES</b>									

<b>PAYABLE À:</b> VILLE DE MALARTIC 901, RUE ROYALE C.P. 3090 MALARTIC QUEBEC JOY 120 DUPLICATA	<b>PAYABLE À:</b> VILLE DE MALARTIC 901, RUE ROYALE C.P. 3090 MALARTIC QUEBEC JOY 120 DUPLICATA	<b>PAYABLE À:</b> VILLE DE MALARTIC 901, RUE ROYALE C.P. 3090 MALARTIC QUEBEC JOY 120 DUPLICATA
<b>MATRICULE:</b> F 0633 73 9446 000 0000 70 <b>PROPRIÉTAIRE:</b> CORPORATION MINIERE OSISKO <b>ADRESSE:</b> 100 CHEMIN DU LAC MOURIER	<b>MATRICULE:</b> F 0633 73 9446 000 0000 70 <b>PROPRIÉTAIRE:</b> CORPORATION MINIERE OSISKO <b>ADRESSE:</b> 100 CHEMIN DU LAC MOURIER	<b>MATRICULE:</b> F 0633 73 9446 000 0000 70 <b>PROPRIÉTAIRE:</b> CORPORATION MINIERE OSISKO <b>ADRESSE:</b> 100 CHEMIN DU LAC MOURIER
<b>N° MUN.:</b> 89015 <b>N° SIPC:</b> SIPC 532 <b>N° COMPTE:</b> 112007 <b>ÉCHÉANCE:</b> 05-05-2011	<b>N° MUN.:</b> 89015 <b>N° SIPC:</b> SIPC 532 <b>N° COMPTE:</b> 112007 <b>ÉCHÉANCE:</b> 05-04-2011	<b>N° MUN.:</b> 89015 <b>N° SIPC:</b> SIPC 532 <b>N° COMPTE:</b> 112007 <b>ÉCHÉANCE:</b> 06-03-2011
<b>TAXES "G":</b> 61,979.00 <b>TAXES "R":</b> 27,688.05 <b>TOTAL:</b> 89,667.05	<b>TAXES "G":</b> 61,979.00 <b>TAXES "R":</b> 27,688.05 <b>TOTAL:</b> 89,667.05	<b>TAXES "G":</b> 61,978.99 <b>TAXES "R":</b> 27,688.04 <b>TAXES "U":</b> .00 <b>TOTAL:</b> 89,667.03
Payez par Internet, au comptoir de la Caisse Populaire ou à l'Hôtel de Ville	Payez par Internet, au comptoir de la Caisse Populaire ou à l'Hôtel de Ville	Payez par Internet, au comptoir de la Caisse Populaire ou à l'Hôtel de Ville



### AVIS D'ÉVALUATION POUR L'ANNÉE 2010

2010

<b>MUNICIPALITÉ</b>		<b>UNITÉ D'ÉVALUATION</b>			
VILLE DE MALARTIC 901, RUE ROYALE C.P. 3090 MALARTIC QUEBEC JOY 120 TEL.: (819) 757-3611		MATRICULE	0633 73 9446 00 0000	CODE D'UTILISATION	6376
<b>RÔLE TRIENNAL</b>		ADRESSE	AVENUE ABITIBI	UNITÉ DE VOISINAGE	6010
2008-2009-2010		CADASTRE	2998130	<b>EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE</b>	
<b>DATE DE L'AVIS</b>		SUPERFICIE	11.420 HE	COMPRISE EN ZONE AGRICOLE	TERRAIN EAE ZONÉ
22-02-2010		FRONTAGE	51.01 M	ZONAGE	BÂTIMENT EAE ZONÉ
<b>PROPRIÉTAIRE</b>		PROFONDEUR	270.64 M	SUPERFICIE ZONÉE	SUPERFICIE TOTALE EAE
CORPORATION MINIERE OSISKO		<b>CATÉGORIES D'IMMEUBLES</b>			
1100 DE LA GAUCHETIERE OUEST # 3		TERRAIN VAGUE DESSERTI		NON	NON RÉSIDENTIEL
MONTREAL, QUEBEC		6 LOGEMENTS OU PLUS		NON	INDUSTRIEL
H3B 2S2		ORGANISME MUNICIPAL RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION		VILLE DE MALARTIC	
<b>POUR DEMANDER UNE RÉVISION</b>		<b>VALEURS DE L'UNITÉ D'ÉVALUATION</b>		<b>RÉPARTITION FISCALE DE LA VALEUR</b>	
Jusqu'à la date limite ci-dessous indiquée, vous pouvez demander une révision relativement à toute inscription ou omission qui concerne le rôle d'évaluation visé par le présent avis. Votre demande sera traitée par l'évaluateur de l'organisme municipal responsable de l'évaluation et vous recevrez une réponse écrite aux motifs que vous y aurez invoqués. Pour être recevable, votre demande de révision devra :		VALEUR TERRAIN	10,000	SOURCE LÉGISLATIVE	
1. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin (voir verso) ;		VALEUR BÂTIMENT	4,000	LOI	ARTICLE
2. Être déposée à l'endroit ci-dessous indiqué ou y être envoyée par courrier recommandé ;		VALEUR INSCRITE	14,000	ALINÉA	PARAGRAPHE
3. Être accompagnée de la somme d'argent indiquée ci-dessous.		PROPORTION MÉDIANE	100	PARTIE D'IMMEUBLE	
DATE LIMITE	EXPIRÉE	FACTEUR COMPARATIF	1	MONTANT	
MONTANT À JOINDRE		VALEUR UNIFORMISÉE	14,000	P/1	
RÉFÉRENCE AU RÈGLEMENT		DATE DU MARCHÉ	01-07-2006	IMPOSITION SCOLAIRE	
		EXERCICE FINANCIER	2010	VALEUR TOTALE IMPOSABLE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE (EAE) :	
		DATE D'EFFET	01-01-2008		
<b>ADRESSE DE L'ENDROIT DÉTERMINÉ POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE RÉVISION</b>					
VILLE DE MALARTIC					
901, RUE ROYALE C.P. 3090					
MALARTIC, QUEBEC JOY120					
<b>AUTRES INFORMATIONS :</b>					
<b>VOIR VERSO</b> Pour plus de détails concernant les renseignements ci-dessus inscrits et vos droits de recours concernant l'évaluation foncière ou la valeur locative.					

### COMPTE DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2010

2010

<b>MUNICIPALITÉ</b>		<b>MATRICULE</b>						<b>DATE D'ENVOI</b>		<b>N° COMPTE</b>			
VILLE DE MALARTIC		VILLE	FUSEAU	DIV.	SEC.	EMP.	CAV.	BÂT.	LOC.	22-02-2010		100009	
89015				0633	73	9446		00	0000				
<b>DÉBITEUR DE COMPTE</b>		<b>ADRESSE ET CADASTRE</b>						<b>N° SIPC</b>		<b>NON RES.</b>		<b>IND.</b>	
VOIR PROPRIÉTAIRE(S) SUR L'AVIS D'ÉVALUATION CI-HAUT POUR CONNAÎTRE LE(S) DÉBITEUR(S) DU COMPTE		AVENUE ABITIBI						SIPC 532		10			
2998130													
<b>NUMÉRO ET NOM DU CRÉANCIER HYPOTHECAIRE</b>				<b>NUMÉRO DU PRÊT</b>				<b>PÉRIODE D'IMPOSITION</b>					
1 - OSISKO EXPLORATION								ANNÉE 2010					
<b>DÉTAIL DES TAXES</b>													
TAXE	RÉFÉRENCE	ASSIETTE DE LA TAXE	BASE D'IMPOSITION	TAUX(\$)	% DU TAUX	MONTANT	CODES						
TAXE FONCIERE GENERALE - NON RESIDENTIELS	R-728		14,000	.0273000	100	382.20	GE						
EAU	R-729	ENTREPOSAGE	1	320.00	100	320.00	RE						
ASSAIN. DES EAUX	R-729	ENTREPOSAGE	1	250.00	100	250.00	RE						
VIDANGE	R-729	ENTREPOSAGE	1	384.00	100	384.00	RE						
ENVIRONNEMENT	R-730	EVALUATION IMPOSABLE	14,000	.0036000	100	50.40	GE						
SURTAXE NEIGE	R-732	FIXE	1	.00	100	75.00	RE						
<b>ÉCHÉANCE DES VERSEMENTS</b>		<b>VOIR VERSO</b> POUR PLUS DE DÉTAILS CONCERNANT LA TAXATION ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT DE VOTRE COMPTE DE TAXES MUNICIPALES.		<b>TAUX APRÈS L'ÉCHÉANCE</b>		<b>TOTAL</b>		1,461.60					
DATE	MONTANT			INTÉRÊT	13.00%		NON ÉCHUES	.00					
01-04-2010	488.16			PÉNALITÉ	5.00%		ARRIÉRÉS	.00					
01-07-2010	486.72						INTÉRÊTS ARRIÉRÉS/PÉNALITÉS	.00					
01-10-2010	486.72						CRÉDIT	.00					
							POSTDATÉS	.00					
							<b>MOYEN DU</b>	1,461.60					
							<b>VOIR VERSO POUR LA SIGNIFICATION DES CODES</b>						
Payez par Internet, au comptoir de la Caisse populaire ou à l'Hôtel de Ville (Interac, Visa, Master Card)													

**PAYABLE À :** VILLE DE MALARTIC  
901, RUE ROYALE C.P. 3090  
MALARTIC QUEBEC JOY 120  
DUPLICATA

**MATRICULE :** F 0633 73 9446 000 0000 70

**PROPRIÉTAIRE :** CORPORATION MINIERE OSISKO

**ADRESSE :** AVENUE ABITIBI

**N° MUN. :** 89015

**N° SIPC :** SIPC 532

**N° COMPTE :** 100009

**ÉCHÉANCE :** 01-10-2010

**TAXES "G" :** 144.06

**TAXES "R" :** 342.66

**TOTAL :** 486.72

Payez par Internet, au comptoir de la Caisse Populaire ou à l'Hôtel de Ville

**PAYABLE À :** VILLE DE MALARTIC  
901, RUE ROYALE C.P. 3090  
MALARTIC QUEBEC JOY 120  
DUPLICATA

**MATRICULE :** F 0633 73 9446 000 0000 70

**PROPRIÉTAIRE :** CORPORATION MINIERE OSISKO

**ADRESSE :** AVENUE ABITIBI

**N° MUN. :** 89015

**N° SIPC :** SIPC 532

**N° COMPTE :** 100009

**ÉCHÉANCE :** 01-07-2010

**TAXES "G" :** 144.06

**TAXES "R" :** 342.66

**TOTAL :** 486.72

Payez par Internet, au comptoir de la Caisse Populaire ou à l'Hôtel de Ville

**PAYABLE À :** VILLE DE MALARTIC  
901, RUE ROYALE C.P. 3090  
MALARTIC QUEBEC JOY 120  
DUPLICATA

**MATRICULE :** F 0633 73 9446 000 0000 70

**PROPRIÉTAIRE :** CORPORATION MINIERE OSISKO

**ADRESSE :** AVENUE ABITIBI

**N° MUN. :** 89015

**N° SIPC :** SIPC 532

**N° COMPTE :** 100009

**ÉCHÉANCE :** 01-04-2010

**TAXES "G" :** 144.48

**TAXES "R" :** 343.68

**TAXES "U" :** 488.16

**TOTAL :** 488.16

Payez par Internet, au comptoir de la Caisse Populaire ou à l'Hôtel de Ville



## AVIS D'ÉVALUATION POUR L'ANNÉE

2011

<b>MUNICIPALITÉ</b>		<b>UNITÉ D'ÉVALUATION</b>							
VILLE DE MALARTIC 901, RUE ROYALE C.P. 3090 MALARTIC QUEBEC JOY 120 TEL.: (819) 757-3611		MATRICULE:	0633 73 9446 00 0000		CODE D'UTILISATION	8514			
<b>RÔLE TRIENNAL</b> 2011-2012-2013		ADRESSE:	100 CHEMIN DU LAC MOURIER		UNITÉ DE VOISINAGE	5555			
<b>DATE DE L'AVIS</b> 10-02-2011		CADASTRE:	1560-08-24 1560-08-25 1560-8S-2...		<b>EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE</b>				
		SUPERFICIE:	603.400 HA		COMPRISE EN ZONE AGRICOLE	TERRAIN EAE ZONÉ			
		FRONTAGE:	3,500.00 M		ZONAGE	BÂTIMENT EAE ZONÉ			
		PROFONDEUR:			SUPERFICIE ZONÉE	SUPERFICIE TOTALE EAE			
<b>PROPRIÉTAIRE</b>		<b>CATÉGORIES D'IMMEUBLES</b>				<b>CLASSE</b>			
CORPORATION MINIERE OSISKO  1100 DE LA GAUCHETIERE OUEST # 3 MONTREAL, QUEBEC H3B 2S2		<input type="checkbox"/> Cet avis s'adresse à la fois aux propriétaires identifiés ci-contre et à d'autres personnes également inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation		TERRAIN VAGUE DESSERVI	NON	NON RÉSIDENTIEL	OUI	10	
				6 LOGEMENTS OU PLUS	NON	INDUSTRIEL	OUI	4	
		<b>ORGANISME MUNICIPAL RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION</b>							
		VILLE DE MALARTIC							
<b>POUR DEMANDER UNE RÉVISION</b>		<b>VALEURS DE L'UNITÉ D'ÉVALUATION</b>		<b>RÉPARTITION FISCALE DE LA VALEUR</b> <small>(Ne concerne que les immeubles exemptés ou faisant l'objet d'un régime fiscal particulier)</small>					
Jusqu'à la date limite ci-dessous indiquée, vous pouvez demander une révision relativement à toute inscription ou omission qui concerne le rôle d'évaluation visé par le présent avis. Votre demande sera traitée par l'évaluateur de l'organisme municipal responsable de l'évaluation et vous recevrez une réponse écrite aux motifs que vous y aurez invoqués. Pour être recevable, votre demande de révision devra : 1. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin (voir verso) ; 2. Être déposée à l'endroit ci-dessous indiqué ou y être envoyée par courrier recommandé ; 3. Être accompagnée de la somme d'argent indiquée ci-dessous.		VALEUR TERRAIN	324,000		<b>SOURCE LÉGISLATIVE</b>		<b>PARTIE D'IMMEUBLE</b>		
DATE LIMITE	01-05-2011	VALEUR BÂTIMENT	11,611,000		LOI	ARTICLE	ALINÉA PARAGRAPHE	MONTANT	P/I
MONTANT À JOINDRE	1,000.00\$	VALEUR INSCRITE	11,935,000						
RÉFÉRENCE AU RÈGLEMENT	REG. 490	PROPORTION MÉDIANE	101						
		FACTEUR COMPARATIF	.99						
		VALEUR UNIFORMISÉE	11,935,000						
		DATE DU MARCHÉ	01-07-2009						
		EXERCICE FINANCIER	2011						
		DATE D'EFFET	01-01-2011						
<b>ADRESSE DE L'ENDROIT DÉTERMINÉ POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE RÉVISION</b>						<b>IMPOSITION SCOLAIRE</b>			
VILLE DE MALARTIC 901, RUE ROYALE C.P. 3090 MALARTIC, QUEBEC JOY120						VALEUR TOTALE IMPOSABLE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE (EAE) :			
<b>AUTRES INFORMATIONS :</b>									

**VOIR VERSO** Pour plus de détails concernant les renseignements ci-dessus inscrits et vos droits de recours concernant l'évaluation foncière ou la valeur locative.

## COMPTE DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE

2011

DUPLICATA

<b>MUNICIPALITÉ</b>		<b>MATRICULE</b>						<b>DATE D'ENVOI</b>		<b>N° COMPTE</b>			
VILLE DE MALARTIC		VILLE	FUSEAU	DIV.	SEC.	EMP.	CAV.	BÂT.	LOC.	10-02-2011		110011	
		89015		0633	73	9446		00	0000				
<b>DÉBITEUR DE COMPTE</b>		<b>ADRESSE ET CADASTRE</b>						<b>N° SIPC</b>		<b>NON RÉS.</b>		<b>IND.</b>	
VOIR PROPRIÉTAIRE(S) SUR L'AVIS D'ÉVALUATION CI-HAUT POUR CONNAÎTRE LE(S) DÉBITEUR(S) DU COMPTE		100 CHEMIN DU LAC MOURIER						SIPC 532		10		4	
		1560-08-24 1560-08-25 1560-8S-2...											
<b>NUMÉRO ET NOM DU CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE</b>				<b>NUMÉRO DU PRÊT</b>				<b>PÉRIODE D'IMPOSITION</b>					
1 - OSISKO EXPLORATION								ANNÉE 2011					
<b>DÉTAIL DES TAXES</b>													
TAXE	RÉFÉRENCE	ASSIETTE DE LA TAXE	BASE D'IMPOSITION	TAUX(\$)	% DU TAUX	MONTANT	CODES						
TAXE FONCIERE GENERALE - INDUSTRIELS	R-751		11,935,000	.0305000	100	364,017.50	GE						
EAU	R-752	OSISKO	1	62125.00	100	62,125.00	RE						
ASSAIN. DES EAUX	R-752	OSISKO	1	64375.00	100	64,375.00	RE						
VIDANGE	R-752	OSISKO	1	39000.00	100	39,000.00	RE						
ENVIRONNEMENT	R-753	EVALUATION IMPOSABLE	11,935,000	.0018000	100	21,483.00	GE						
SURTAXE NEIGE	R-755	FIXE	1	.00	100	75.00	RE						
<b>ÉCHÉANCE DES VERSEMENTS</b>		<b>VOIR VERSO</b> POUR PLUS DE DÉTAILS CONCERNANT LA TAXATION ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT DE VOTRE COMPTE DE TAXES MUNICIPALES.				<b>TAUX APRÈS L'ÉCHÉANCE</b>		<b>TOTAL</b>					
DATE	MONTANT					INTÉRÊT	13.00%		551,075.50		<b>VOIR VERSO POUR LA SIGNIFICATION DES CODES</b>		
01-04-2011	454,210.03					PÉNALITÉ	5.00%		179,334.10				
01-07-2011	183,508.15							89,667.03					
01-10-2011	183,508.15							1,149.70					
								.00					
								.00					
								<b>MONTANT DU</b>		821,226.33			
Payez par Internet, au comptoir de la Caisse populaire ou à l'Hôtel de Ville (Interac, Visa, Master Card)													

**PAYABLE À:** VILLE DE MALARTIC  
 901, RUE ROYALE C.P. 3090  
 MALARTIC QUEBEC JOY 120  
 DUPLICATA

**MATRICULE:** F 0633 73 9446 000 0000 70

**PROPRIÉTAIRE:** CORPORATION MINIERE OSISKO

**ADRESSE:** 100 CHEMIN DU LAC MOURIER

**N° MUN.:** 89015

**N° SIPC:** SIPC 532

**N° COMPTE:** 110011

**ÉCHÉANCE:** 01-10-2011

TAXES "G"	128,371.67
TAXES "R"	55,136.48
<b>TOTAL</b>	<b>183,508.15</b>

Payez par Internet, au comptoir de la Caisse Populaire ou à l'Hôtel de Ville

**PAYABLE À:** VILLE DE MALARTIC  
 901, RUE ROYALE C.P. 3090  
 MALARTIC QUEBEC JOY 120  
 DUPLICATA

**MATRICULE:** F 0633 73 9446 000 0000 70

**PROPRIÉTAIRE:** CORPORATION MINIERE OSISKO

**ADRESSE:** 100 CHEMIN DU LAC MOURIER

**N° MUN.:** 89015

**N° SIPC:** SIPC 532

**N° COMPTE:** 110011

**ÉCHÉANCE:** 01-07-2011

TAXES "G"	128,371.67
TAXES "R"	55,136.48
<b>TOTAL</b>	<b>183,508.15</b>

Payez par Internet, au comptoir de la Caisse Populaire ou à l'Hôtel de Ville

**PAYABLE À:** VILLE DE MALARTIC  
 901, RUE ROYALE C.P. 3090  
 MALARTIC QUEBEC JOY 120  
 DUPLICATA

**MATRICULE:** F 0633 73 9446 000 0000 70

**PROPRIÉTAIRE:** CORPORATION MINIERE OSISKO

**ADRESSE:** 100 CHEMIN DU LAC MOURIER

**N° MUN.:** 89015

**N° SIPC:** SIPC 532

**N° COMPTE:** 110011

**ÉCHÉANCE:** 01-04-2011

TAXES "G"	128,757.16
TAXES "R"	55,302.04
TAXES "U"	270,150.83
<b>TOTAL</b>	<b>454,210.03</b>

Payez par Internet, au comptoir de la Caisse Populaire ou à l'Hôtel de Ville



FACTURE COMPLEMENTAIRE		<b>AVIS D'ÉVALUATION POUR L'ANNÉE</b> 2011		CERT.:011-5325
<b>MUNICIPALITÉ</b>		<b>UNITÉ D'ÉVALUATION</b>		
VILLE DE MALARTIC 901, RUE ROYALE C.P. 3090 MALARTIC QUEBEC JOY 120 TEL.: (819) 757-3611		<b>MATRICULE:</b> 0633 73 9446 00 0000 <b>ADRESSE:</b> 100 CHEMIN DU LAC MOURIER <b>CADASTRE:</b> 1560-08-24 1560-08-25 1560-8S-2... <b>SUPERFICIE:</b> 603.400 HE <b>FRONTAGE:</b> 3,500.00 M <b>PROFONDEUR:</b>	<b>CODE D'UTILISATION:</b> 8514 <b>UNITÉ DE VOISINAGE:</b> 5555	
<b>RÔLE TRIENNAL:</b> 2011-2012-2013 <b>DATE DE LAVIS:</b> 06-10-2011		<b>EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE</b> COMPRIS EN ZONE AGRICOLE: TERRAIN EAE ZONÉ ZONAGE: BÂTIMENT EAE ZONÉ SUPERFICIE ZONÉE: SUPERFICIE TOTALE EAE		
<b>PROPRIÉTAIRE</b>		<b>CATÉGORIES D'IMMEUBLES</b>		
CORPORATION MINIERE OSISKO  1100 DE LA GAUCHETIERE OUEST # 3 MONTREAL, QUEBEC H3B 2S2		TERRAIN VAGUE DESSERVI: NON 6 LOGEMENTS OU PLUS: NON		NON RÉSIDENTIEL: OUI INDUSTRIEL: OUI <b>CLASSE:</b> 10, 4
<b>POUR DEMANDER UNE RÉVISION</b> Jusqu'à la date limite ci-dessous indiquée, vous pouvez demander une révision relativement à toute inscription ou omission qui concerne le rôle d'évaluation visé par le présent avis. Votre demande sera traitée par l'évaluateur de l'organisme municipal responsable de l'évaluation et vous recevrez une réponse écrite aux motifs que vous y aurez invoqués. Pour être recevable, votre demande de révision devra: 1. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin (voir verso); 2. Être déposée à l'endroit ci-dessous indiqué ou y être envoyée par courrier recommandé; 3. Être accompagnée de la somme d'argent indiquée ci-dessous.		<b>VALEURS DE L'UNITÉ D'ÉVALUATION</b>		<b>ORGANISME MUNICIPAL RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION</b>
		VILLE DE MALARTIC		<b>RÉPARTITION FISCALE DE LA VALEUR</b> (Ne concerne que les immeubles exemptés ou faisant l'objet d'un régime fiscal particulier) <b>SOURCE LÉGISLATIVE:</b> LOI, ARTICLE, ALINÉA, PARAGRAPHE <b>PARTIE D'IMMEUBLE:</b> MONTANT, P/I
<b>DATE LIMITE:</b> VOIR CERTIFICAT <b>MONTANT À JOINDRE:</b> <b>RÉFÉRENCE AU RÈGLEMENT:</b>		VALEUR TERRAIN: 324,000 VALEUR BÂTIMENT: 69,240,000 VALEUR INSCRITE: 69,564,000 PROPORTION MÉDIANE: 101 FACTEUR COMPARATIF: .99 VALEUR UNIFORMISÉE: 68,868,360 DATE DU MARCHÉ: 01-07-2009 EXERCICE FINANCIER: 2011 DATE D'EFFET: 01-01-2011		<b>IMPOSITION SCOLAIRE</b> VALEUR TOTALE IMPOSABLE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE (EAE):
<b>ADRESSE DE L'ENDROIT DÉTERMINÉ POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE RÉVISION</b>		<b>IMPOSITION SCOLAIRE</b>		
VOIR CERTIFICAT DE L'ÉVALUATEUR PRODUIT ANTERIEUREMENT		VALEUR TOTALE IMPOSABLE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE (EAE):		
<b>AUTRES INFORMATIONS:</b>				
<b>VOIR VERSO</b> Pour plus de détails concernant les renseignements ci-dessus inscrits et vos droits de recours concernant l'évaluation foncière ou la valeur locative.				

COMPTÉ DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE		2011	DUPLICATA
<b>MUNICIPALITÉ</b>		<b>MATRICULE</b>	
VILLE DE MALARTIC		VILLE: 89015	FUSEAU: 0633 73 9446
<b>DÉBITEUR DE COMPTÉ</b>		<b>ADRESSE ET CADASTRE</b>	
VOIR PROPRIÉTAIRE(S) SUR L'AVIS D'ÉVALUATION CI-HAUT POUR CONNAÎTRE LE(S) DÉBITEUR(S) DU COMPTÉ		100 CHEMIN DU LAC MOURIER 1560-08-24 1560-08-25 1560-8S-2...	
<b>NUMÉRO ET NOM DU CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE</b>		<b>NUMÉRO DU PRÊT</b>	
1 - OSISKO EXPLORATION			
<b>NUMÉRO DU PRÊT</b>		<b>PÉRIODE D'IMPOSITION</b>	
		ANNÉE 2011	

TAXE	RÉFÉRENCE	ASSIETTE DE LA TAXE	BASE D'IMPOSITION	TAUX(\$)	% DU TAUX	MONTANT	CODES
DU 01-04-2011 AU 31-12-2011 (275 JOURS)							
TAXE FONCIERE GENERALE - INDUSTRIELS	R-751		57 629 000	.0305000	100	1,324,282.84	GE
ENVIRONNEMENT	R-753	EVALUATION IMPOSABLE	57 629 000	.0018000	100	78,154.40	GE

ÉCHÉANCE DES VERSEMENTS		<b>VOIR VERSO</b> POUR PLUS DE DÉTAILS CONCERNANT LA TAXATION ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT DE VOTRE COMPTÉ DE TAXES MUNICIPALES.		<b>TAUX APRÈS L'ÉCHÉANCE</b>		<b>TOTAL</b>	
DATE	MONTANT	INTÉRÊT					
05-11-2011	467,479.08	13.00%				1,402,437.24	
05-12-2011	467,479.08	PÉNALTÉ	5.00%				
04-01-2012	467,479.08						
Payez par Internet, au comptoir de la Caisse populaire ou à l'Hôtel de Ville (Interac, Visa, Master Card)						<b>MONTANT DU</b> 1,402,437.24	

**PAYABLE À:** VILLE DE MALARTIC  
901, RUE ROYALE C.P. 3090  
MALARTIC QUEBEC JOY 120  
DUPLICATA

**MATRICULE:** F 0633 73 9446 000 0000 70  
**PROPRIÉTAIRE:** CORPORATION MINIERE OSISKO  
**ADRESSE:** 100 CHEMIN DU LAC MOURIER

**N° MUN.:** 89015  
**N° SIPC:** SIPC 532  
**N° COMPTE:** 112143  
**ÉCHÉANCE:** 04-01-2012

**TAXES "G":** 467,479.08  
**TAXES "R":**  
**TOTAL:** 467,479.08

Payez par Internet, au comptoir de la Caisse Populaire ou à l'Hôtel de Ville

**PAYABLE À:** VILLE DE MALARTIC  
901, RUE ROYALE C.P. 3090  
MALARTIC QUEBEC JOY 120  
DUPLICATA

**MATRICULE:** F 0633 73 9446 000 0000 70  
**PROPRIÉTAIRE:** CORPORATION MINIERE OSISKO  
**ADRESSE:** 100 CHEMIN DU LAC MOURIER

**N° MUN.:** 89015  
**N° SIPC:** SIPC 532  
**N° COMPTE:** 112143  
**ÉCHÉANCE:** 05-12-2011

**TAXES "G":** 467,479.08  
**TAXES "R":**  
**TOTAL:** 467,479.08

Payez par Internet, au comptoir de la Caisse Populaire ou à l'Hôtel de Ville

**PAYABLE À:** VILLE DE MALARTIC  
901, RUE ROYALE C.P. 3090  
MALARTIC QUEBEC JOY 120  
DUPLICATA

**MATRICULE:** F 0633 73 9446 000 0000 70  
**PROPRIÉTAIRE:** CORPORATION MINIERE OSISKO  
**ADRESSE:** 100 CHEMIN DU LAC MOURIER

**N° MUN.:** 89015  
**N° SIPC:** SIPC 532  
**N° COMPTE:** 112143  
**ÉCHÉANCE:** 05-11-2011

**TAXES "G":** 467,479.08  
**TAXES "R":**  
**TAXES "U":**  
**TOTAL:** 467,479.08

Payez par Internet, au comptoir de la Caisse Populaire ou à l'Hôtel de Ville



<b>FACTURE COMPLEMENTAIRE</b>		<b>AVIS D'ÉVALUATION POUR L'ANNÉE</b>		2011	CERT.:011-5390
<b>MUNICIPALITÉ</b>			<b>UNITÉ D'ÉVALUATION</b>		
VILLE DE MALARTIC 901, RUE ROYALE C.P. 3090 MALARTIC QUEBEC JOY 120 TEL.: (819) 757-3611			MATRICULE 0633 73 9446 00 0000 ADRESSE 100 CHEMIN DU LAC MOURIER CADASTRE 1560-08-24 1560-08P25 1560-8S-2... SUPERFICIE 601.400 HA FRONTAGE 3,500.00 M PROFONDEUR	CODE D'UTILISATION 8514 UNITÉ DE VOISINAGE 5555	
<b>RÔLE TRIENNAL</b> 2011-2012-2013	<b>DATE DE LAVIS</b> 21-12-2011	<b>PROPRIÉTAIRE</b> CORPORATION MINIERE OSISKO  1100, DES CANADIENS-DE-MONTREAL, C.P. 211 MONTREAL, QUEBEC H3B 2S2	<input type="checkbox"/> Cet avis s'adresse à la fois aux propriétaires (identifiés) ci-contre et à d'autres personnes également inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation	<b>EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE</b> COMPRISE EN ZONE AGRICOLE TERRAIN EAE ZONÉ ZONAGE BÂTIMENT EAE ZONÉ SUPERFICIE ZONÉE SUPERFICIE TOTALE EAE	
<b>POUR DEMANDER UNE RÉVISION</b> Jusqu'à la date limite ci-dessous indiquée, vous pouvez demander une révision relativement à toute inscription ou omission qui concerne le rôle d'évaluation visé par le présent avis. Votre demande sera traitée par l'évaluateur de l'organisme municipal responsable de l'évaluation et vous recevrez une réponse écrite aux motifs que vous y aurez invoqués. Pour être recevable, votre demande de révision devra : 1. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin (voir verso) ; 2. Être déposée à l'endroit ci-dessous indiqué ou y être envoyée par courrier recommandé ; 3. Être accompagnée de la somme d'argent indiquée ci-dessous.			<b>VALEURS DE L'UNITÉ D'ÉVALUATION</b> VALEUR TERRAIN 323,500 VALEUR BÂTIMENT 67,696,000 VALEUR INSCRITE 68,019,500 PROPORTION MÉDIANE 101 FACTEUR COMPARATIF .99 VALEUR UNIFORMISÉE 67,339,305 DATE DU MARCHÉ 01-07-2009	<b>RÉPARTITION FISCALE DE LA VALEUR</b> (Ne concerne que les immeubles exemptés ou faisant l'objet d'un régime fiscal particulier) SOURCE LÉGISLATIVE PARTIE D'IMMEUBLE : LOI ARTICLE ALINÉA PARAGRAPHE MONTANT P/I	
<b>DATE LIMITE</b> VOIR CERTIFICAT <b>MONTANT À JOINDRE</b> <b>RÉFÉRENCE AU RÈGLEMENT</b>	<b>EXERCICE FINANCIER</b> 2011 <b>DATE D'EFFET</b> 01-01-2011	<b>ADRESSE DE L'ENDROIT DÉTERMINÉ POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE RÉVISION</b> VOIR CERTIFICAT DE L'ÉVALUATEUR PRODUIT ANTERIEUREMENT	<b>IMPOSITION SCOLAIRE</b> VALEUR TOTALE IMPOSABLE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE (EAE) :	1 - Imposable 2 - non imposable 3 - terrain agricole 4 - terrain agricole et bâtiment 5 - terrain agricole et immeuble IMPOSABILITÉ	
<b>AUTRES INFORMATIONS :</b> <b>VOIR VERSO</b> Pour plus de détails concernant les renseignements ci-dessus inscrits et vos droits de recours concernant l'évaluation foncière ou la valeur locative.					

<b>COMPTÉ DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE</b>		2011	DUPLICATA
<b>MUNICIPALITÉ</b>		<b>MATRICULE</b>	
VILLE DE MALARTIC		VILLE 89015	FUSEAU 0633
<b>DÉBITEUR DE COMPTÉ</b>		<b>ADRESSE ET CADASTRE</b>	
VOIR PROPRIÉTAIRE(S) SUR L'AVIS D'ÉVALUATION CI-HAUT POUR CONNAÎTRE LE(S) DÉBITEUR(S) DU COMPTÉ		100 CHEMIN DU LAC MOURIER 1560-08-24 1560-08P25 1560-8S-2...	
<b>NUMÉRO ET NOM DU CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE</b>		<b>NUMÉRO DU PRÊT</b>	
1 - OSISKO EXPLORATION			
<b>DATE D'ENVOI</b>		<b>N° COMPTE</b>	
21-12-2011		112152	
<b>N° SIPC</b>		<b>NON RES.</b>	
SIPC 532		10	
<b>IND.</b>		<b>PÉRIODE D'IMPOSITION</b>	
4		ANNÉE 2011	

TAXE	RÉFÉRENCE	ASSIETTE DE LA TAXE	BASE D'IMPOSITION	Taux(\$)	% DU TAUX	MONTANT	CODES
DU 01-02-2011 AU 31-12-2011 (334 JOURS)							
TAXE FONCIERE GENERALE							
-INDUSTRIELS	R-751		1 544 500-	.0305000	100	43,106.36	GE
ENVIRONNEMENT	R-753	EVALUATION IMPOSABLE	1 544 500-	.0018000	100	2,543.98	GE

<b>ÉCHÉANCE DES VERSEMENTS</b>		<b>VOIR VERSO</b> POUR PLUS DE DÉTAILS CONCERNANT LA TAXATION ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT DE VOTRE COMPTÉ DE TAXES MUNICIPALES.		<b>TAUX APRÈS L'ÉCHÉANCE</b>		<b>TOTAL</b>	
DATE	MONTANT			INTÉRÊT	13.00%	45,650.34	
01-04-2011	15,247.20-			PÉNALITÉ	5.00%	.00	
01-07-2011	15,201.57-					.00	
01-10-2011	15,201.57-					.00	
						.00	
						.00	
						45,650.34	
						MONTANT DU	

Payez par Internet, au comptoir de la Caisse populaire ou à l'Hôtel de Ville (Interac, Visa, Master Card)

<b>PAYABLE À</b>	<b>PAYABLE À</b>	<b>PAYABLE À</b>
3	2	1
MATRICULE: PROPRIÉTAIRE: ADRESSE:	MATRICULE: PROPRIÉTAIRE: ADRESSE:	MATRICULE: PROPRIÉTAIRE: ADRESSE:
N° MUN.: N° SIPC: N° COMPTE: ÉCHÉANCE:	N° MUN.: N° SIPC: N° COMPTE: ÉCHÉANCE:	N° MUN.: N° SIPC: N° COMPTE: ÉCHÉANCE:
TAXES "G" TAXES "R" TOTAL	TAXES "G" TAXES "R" TOTAL	TAXES "G" TAXES "R" TAXES "U" TOTAL



## AVIS D'ÉVALUATION POUR L'ANNÉE

2012

<b>MUNICIPALITÉ</b>		<b>UNITÉ D'ÉVALUATION</b>				
VILLE DE MALARTIC 901, RUE ROYALE C.P. 3090 MALARTIC QUEBEC JOY 120 TEL.: (819) 757-3611		MATRICULE:	0633 73 9446 00 0000		CODE D'UTILISATION	8514
<b>RÔLE TRIENNAL</b> 2011-2012-2013		<b>DATE DE L'AVIS</b> 28-02-2012		ADRESSE:	100 CHEMIN DU LAC MOURIER	
				CADASTRE:	1560-08-24 1560-08P25 1560-8S-2...	
				SUPERFICIE:	601.400 HA	
				FRONTAGE:	3,500.00 M	
<b>PROFONDEUR</b> (à compléter)		<b>EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE</b>				
		COMPRIS EN ZONE AGRICOLE:	TERRAIN EAE ZONÉ:		BÂTIMENT EAE ZONÉ:	
<b>PROPRIÉTAIRE</b> CORPORATION MINIERE OSISKO  1100, DES CANADIENS-DE-MONTREAL, C.P. 211 MONTREAL, QUEBEC H3B 2S2		<b>CATÉGORIES D'IMMEUBLES</b>				
		TERRAIN VAGUE DESSERVI: NON		NON RÉSIDENTIEL: OUI		CLASSE: 10
<b>POUR DEMANDER UNE RÉVISION</b> Jusqu'à la date limite ci-dessous indiquée, vous pouvez demander une révision relativement à toute inscription ou omission qui concerne le rôle d'évaluation visé par le présent avis. Votre demande sera traitée par l'évaluateur de l'organisme municipal responsable de l'évaluation et vous recevrez une réponse écrite aux motifs que vous y aurez invoqués. Pour être recevable, votre demande de révision devra : 1. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin (voir verso); 2. Être déposée à l'endroit ci-dessous indiqué ou y être envoyée par courrier recommandé; 3. Être accompagnée de la somme d'argent indiquée ci-dessous.		<b>VALEURS DE L'UNITÉ D'ÉVALUATION</b>				
		VALEUR TERRAIN: 323,500 VALEUR BÂTIMENT: 67,696,000 VALEUR INSCRITE: 68,019,500 PROPORTION MÉDIANE: 101 FACTEUR COMPARATIF: .99 VALEUR UNIFORMISÉE: 67,339,305 DATE DU MARCHÉ: 01-07-2009 EXERCICE FINANCIER: 2012 DATE D'EFFET: 01-01-2011	ORGANISME MUNICIPAL RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION VILLE DE MALARTIC		RÉPARTITION FISCALE DE LA VALEUR (Ne concerne que les immeubles exemptés ou faisant l'objet d'un régime fiscal particulier)	
<b>ADRESSE DE L'ENDROIT DÉTERMINÉ POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE RÉVISION</b> VILLE DE MALARTIC 901, RUE ROYALE C.P. 3090 MALARTIC, QUEBEC JOY120		<b>IMPOSITION SCOLAIRE</b>				
		VALEUR TOTALE IMPOSABLE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE (EAE) :				
<b>AUTRES INFORMATIONS :</b> (à compléter)		RÉPARTITION FISCALE DE LA VALEUR (Ne concerne que les immeubles exemptés ou faisant l'objet d'un régime fiscal particulier)				
<b>VOIR VERSO</b> Pour plus de détails concernant les renseignements ci-dessus inscrits et vos droits de recours concernant l'évaluation foncière ou la valeur locative.		SOURCE LÉGISLATIVE: LOI, ARTICLE, ALINÉA, PARAGRAPHE, MONTANT, P/I				

## COMPTE DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE

2012

DUPLICATA

<b>MUNICIPALITÉ</b>		<b>MATRICULE</b>						<b>DATE D'ENVOI</b>		<b>N° COMPTE</b>			
VILLE DE MALARTIC		VILLE	FOUSEAU	DIV.	SEC.	EMP.	CAV.	BÂT.	LOC.	28-02-2012		121010	
89015		0633 73 9446						00 0000					
<b>DÉBITEUR DE COMPTE</b>		<b>ADRESSE ET CADASTRE</b>						<b>N° SIPC</b>		<b>NON RÉS.</b>		<b>IND.</b>	
VOIR PROPRIÉTAIRE(S) SUR L'AVIS D'ÉVALUATION CI-HAUT POUR CONNAÎTRE LE(S) DÉBITEUR(S) DU COMPTE		100 CHEMIN DU LAC MOURIER 1560-08-24 1560-08P25 1560-8S-2...						SIPC 532		10		4	
<b>NUMÉRO ET NOM DU CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE</b>				<b>NUMÉRO DU PRÊT</b>				<b>PÉRIODE D'IMPOSITION</b>					
1 - OSISKO EXPLORATION								ANNÉE 2012					
<b>DÉTAIL DES TAXES</b>													
TAXE	RÉFÉRENCE	ASSIETTE DE LA TAXE	BASE D'IMPOSITION	TAUX (\$)	% DU TAUX	MONTANT	CODES						
TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE - INDUSTRIELS	R-776		68,019,500	.0305000	100	2,074,594.75	GE						
EAU	R-777	OSISKO	1	62125.00	100	62,125.00	RE						
ASSAIN. DES EAUX	R-777	OSISKO	1	64375.00	100	64,375.00	RE						
VIDANGE	R-777	OSISKO	1	39000.00	100	39,000.00	RE						
ENVIRONNEMENT	R-778	EVALUATION IMPOSABLE	68,019,500	.0018000	100	122,435.10	GE						
SURTAXE NEIGE	R-780	FIXE	1	75.00	100	75.00	RE						
<b>ÉCHÉANCE DES VERSEMENTS</b>		<b>VOIR VERSO</b> POUR PLUS DE DÉTAILS CONCERNANT LA TAXATION ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT DE VOTRE COMPTE DE TAXES MUNICIPALES.				<b>TAUX APRÈS L'ÉCHÉANCE</b>		TOTAL: 2,362,604.85 NON ÉCHUES: .00 ARRIÉRÉS: .00 INTÉRÊTS ARRIÉRÉS/PÉNALITÉS: .00 CRÉDIT: 45,650.34 POSTDATÉS: .00 <b>MONTANT DU</b> : 2,316,954.51					
DATE	MONTANT	INTÉRÊT: 13.00%		PÉNALITÉ: 5.00%									
01-04-2012	743,459.67												
01-07-2012	786,747.42												
01-10-2012	786,747.42												
Payez par Internet ou à l'Hôtel de Ville													

**PAYABLE À:** VILLE DE MALARTIC  
 901, RUE ROYALE C.P. 3090  
 MALARTIC QUEBEC JOY 120  
 DUPLICATA

**MATRICULE:** F 0633 73 9446 000 0000 70  
**PROPRIÉTAIRE:** CORPORATION MINIERE OSISKO  
**ADRESSE:** 100 CHEMIN DU LAC MOURIER

**N° MUN.:** 89015  
**N° SIPC:** SIPC 532  
**N° COMPTE:** 121010  
**ÉCHÉANCE:** 01-10-2012

TAXES "G"	731,610.94
TAXES "R"	55,136.48
<b>TOTAL</b>	<b>786,747.42</b>

Payez par Internet, ou à l'Hôtel de Ville

**PAYABLE À:** VILLE DE MALARTIC  
 901, RUE ROYALE C.P. 3090  
 MALARTIC QUEBEC JOY 120  
 DUPLICATA

**MATRICULE:** F 0633 73 9446 000 0000 70  
**PROPRIÉTAIRE:** CORPORATION MINIERE OSISKO  
**ADRESSE:** 100 CHEMIN DU LAC MOURIER

**N° MUN.:** 89015  
**N° SIPC:** SIPC 532  
**N° COMPTE:** 121010  
**ÉCHÉANCE:** 01-07-2012

TAXES "G"	731,610.94
TAXES "R"	55,136.48
<b>TOTAL</b>	<b>786,747.42</b>

Payez par Internet, ou à l'Hôtel de Ville

**PAYABLE À:** VILLE DE MALARTIC  
 901, RUE ROYALE C.P. 3090  
 MALARTIC QUEBEC JOY 120  
 DUPLICATA

**MATRICULE:** F 0633 73 9446 000 0000 70  
**PROPRIÉTAIRE:** CORPORATION MINIERE OSISKO  
**ADRESSE:** 100 CHEMIN DU LAC MOURIER

**N° MUN.:** 89015  
**N° SIPC:** SIPC 532  
**N° COMPTE:** 121010  
**ÉCHÉANCE:** 01-04-2012

TAXES "G"	733,807.97
TAXES "R"	55,302.04
TAXES "U"	45,650.34
<b>TOTAL</b>	<b>743,459.67</b>

Payez par Internet, ou à l'Hôtel de Ville



Conformément aux dispositions prévues par la Loi sur le régime municipal (art. 01), cet avis a pour but de vous informer des principaux renseignements qui concernent votre propriété et qui sont inscrits au rôle d'évaluation foncière ou au rôle de la valeur locative de la municipalité identifiée ci-dessous.

Il vise également à vous informer des modalités qui s'appliquent si vous desirez faire corriger une omission ou une inexactitude contenue dans ces inscriptions, qui sont en vigueur pendant les trois années d'application du rôle triennal.

FACTURE COMPLEMENTAIRE		<b>AVIS D'ÉVALUATION POUR L'ANNÉE</b>			2012	CERT.: 2012-1	
<b>MUNICIPALITÉ</b>		<b>UNITÉ D'ÉVALUATION</b>					
VILLE DE MALARTIC 901, RUE ROYALE C.P. 3090 MALARTIC QUEBEC JOY 120 TEL.: (819) 757-3611		<b>MATRICULE</b> 0633 73 9446 00 0000 <b>ADRESSE</b> 100 CHEMIN DU LAC MOURIER <b>CADASTRE</b> 1560-08-24-1 1560-08-25-1 1560-... <b>SUPERFICIE</b> 595.060 HA <b>FRONTAGE</b> 3,461.62 M <b>PROFONDEUR</b>	<b>CODE D'UTILISATION</b> 8514 <b>UNITÉ DE VOISINAGE</b> 5555	<b>EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE</b>			
<b>RÔLE TRIENNAL</b> 2011-2012-2013		<b>DATE DE L'AVIS</b> 15-03-2012		<b>COMPRIS EN ZONE AGRICOLE</b> <b>ZONAGE</b> <b>SUPERFICIE ZONÉE</b>	<b>TERRAIN EAE ZONÉ</b> <b>BÂTIMENT EAE ZONÉ</b> <b>SUPERFICIE TOTALE EAE</b>		
<b>PROPRIÉTAIRE</b>		<b>CATÉGORIES D'IMMEUBLES</b>					
CORPORATION MINIERE OSISKO  1100 DES CANADIENS-DE-MONTREAL, C.P. 211 MONTREAL, QUEBEC H3B 2S2		<input type="checkbox"/> Cet avis s'adresse à la fois aux propriétaires identifiés ci-dessus et à d'autres personnes également inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation			<b>TERRAIN VAGUE DESSERTI</b> NON <b>6 LOGEMENTS OU PLUS</b> NON	<b>NON RÉSIDENTIEL</b> OUI <b>INDUSTRIEL</b> OUI	<b>CLASSE</b> OUI 10 OUI 4
<b>POUR DEMANDER UNE RÉVISION</b>		<b>VALEURS DE L'UNITÉ D'ÉVALUATION</b>		<b>RÉPARTITION FISCALE DE LA VALEUR</b> <small>(Ne concerne que les immeubles exemptés ou faisant l'objet d'un régime fiscal particulier)</small>			
Jusqu'à la date limite ci-dessous indiquée, vous pouvez demander une révision relativement à toute inscription ou omission qui concerne le rôle d'évaluation visé par le présent avis. Votre demande sera traitée par l'évaluateur de l'organisme municipal responsable de l'évaluation et vous recevrez une réponse écrite aux motifs que vous y aurez invoqués. Pour être recevable, votre demande de révision devra : 1. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin (voir verso) ; 2. Être déposée à l'endroit ci-dessous indiqué ou y être envoyée par courrier recommandé ; 3. Être accompagnée de la somme d'argent indiquée ci-dessous.		<b>VALEUR TERRAIN</b> 322,000 <b>VALEUR BÂTIMENT</b> 67,696,000 <b>VALEUR INSCRITE</b> 68,018,000 <b>PROPORTION MÉDIANE</b> 101 <b>FACTEUR COMPARATIF</b> .99 <b>VALEUR UNIFORMISÉE</b> 67,337,820 <b>DATE DU MARCHÉ</b> 01-07-2009	<b>SOURCE LÉGISLATIVE</b> <b>LOI</b> <b>ARTICLE</b> <b>ALINÉA</b> <b>PARAGRAPHE</b>		<b>PARTIE D'IMMEUBLE</b> <b>MONTANT</b> <b>P/I</b>		
<b>DATE LIMITE</b>	<b>VOIR CERTIFICAT</b>	<b>EXERCICE FINANCIER</b>	<b>DATE D'EFFET</b>	<b>IMPOSITION SCOLAIRE</b> VALEUR TOTALE IMPOSABLE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE (EAE) :			
<b>MONTANT À JOINDRE</b>		2012	01-01-2011				
<b>RÉFÉRENCE AU RÈGLEMENT</b>							
<b>ADRESSE DE L'ENDROIT DÉTERMINÉ POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE RÉVISION</b>							
VOIR CERTIFICAT DE L'ÉVALUATEUR PRODUIT ANTERIEUREMENT							
<b>AUTRES INFORMATIONS :</b>							
<b>VOIR VERSO</b> Pour plus de détails concernant les renseignements ci-dessus inscrits et vos droits de recours concernant l'évaluation foncière ou la valeur locative.							

MUNICIPALITÉ		<b>COMPTÉ DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE</b>						2012	DUPLICATA				
VILLE DE MALARTIC		<b>VILLE</b> 89015	<b>FUSEAU</b>	<b>DIV.</b> 0633	<b>SEC.</b> 73	<b>EMP.</b> 9446	<b>CAV.</b>	<b>BAT.</b> 00	<b>LOC.</b> 0000	<b>DATE D'ENVOI</b> 15-03-2012	<b>N° COMPTE</b> 122005		
<b>DÉBITEUR DE COMPTE</b>		<b>ADRESSE ET CADASTRE</b>						<b>N° SIPC</b>		<b>NON RÉG.</b>		<b>IND.</b>	
VOIR PROPRIÉTAIRE(S) SUR L'AVIS D'ÉVALUATION CI-HAUT POUR CONNAÎTRE LE(S) DÉBITEUR(S) DU COMPTE		100 CHEMIN DU LAC MOURIER 1560-08-24-1 1560-08-25-1 1560-...						SIPC 532		10		4	
<b>NUMÉRO ET NOM DU CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE</b>				<b>NUMÉRO DU PRÊT</b>				<b>PÉRIODE D'IMPOSITION</b>					
1 - OSISKO EXPLORATION								ANNÉE 2012					

DÉTAIL DES TAXES							
TAXE	RÉFÉRENCE	ASSIETTE DE LA TAXE	BASE D'IMPOSITION	TAUX(\$)	% DU TAUX	MONTANT	CODES
DU 19-01-2012 AU 31-12-2012 (348 JOURS)							
TAXE FONCIERE GENERALE							
-INDUSTRIELS	R-776		1 500	.0305000	100	43.50	GE
ENVIRONNEMENT	R-778	EVALUATION IMPOSABLE	1 500	.0018000	100	2.57	GE

ÉCHÉANCE DES VERSEMENTS		<b>VOIR VERSO</b> POUR PLUS DE DÉTAILS CONCERNANT LA TAXATION ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT DE VOTRE COMPTE DE TAXES MUNICIPALES.		<b>TAUX APRÈS L'ÉCHÉANCE</b>		<b>TOTAL</b>	
<b>DATE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>INTÉRÊT</b>	<b>PÉNALTÉ</b>			<b>46.07</b>	
01-04-2012	15.37-	13.00%	5.00%			<b>NON ÉCHUES</b> .00	
01-07-2012	15.35-					<b>ARRIÉRÉS</b> .00	
01-10-2012	15.35-					<b>INTÉRÊTS ARRIÉRÉS/PÉNALTÉS</b> .00	
Payez par Internet ou à l'Hôtel de Ville						<b>CRÉDIT</b> .00	
						<b>POSTDATÉS</b> .00	
						<b>MONTANT DU</b> 46.07	

<b>PAVABLE À :</b> <div style="text-align: center; font-size: 48px; color: red; font-weight: bold;">3</div> <b>MATRICULE :</b> <b>PROPRIÉTAIRE :</b> <b>ADRESSE :</b> <b>N° MUN. :</b> <b>N° SIPC :</b> TAXES "G" <b>N° COMPTE :</b> TAXES "R" <b>ÉCHÉANCE :</b> TOTAL	<b>PAVABLE À :</b> <div style="text-align: center; font-size: 48px; color: red; font-weight: bold;">2</div> <b>MATRICULE :</b> <b>PROPRIÉTAIRE :</b> <b>ADRESSE :</b> <b>N° MUN. :</b> <b>N° SIPC :</b> TAXES "G" <b>N° COMPTE :</b> TAXES "R" <b>ÉCHÉANCE :</b> TOTAL	<b>PAVABLE À :</b> <div style="text-align: center; font-size: 48px; color: red; font-weight: bold;">1</div> <b>MATRICULE :</b> <b>PROPRIÉTAIRE :</b> <b>ADRESSE :</b> <b>N° MUN. :</b> <b>N° SIPC :</b> TAXES "G" <b>N° COMPTE :</b> TAXES "R" <b>ÉCHÉANCE :</b> TAXES "U" <b>TOTAL</b>
---	---	---

IMPOSABILITÉ: 1 - imposable 4 - exonération (part) 2 - non imposable 6 - mesuré



Conformément aux dispositions prévues par la Loi sur la fiscalité municipale (art. 81), cet avis a pour but de vous informer des principaux renseignements qui concernent votre propriété et qui sont inscrits au rôle d'évaluation foncière ou au rôle de la valeur locative de la municipalité identifiée ci-dessous.

Il vise également à vous informer des modalités qui s'appliquent si vous désirez faire corriger une omission ou une inexactitude contenue dans ces inscriptions, qui sont en vigueur pendant les trois années d'application du rôle triennal.

FACTURE COMPLEMENTAIRE		<b>AVIS D'ÉVALUATION POUR L'ANNÉE</b>			2012	CERT.:011-5502												
<b>MUNICIPALITÉ</b>		<b>UNITÉ D'ÉVALUATION</b>																
VILLE DE MALARTIC 901, RUE ROYALE C.P. 3090 MALARTIC QUEBEC JOY 120 TEL.: (819) 757-3611		<b>MATRICULE</b> 0633 73 9446 00 0000 <b>ADRESSE</b> 100 CHEMIN DU LAC MOURIER <b>CADASTRE</b> 1560-08-24-1 1560-08-25-1 1560-... <b>SUPERFICIE</b> 595.060 HA <b>FRONTAGE</b> 3,461.62 M <b>PROFONDEUR</b>	<b>CODE D'UTILISATION</b> 8514 <b>UNITÉ DE VOISINAGE</b> 5555															
<b>RÔLE TRIENNAL</b> 2011-2012-2013 <b>DATE DE L'AVIS</b> 21-12-2012		<b>EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE</b> COMPRISE EN ZONE AGRICOLE: <input type="checkbox"/> TERRAIN EAE ZONÉ ZONAGE: <input type="checkbox"/> BÂTIMENT EAE ZONÉ SUPERFICIE ZONÉE: <input type="checkbox"/> SUPERFICIE TOTALE EAE:																
<b>PROPRIÉTAIRE</b>		<b>CATÉGORIES D'IMMEUBLES</b> <table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>TERRAIN VAGUE DESSERVI</th> <th>NON</th> <th>NON RÉSIDENTIEL</th> <th>OUI</th> <th>CLASSE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>6 LOGEMENTS OU PLUS</td> <td>NON</td> <td>INDUSTRIEL</td> <td>OUI</td> <td>4</td> </tr> </tbody> </table>					TERRAIN VAGUE DESSERVI	NON	NON RÉSIDENTIEL	OUI	CLASSE	6 LOGEMENTS OU PLUS	NON	INDUSTRIEL	OUI	4		
TERRAIN VAGUE DESSERVI	NON	NON RÉSIDENTIEL	OUI	CLASSE														
6 LOGEMENTS OU PLUS	NON	INDUSTRIEL	OUI	4														
CORPORATION MINIERE OSISKO  1100 DES CANADIENS-DE-MONTREAL, MONTREAL, QUEBEC H3B 2S2		<b>ORGANISME MUNICIPAL RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION</b> VILLE DE MALARTIC																
<b>POUR DEMANDER UNE RÉVISION</b> Jusqu'à la date limite ci-dessous indiquée, vous pouvez demander une révision relativement à toute inscription ou omission qui concerne le rôle d'évaluation visé par le présent avis. Votre demande sera traitée par l'évaluateur de l'organisme municipal responsable de l'évaluation et vous recevrez une réponse écrite aux motifs que vous y aurez invoqués. Pour être recevable, votre demande de révision devra : 1. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin (voir verso) ; 2. Être déposée à l'endroit ci-dessous indiqué ou y être envoyée par courrier recommandé ; 3. Être accompagnée de la somme d'argent indiquée ci-dessous.		<b>VALEURS DE L'UNITÉ D'ÉVALUATION</b> <b>VALEUR TERRAIN</b> 322,000 <b>VALEUR BÂTIMENT</b> 70,151,500 <b>VALEUR INSCRITE</b> 70,473,500 <b>PROPORTION MÉDIANE</b> 101 <b>FACTEUR COMPARATIF</b> .99 <b>VALEUR UNIFORMISÉE</b> 69,768,765 <b>DATE DU MARCHÉ</b> 01-07-2009		<b>RÉPARTITION FISCALE DE LA VALEUR</b> (Ne concerne que les immeubles exemptés ou faisant l'objet d'un régime fiscal particulier) <b>SOURCE LÉGISLATIVE</b> PARTIE D'IMMEUBLE : <table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>LOI</th> <th>ARTICLE</th> <th>ALÉPHIA PARAGRAPHE</th> <th>MONTANT</th> <th>P/I</th> <th>IMPOSITION BÂTIMENT IMMEUBLE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>			LOI	ARTICLE	ALÉPHIA PARAGRAPHE	MONTANT	P/I	IMPOSITION BÂTIMENT IMMEUBLE						
LOI	ARTICLE	ALÉPHIA PARAGRAPHE	MONTANT	P/I	IMPOSITION BÂTIMENT IMMEUBLE													
<b>DATE LIMITE</b> VOIR CERTIFICAT <b>MONTANT À JOINDRE</b> <b>RÉFÉRENCE AU RÈGLEMENT</b>		<b>EXERCICE FINANCIER</b> 2012 <b>DATE D'EFFET</b> 01-01-2011		<b>IMPOSITION SCOLAIRE</b> VALEUR TOTALE IMPOSABLE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE (EAE) :														
<b>ADRESSE DE L'ENDROIT DÉTERMINÉ POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE RÉVISION</b> VOIR CERTIFICAT DE L'ÉVALUATEUR PRODUIT ANTERIEUREMENT		<b>AUTRES INFORMATIONS :</b> <b>VOIR VERSO</b> Pour plus de détails concernant les renseignements ci-dessus inscrits et vos droits de recours concernant l'évaluation foncière ou la valeur locative.																

**COMpte DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE** 2012 DUPLICATA

<b>MUNICIPALITÉ</b>		<b>MATRICULE</b>							<b>DATE D'ENVOI</b>		<b>N° COMPTE</b>		
VILLE DE MALARTIC		VILLE 89015	FUSEAU	DIV. 0633	SEC. 73	EMP. 9446	CAV.	BAT. 00	LOC. 0000	21-12-2012		122374	
<b>DÉBITEUR DE COMPTE</b>		<b>ADRESSE ET CADASTRE</b>							<b>N° SIPC</b>		<b>NON RÉS. IND.</b>		
VOIR PROPRIÉTAIRE(S) SUR L'AVIS D'ÉVALUATION CI-HAUT POUR CONNAÎTRE LE(S) DÉBITEUR(S) DU COMPTE		100 CHEMIN DU LAC MOURIER 1560-08-24-1 1560-08-25-1 1560-...							SIPC 532		10 4		
<b>NUMÉRO ET NOM DU CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE</b>				<b>NUMÉRO DU PRÊT</b>				<b>PÉRIODE D'IMPOSITION</b>					
1 - OSISKO EXPLORATION								ANNÉE 2012					

TAXE	RÉFÉRENCE	ASSIETTE DE LA TAXE	BASE D'IMPOSITION	TAUX(\$)	% DU TAUX	MONTANT	CODES
DU 01-10-2011 AU 31-12-2011 ( 92 JOURS)							
TAXE FONCIERE GENERALE							
-INDUSTRIELS	R-751		2 455 500	.0305000	100	18,877.08	GE
ENVIRONNEMENT	R-753	EVALUATION IMPOSABLE	2 455 500	.0018000	100	1,114.06	GE
DU 01-01-2012 AU 31-12-2012 (366 JOURS)							
TAXE FONCIERE GENERALE							
-INDUSTRIELS	R-776		2 455 500	.0305000	100	74,892.75	GE
ENVIRONNEMENT	R-778	EVALUATION IMPOSABLE	2 455 500	.0018000	100	4,419.90	GE

<b>ÉCHÉANCE DES VERSEMENTS</b>		<b>VOIR VERSO</b> POUR PLUS DE DÉTAILS CONCERNANT LA TAXATION ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT DE VOTRE COMPTE DE TAXES MUNICIPALES.		<b>TAUX APRES L'ÉCHÉANCE</b>		<b>TOTAL</b>	
DATE	MONTANT	INTÉRÊT	13.00%	NON ÉCHUES		99,303.79	
20-01-2013	33,101.27	PÉNALITÉ	5.00%	ARRIÉRÉS		.00	
19-02-2013	33,101.26			INTÉRÊTS ARRIÉRÉS/PÉNALITÉS		.00	
21-03-2013	33,101.26			CRÉDIT		.00	
				POSTDATÉS		.00	
				MONTANT DU		99,303.79	

<b>PAYABLE À:</b> VILLE DE MALARTIC 901, RUE ROYALE C.P. 3090 MALARTIC QUEBEC JOY 120 DUPLICATA <b>MATRICULE:</b> F 0633 73 9446 000 0000 70 <b>PROPRIÉTAIRE:</b> CORPORATION MINIERE OSISKO <b>ADRESSE:</b> 100 CHEMIN DU LAC MOURIER <b>N° MUN.:</b> 89015 <b>N° SIPC:</b> SIPC 532 <b>N° COMPTE:</b> 122374 <b>ÉCHÉANCE:</b> 21-03-2013 <b>TAXES "G"</b> 33,101.26 <b>TAXES "R"</b> <b>TOTAL</b> 33,101.26 Payez par Internet, ou à l'Hôtel de Ville	<b>PAYABLE À:</b> VILLE DE MALARTIC 901, RUE ROYALE C.P. 3090 MALARTIC QUEBEC JOY 120 DUPLICATA <b>MATRICULE:</b> F 0633 73 9446 000 0000 70 <b>PROPRIÉTAIRE:</b> CORPORATION MINIERE OSISKO <b>ADRESSE:</b> 100 CHEMIN DU LAC MOURIER <b>N° MUN.:</b> 89015 <b>N° SIPC:</b> SIPC 532 <b>N° COMPTE:</b> 122374 <b>ÉCHÉANCE:</b> 19-02-2013 <b>TAXES "G"</b> 33,101.26 <b>TAXES "R"</b> <b>TOTAL</b> 33,101.26 Payez par Internet, ou à l'Hôtel de Ville	<b>PAYABLE À:</b> VILLE DE MALARTIC 901, RUE ROYALE C.P. 3090 MALARTIC QUEBEC JOY 120 DUPLICATA <b>MATRICULE:</b> F 0633 73 9446 000 0000 70 <b>PROPRIÉTAIRE:</b> CORPORATION MINIERE OSISKO <b>ADRESSE:</b> 100 CHEMIN DU LAC MOURIER <b>N° MUN.:</b> 89015 <b>N° SIPC:</b> SIPC 532 <b>N° COMPTE:</b> 122374 <b>ÉCHÉANCE:</b> 20-01-2013 <b>TAXES "G"</b> 33,101.27 <b>TAXES "R"</b> <b>TAXES "U"</b> <b>TOTAL</b> 33,101.27 Payez par Internet, ou à l'Hôtel de Ville
---	---	---



## AVIS D'ÉVALUATION POUR L'ANNÉE 2013

<b>MUNICIPALITÉ</b>		<b>UNITÉ D'ÉVALUATION</b>			
VILLE DE MALARTIC 901, RUE ROYALE C.P. 3090 MALARTIC QUEBEC JOY 120 TEL.: (819) 757-3611		<b>MATRICULE</b> 0633 73 9446 00 0000 <b>ADRESSE</b> 100 CHEMIN DU LAC MOURIER <b>CADASTRE</b> 1560-08-24-1 1560-08-25-1 1560-... <b>SUPERFICIE</b> 595.060 HA <b>FRONTAGE</b> 3,461.62 M <b>PROFONDEUR</b>	<b>CODE D'UTILISATION</b> 8514 <b>UNITÉ DE VOISINAGE</b> 5555		
<b>RÔLE TRIENNAL</b> 2011-2012-2013	<b>DATE DE L'AVIS</b> 28-02-2013	<b>EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE</b> COMPRENE EN ZONE AGRICOLE: TERRAIN EAE ZONÉ ZONAGE: BÂTIMENT EAE ZONÉ SUPERFICIE ZONÉE: SUPERFICIE TOTALE EAE			

<b>PROPRIÉTAIRE</b>	
CORPORATION MINIERE OSISKO  1100 DES CANADIENS-DE-MONTREAL, MONTREAL, QUEBEC H3B 2S2	
<input type="checkbox"/> Cet avis s'adresse à la fois aux propriétaires et à d'autres personnes également inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation	

<b>CATÉGORIES D'IMMEUBLES</b>		<b>CLASSE</b>
TERRAIN VAGUE DESSERVI	NON	NON RÉSIDENTIEL OUI 10
6 LOGEMENTS OU PLUS	NON	INDUSTRIEL OUI 4

**ORGANISME MUNICIPAL RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION**  
VILLE DE MALARTIC

**POUR DEMANDER UNE RÉVISION**  
 Jusqu'à la date limite ci-dessous indiquée, vous pouvez demander une révision relativement à toute inscription ou omission qui concerne le rôle d'évaluation visé par le présent avis. Votre demande sera traitée par l'évaluateur de l'organisme municipal responsable de l'évaluation et vous recevrez une réponse écrite aux motifs que vous y aurez invoqués. Pour être recevable, votre demande de révision devra :

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin (voir verso) ;
- Être déposée à l'endroit ci-dessous indiqué ou y être envoyée par courrier recommandé ;
- Être accompagnée de la somme d'argent indiquée ci-dessous.

<b>VALEURS DE L'UNITÉ D'ÉVALUATION</b>	
<b>VALEUR TERRAIN</b>	322,000
<b>VALEUR BÂTIMENT</b>	75,466,500
<b>VALEUR INSCRITE</b>	75,788,500
<b>PROPORTION MÉDIANE</b>	101
<b>FACTEUR COMPARATIF</b>	
<b>VALEUR UNIFORMISÉE</b>	0
<b>DATE DU MARCHÉ</b>	01-07-2009
<b>EXERCICE FINANCIER</b>	2013
<b>DATE D'EFFET</b>	01-01-2011

<b>RÉPARTITION FISCALE DE LA VALEUR</b> <small>(Ne concerne que les immeubles exemptés ou faisant l'objet d'un régime fiscal particulier)</small>				
<b>SOURCE LEGISLATIVE</b>		<b>PARTIE D'IMMEUBLE</b>		
LOI	ARTICLE	ALINÉA PARAGRAPHE	MONTANT	P/1

<b>DATE LIMITE</b>	<b>EXPIRÉE</b>
<b>MONTANT À JOINDRE</b>	
<b>RÉFÉRENCE AU RÈGLEMENT</b>	

**ADRESSE DE L'ENDROIT DÉTERMINÉ POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE RÉVISION**

VILLE DE MALARTIC  
901, RUE ROYALE C.P. 3090  
MALARTIC, QUEBEC JOY120

**IMPOSITION SCOLAIRE**

VALEUR TOTALE IMPOSABLE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE (EAE) :

**AUTRES INFORMATIONS :**  
**VOIR VERSO** Pour plus de détails concernant les renseignements ci-dessus inscrits et vos droits de recours concernant l'évaluation foncière ou la valeur locative.

## COMPTE DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2013

<b>MUNICIPALITÉ</b>		<b>MATRICULE</b>						<b>DATE D'ENVOI</b>		<b>N° COMPTE</b>			
VILLE DE MALARTIC		VILLE	FUSEAU	DIV.	SEC.	EMR.	CAV.	BÂT.	LOC.	28-02-2013		130010	
		89015		0633	73	9446		00	0000				
<b>DÉBITEUR DE COMPTE</b>		<b>ADRESSE ET CADASTRE</b>						<b>N° SIPC</b>		<b>NON RÉS.</b>		<b>IND.</b>	
VOIR PROPRIÉTAIRE(S) SUR L'AVIS D'ÉVALUATION CI-HAUT POUR CONNAÎTRE LE(S) DÉBITEUR(S) DU COMPTE		100 CHEMIN DU LAC MOURIER 1560-08-24-1 1560-08-25-1 1560-...						SIPC 532		10		4	
<b>NUMÉRO ET NOM DU CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE</b>				<b>NUMÉRO DU PRÊT</b>				<b>PÉRIODE D'IMPOSITION</b>					
1 - OSISKO EXPLORATION								ANNÉE 2013					

DÉTAIL DES TAXES							
TAXE	RÉFÉRENCE	ASSIETTE DE LA TAXE	BASE D'IMPOSITION	TAUX(\$)	% DU TAUX	MONTANT	CODES
TAXE FONCIERE GENERALE - INDUSTRIELS	R-798		75,788,500	.0305000	100	2,311,549.25	GE
EAU	R-799	OSISKO	1	89993.00	100	89,993.00	RE
ASSAIN. DES EAUX	R-799	OSISKO	1	93253.00	100	93,253.00	RE
VIDANGE	R-799	OSISKO	1	39000.00	100	39,000.00	RE
ENVIRONNEMENT	R-800	EVALUATION IMPOSABLE	75,788,500	.0018000	100	136,419.30	GE
SURTAXE NEIGE	R-802	FIXE	1	75.00	100	75.00	RE

<b>ÉCHÉANCE DES VERSEMENTS</b>		<b>VOIR VERSO</b> POUR PLUS DE DÉTAILS CONCERNANT LA TAXATION ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT DE VOTRE COMPTE DE TAXES MUNICIPALES.		<b>TAUX APRÈS L'ÉCHÉANCE</b>		<b>TOTAL</b> 2,670,289.55	
<b>DATE</b>	<b>MONTANT</b>			<b>INTÉRÊT</b>	13.00%		<b>NON ÉCHUES</b> .00
01-04-2013	993,188.34			<b>PÉNALITÉ</b>	5.00%		<b>ARRIÉRÉS</b> 99,303.79
01-07-2013	889,206.42					<b>INTÉRÊTS ARRIÉRÉS/PÉNALITÉS</b> 2,007.84	<b>CRÉDIT</b> .00
01-10-2013	889,206.42					<b>POSTDATÉS</b> .00	<b>MONTANT DU</b> 2,771,601.18

Payez par Internet  
ou à l'Hôtel de Ville

**PAYABLE À:** VILLE DE MALARTIC  
901, RUE ROYALE C.P. 3090  
MALARTIC QUEBEC JOY 120  
DUPLICATA

**MATRICULE:** F 0633 73 9446 000 0000 70  
**PROPRIÉTAIRE:** CORPORATION MINIERE OSISKO  
**ADRESSE:** 100 CHEMIN DU LAC MOURIER

<b>N° MUN.</b> 89015	<b>TAXES "G"</b> 815,173.53
<b>N° SIPC:</b> SIPC 532	<b>TAXES "R"</b> 74,032.89
<b>N° COMPTE:</b> 130010	<b>TOTAL</b> 889,206.42

**ÉCHÉANCE:** 01-10-2013

Payez par Internet,  
ou à l'Hôtel de Ville

**PAYABLE À:** VILLE DE MALARTIC  
901, RUE ROYALE C.P. 3090  
MALARTIC QUEBEC JOY 120  
DUPLICATA

**MATRICULE:** F 0633 73 9446 000 0000 70  
**PROPRIÉTAIRE:** CORPORATION MINIERE OSISKO  
**ADRESSE:** 100 CHEMIN DU LAC MOURIER

<b>N° MUN.</b> 89015	<b>TAXES "G"</b> 815,173.53
<b>N° SIPC:</b> SIPC 532	<b>TAXES "R"</b> 74,032.89
<b>N° COMPTE:</b> 130010	<b>TOTAL</b> 889,206.42

**ÉCHÉANCE:** 01-07-2013

Payez par Internet,  
ou à l'Hôtel de Ville

**PAYABLE À:** VILLE DE MALARTIC  
901, RUE ROYALE C.P. 3090  
MALARTIC QUEBEC JOY 120  
DUPLICATA

**MATRICULE:** F 0633 73 9446 000 0000 70  
**PROPRIÉTAIRE:** CORPORATION MINIERE OSISKO  
**ADRESSE:** 100 CHEMIN DU LAC MOURIER

<b>N° MUN.</b> 89015	<b>TAXES "G"</b> 817,621.50
<b>N° SIPC:</b> SIPC 532	<b>TAXES "R"</b> 74,255.21
<b>N° COMPTE:</b> 130010	<b>TAXES "U"</b> 101,311.63
<b>ÉCHÉANCE:</b> 01-04-2013	<b>TOTAL</b> 993,188.34

Payez par Internet,  
ou à l'Hôtel de Ville



## AVIS D'ÉVALUATION POUR L'ANNÉE

2014

<b>MUNICIPALITÉ</b>		<b>UNITÉ D'ÉVALUATION</b>															
VILLE DE MALARTIC 901, RUE ROYALE MALARTIC QUEBEC JOY 120 TEL.: (819) 757-3611		<b>MATRICULE</b> 8331 36 7775 00 0000 <b>ADRESSE</b> 100 CHEMIN DU LAC MOURIER <b>CADASTRE</b> 1560-08-24-1 1560-08-25-1 1560-... <b>SUPERFICIE</b> 612.490 HA <b>FRONTAGE</b> 3,461.62 M <b>PROFONDEUR</b>	<b>CODE D'UTILISATION</b> 8514 <b>UNITÉ DE VOISINAGE</b> 5555														
<b>RÔLE TRIENNAL</b> 2014-2015-2016	<b>DATE DE L'AVIS</b> 20-02-2014	<b>EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE</b> COMPRIS EN ZONE AGRICOLE: <input type="checkbox"/> TERRAIN EAE ZONÉ: <input type="checkbox"/> ZONAGE: <input type="checkbox"/> BÂTIMENT EAE ZONÉ: <input type="checkbox"/> SUPERFICIE ZONÉE: <input type="checkbox"/> SUPERFICIE TOTALE EAE: <input type="checkbox"/>															
<b>PROPRIÉTAIRE</b> CORPORATION MINIERE OSISKO  1100 DES CANADIENS-DE-MONTREAL, MONTREAL, QUEBEC H3B 2S2		<b>CATÉGORIES D'IMMEUBLES</b> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="2"></th> <th colspan="2">CLASSE</th> </tr> <tr> <td>TERRAIN VAGUE OESSERVI</td> <td>NON</td> <td>NON RÉSIDENTIEL</td> <td>OUI 10</td> </tr> <tr> <td>6 LOGEMENTS OU PLUS</td> <td>NON</td> <td>INDUSTRIEL</td> <td>OUI 4</td> </tr> </table>						CLASSE		TERRAIN VAGUE OESSERVI	NON	NON RÉSIDENTIEL	OUI 10	6 LOGEMENTS OU PLUS	NON	INDUSTRIEL	OUI 4
		CLASSE															
TERRAIN VAGUE OESSERVI	NON	NON RÉSIDENTIEL	OUI 10														
6 LOGEMENTS OU PLUS	NON	INDUSTRIEL	OUI 4														
<b>POUR DEMANDER UNE RÉVISION</b> Jusqu'à la date limite ci-dessous indiquée, vous pouvez demander une révision relativement à toute inscription ou omission qui concerne le rôle d'évaluation visé par le présent avis. Votre demande sera traitée par l'évaluateur de l'organisme municipal responsable de l'évaluation et vous recevrez une réponse écrite aux motifs que vous y aurez invoqués. Pour être recevable, votre demande de révision devra : 1. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin (voir verso) ; 2. Être déposée à l'endroit ci-dessous indiqué ou y être envoyée par courrier recommandé ; 3. Être accompagnée de la somme d'argent indiquée ci-dessous .		<b>VALEURS DE L'UNITÉ D'ÉVALUATION</b> VALEUR TERRAIN 427,000 VALEUR BÂTIMENT 79,214,000 VALEUR INSCRITE 79,641,000 PROPORTION MÉDIANE 100 FACTEUR COMPARATIF 1.00 VALEUR UNIFORMISÉE 79,641,000 DATE DU MARCHÉ 01-07-2012		<b>RÉPARTITION FISCALE DE LA VALEUR</b> (Ne concerne que les immeubles exemptés ou faisant l'objet d'un régime fiscal particulier) <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="2">SOURCE LÉGISLATIVE</th> <th colspan="2">PARTIE D'IMMEUBLE</th> </tr> <tr> <th>LOI</th> <th>ARTICLE</th> <th>ALINÉA PARAGRAPHE</th> <th>MONTANT</th> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </table>		SOURCE LÉGISLATIVE		PARTIE D'IMMEUBLE		LOI	ARTICLE	ALINÉA PARAGRAPHE	MONTANT				
SOURCE LÉGISLATIVE		PARTIE D'IMMEUBLE															
LOI	ARTICLE	ALINÉA PARAGRAPHE	MONTANT														
<b>DATE LIMITE</b> 01-05-2014 <b>MONTANT À JOINDRE</b> 1,000.00\$ <b>RÉFÉRENCE AU RÈGLEMENT</b> REG. 490	<b>EXERCICE FINANCIER</b> 2014 <b>DATE D'EFFET</b> 01-01-2014	<b>ORGANISME MUNICIPAL RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION</b> VILLE DE MALARTIC															
<b>ADRESSE DE L'ENDROIT DÉTERMINÉ POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE RÉVISION</b> VILLE DE MALARTIC 901, RUE ROYALE C.P. 3090 MALARTIC, QUEBEC JOY120		<b>IMPOSITION SCOLAIRE</b> VALEUR TOTALE IMPOSABLE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE (EAE) :															
<b>AUTRES INFORMATIONS :</b> <b>VOIR VERSO</b> Pour plus de détails concernant les renseignements ci-dessus inscrits et vos droits de recours concernant l'évaluation foncière ou la valeur locative.																	

## COMPTE DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE

2014

DUPLICATA

<b>MUNICIPALITÉ</b>		<b>MATRICULE</b>						<b>DATE D'ENVOI</b>		<b>N° COMPTE</b>		
VILLE DE MALARTIC		VILLE 89015	FUSEAU	DIV. SEC. 8331	EMP. 36	CAV. 7775	BÂT. 00	LOC. 0000	20-02-2014		140007	
<b>DÉBITEUR DE COMPTE</b>		<b>ADRESSE ET CADASTRE</b>						<b>N° SIPC</b>		<b>NON RÉS. IND.</b>		
VOIR PROPRIÉTAIRE(S) SUR L'AVIS D'ÉVALUATION CI-HAUT POUR CONNAÎTRE LE(S) DÉBITEUR(S) DU COMPTE		100 CHEMIN DU LAC MOURIER 1560-08-24-1 1560-08-25-1 1560-...						SIPC 532		10 4		
<b>NUMÉRO ET NOM DU CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE</b>				<b>NUMÉRO DU PRÊT</b>				<b>PÉRIODE D'IMPOSITION</b>				
1 - OSISKO EXPLORATION								ANNÉE 2014				
<b>DÉTAIL DES TAXES</b>												
TAXE	RÉFÉRENCE	ASSIETTE DE LA TAXE	BASE D'IMPOSITION	TAUX(\$)	% DU TAUX	MONTANT	CODES					
TAXE FONCIERE GENERALE - INDUSTRIELS	R-817		79,641,000	.0279000	100	2,221,983.90	GE					
OSISKO	R-817	OSISKO	1	90510.00	100	90,510.00	RE					
OSISKO	R-817	OSISKO	1	97139.00	100	97,139.00	RE					
OSISKO	R-817	OSISKO	1	39000.00	100	39,000.00	RE					
ENVIRONNEMENT	R-819	EVALUATION IMPOSABLE	79,641,000	.0018000	100	143,353.80	GE					
SURTAXE NEIGE	R-821	FIXE	1	100.00	100	100.00	RE					
<b>ÉCHÉANCE DES VERSEMENTS</b>		<b>VOIR VERSO</b> POUR PLUS DE DÉTAILS CONCERNANT LA TAXATION ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT DE VOTRE COMPTE DE TAXES MUNICIPALES.				<b>TAUX APRÈS L'ÉCHÉANCE</b>		<b>TOTAL</b> 2,592,086.70				
DATE	MONTANT	INTÉRÊT 13.00%		PÉNALITÉ 5.00%		NON ÉCHUES		.00				
01-04-2014	869,483.89					ARRIÉRÉS		3,508.10				
01-07-2014	863,164.87					INTÉRÊTS ARRIÉRÉS/PÉNALITÉS		218.83				
01-10-2014	863,164.87					CRÉDIT		.00				
						POSTDATÉS		.00				
						MONTANT DU		2,595,813.63				
Payez par Internet ou à l'Hôtel de Ville												

**PAYABLE À:** VILLE DE MALARTIC  
901, RUE ROYALE  
MALARTIC QUEBEC JOY 120  
DUPLICATA

**MATRICULE:** F 8331 36 7775 000 0000 60  
**PROPRIÉTAIRE:** CORPORATION MINIERE OSISKO  
**ADRESSE:** 100 CHEMIN DU LAC MOURIER

**N° MUN.:** 89015  
**N° SIPC:** SIPC 532  
**N° COMPTE:** 140007  
**ÉCHÉANCE:** 01-10-2014

TAXES "G"	787,657.45
TAXES "R"	75,507.42
<b>TOTAL</b>	<b>863,164.87</b>

Payez par Internet,  
ou à l'Hôtel de Ville

**PAYABLE À:** VILLE DE MALARTIC  
901, RUE ROYALE  
MALARTIC QUEBEC JOY 120  
DUPLICATA

**MATRICULE:** F 8331 36 7775 000 0000 60  
**PROPRIÉTAIRE:** CORPORATION MINIERE OSISKO  
**ADRESSE:** 100 CHEMIN DU LAC MOURIER

**N° MUN.:** 89015  
**N° SIPC:** SIPC 532  
**N° COMPTE:** 140007  
**ÉCHÉANCE:** 01-07-2014

TAXES "G"	787,657.45
TAXES "R"	75,507.42
<b>TOTAL</b>	<b>863,164.87</b>

Payez par Internet,  
ou à l'Hôtel de Ville

**PAYABLE À:** VILLE DE MALARTIC  
901, RUE ROYALE  
MALARTIC QUEBEC JOY 120  
DUPLICATA

**MATRICULE:** F 8331 36 7775 000 0000 60  
**PROPRIÉTAIRE:** CORPORATION MINIERE OSISKO  
**ADRESSE:** 100 CHEMIN DU LAC MOURIER

**N° MUN.:** 89015  
**N° SIPC:** SIPC 532  
**N° COMPTE:** 140007  
**ÉCHÉANCE:** 01-04-2014

TAXES "G"	790,022.79
TAXES "R"	75,734.17
TAXES "U"	3,726.93
<b>TOTAL</b>	<b>869,483.89</b>

Payez par Internet,  
ou à l'Hôtel de Ville



Conformément aux dispositions prévues par la Loi sur la transparence municipale (art. 81), cet avis a pour but de vous informer des principaux renseignements qui concernent votre propriété et qui sont inscrits au rôle d'évaluation foncière ou au rôle de la valeur locative de la municipalité identifiée ci-dessous.

Il vise également à vous informer des modalités qui s'appliquent si vous désirez faire corriger une omission ou une inexactitude contenue dans ces inscriptions, qui sont en vigueur pendant les trois années d'application du rôle triennal.

FACTURE COMPLEMENTAIRE		<b>AVIS D'ÉVALUATION POUR L'ANNÉE</b>		2014	CERT.: 2014-52														
<b>MUNICIPALITÉ</b>		<b>UNITÉ D'ÉVALUATION</b>																	
VILLE DE MALARTIC 901, RUE ROYALE MALARTIC QUEBEC JOY 120 TEL.: (819) 757-3611		<b>MATRICULE</b> 8331 36 7775 00 0000 <b>ADRESSE</b> 100 CHEMIN DU LAC MOURIER <b>CADASTRE</b> 1560-08-24-1 1560-08-25-1 1560-... <b>SUPERFICIE</b> 702.360 HA <b>FRONTAGE</b> 3,461.62 M <b>PROFONDEUR</b>	<b>CODE D'UTILISATION</b> 8514 <b>UNITÉ DE VOISINAGE</b> 5555																
<b>RÔLE TRIENNAL</b> 2014-2015-2016		<b>DATE DE L'AVIS</b> 24-11-2014		<b>EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE</b> <b>COMPRISE EN ZONE AGRICOLE</b> TERRAIN EAE ZONÉ <b>ZONAGE</b> BÂTIMENT EAE ZONÉ <b>SUPERFICIE ZONÉE</b> SUPERFICIE TOTALE EAE															
<b>PROPRIÉTAIRE</b>		<b>CATÉGORIES D'IMMEUBLES</b> <table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th colspan="2">CLASSE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>TERRAIN VAGUE DESSERVI</td> <td>NON</td> <td>NON RÉSIDENTIEL</td> <td>OUI 10</td> </tr> <tr> <td>6 LOGEMENTS OU PLUS</td> <td>NON</td> <td>INDUSTRIEL</td> <td>OUI 4</td> </tr> </tbody> </table>						CLASSE		TERRAIN VAGUE DESSERVI	NON	NON RÉSIDENTIEL	OUI 10	6 LOGEMENTS OU PLUS	NON	INDUSTRIEL	OUI 4		
		CLASSE																	
TERRAIN VAGUE DESSERVI	NON	NON RÉSIDENTIEL	OUI 10																
6 LOGEMENTS OU PLUS	NON	INDUSTRIEL	OUI 4																
CANADIAN MALARTIC GP  1100 DES CANADIENS-DE-MONTREAL, MONTREAL, QUEBEC H3B 2S2		<b>ORGANISME MUNICIPAL RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION</b> VILLE DE MALARTIC																	
<b>POUR DEMANDER UNE RÉVISION</b> Jusqu'à la date limite ci-dessous indiquée, vous pouvez demander une révision relativement à toute inscription ou omission qui concerne le rôle d'évaluation visé par le présent avis. Votre demande sera traitée par l'évaluateur de l'organisme municipal responsable de l'évaluation et vous recevrez une réponse écrite aux motifs que vous y aurez invoqués. Pour être recevable, votre demande de révision devra : 1. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin (voir verso) ; 2. Être déposée à l'endroit ci-dessous indiqué ou y être envoyée par courrier recommandé ; 3. Être accompagnée de la somme d'argent indiquée ci-dessous.		<b>VALEURS DE L'UNITÉ D'ÉVALUATION</b> <b>VALEUR TERRAIN</b> 460,500 <b>VALEUR BÂTIMENT</b> 79,214,000 <b>VALEUR INSCRITE</b> 79,674,500 <b>PROPORTION MÉDIANE</b> 100 <b>FACTEUR COMPARATIF</b> 1.00 <b>VALEUR UNIFORMISÉE</b> 79,674,500 <b>PROPORTION MÉDIANE</b> 100 <b>DATE DU MARCHÉ</b> 01-07-2012		<b>RÉPARTITION FISCALE DE LA VALEUR</b> <small>(Ne concerne que les immeubles exemptés ou faisant l'objet d'un régime fiscal particulier)</small> <b>SOURCE LÉGISLATIVE</b> PARTIE D'IMMEUBLE : <table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>LOI</th> <th>ARTICLE</th> <th>ALINA PARAGRAPHE</th> <th>MONTANT</th> <th>P/A</th> <th>TERRAIN</th> <th>BÂTIMENT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		LOI	ARTICLE	ALINA PARAGRAPHE	MONTANT	P/A	TERRAIN	BÂTIMENT							
LOI	ARTICLE	ALINA PARAGRAPHE	MONTANT	P/A	TERRAIN	BÂTIMENT													
<b>DATE LIMITE</b> VOIR CERTIFICAT <b>MONTANT À JOINDRE</b> <b>RÉFÉRENCE AU RÈGLEMENT</b>		<b>EXERCICE FINANCIER</b> 2014 <b>DATE D'EFFET</b> 01-01-2014		<b>IMPOSITION SCOLAIRE</b> <b>VALEUR TOTALE IMPOSABLE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE (EAE) :</b>															
<b>ADRESSE DE L'ENDROIT DÉTERMINÉ POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE RÉVISION</b> VOIR CERTIFICAT DE L'ÉVALUATEUR PRODUIT ANTERIEUREMENT		<b>AUTRES INFORMATIONS :</b> <b>VOIR VERSO</b> Pour plus de détails concernant les renseignements ci-dessus inscrits et vos droits de recours concernant l'évaluation foncière ou la valeur locative.																	

**COMPTE DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE** 2014 DUPLICATA

<b>MUNICIPALITÉ</b>		<b>MATRICULE</b>						<b>DATE D'ENVOI</b>		<b>N° COMPTE</b>			
VILLE DE MALARTIC		VILLE	FUSEAU	DIV.	SEC.	EMR.	CAR.	BÂT.	LOC.	24-11-2014		143132	
89015				8331	36	7775		00	0000				
<b>DÉBITEUR DE COMPTE</b>		<b>ADRESSE ET CADASTRE</b>						<b>N° SIPC</b>		<b>NON RÉS.</b>		<b>IND.</b>	
VOIR PROPRIÉTAIRE(S) SUR L'AVIS D'ÉVALUATION CI-HAUT POUR CONNAÎTRE LE(S) DÉBITEUR(S) DU COMPTE		100 CHEMIN DU LAC MOURIER 1560-08-24-1 1560-08-25-1 1560-...						SIPC 532		10		4	
<b>NUMÉRO ET NOM DU CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE</b>				<b>NUMÉRO DU PRÊT</b>				<b>PÉRIODE D'IMPOSITION</b>					
1 - OSISKO EXPLORATION								ANNÉE 2014					

DÉTAIL DES TAXES							
TAXE	RÉFÉRENCE	ASSIETTE DE LA TAXE	BASE D'IMPOSITION	TAUX(\$)	% DU TAUX	MONTANT	CODES
DU 16-06-2014 AU 31-12-2014 (199 JOURS)							
TAXE FONCIERE GENERALE							
-INDUSTRIELS	R-817		33 500	.0279000	100	509.58	GE
ENVIRONNEMENT	R-819	EVALUATION IMPOSABLE	33 500	.0018000	100	32.87	GE

ÉCHÉANCE DES VERSEMENTS		VOIR VERSO		TAUX APRÈS L'ÉCHÉANCE		TOTAL	
DATE	MONTANT	POUR PLUS DE DÉTAILS CONCERNANT LA TAXATION ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT DE VOTRE COMPTE DE TAXES MUNICIPALES.		INTÉRÊT	PÉNALITÉ	542.45	
24-12-2014	180.81			13.00%	5.00%	NON ÉCHUES .00	
23-01-2015	180.82					ARRIÉRÉS .00	
22-02-2015	180.82					INTÉRÊTS ARRIÉRÉS/PÉNALITÉS .00	
Payez par Internet ou à l'Hôtel de Ville						CRÉDIT .00	
						POSTDATÉS .00	
						MONTANT DU 542.45	

<b>PAYABLE À</b> VILLE DE MALARTIC 901, RUE ROYALE MALARTIC QUEBEC JOY 120 DUPLICATA	<b>PAYABLE À</b> VILLE DE MALARTIC 901, RUE ROYALE MALARTIC QUEBEC JOY 120 DUPLICATA	<b>PAYABLE À</b> VILLE DE MALARTIC 901, RUE ROYALE MALARTIC QUEBEC JOY 120 DUPLICATA
<b>MATRICULE:</b> F 8331 36 7775 000 0000 60 <b>PROPRIÉTAIRE:</b> CANADIAN MALARTIC GP <b>ADRESSE:</b> 100 CHEMIN DU LAC MOURIER	<b>MATRICULE:</b> F 8331 36 7775 000 0000 60 <b>PROPRIÉTAIRE:</b> CANADIAN MALARTIC GP <b>ADRESSE:</b> 100 CHEMIN DU LAC MOURIER	<b>MATRICULE:</b> F 8331 36 7775 000 0000 60 <b>PROPRIÉTAIRE:</b> CANADIAN MALARTIC GP <b>ADRESSE:</b> 100 CHEMIN DU LAC MOURIER
<b>N° MUN.:</b> 89015 <b>N° SIPC:</b> SIPC 532 <b>N° COMPTE:</b> 143132 <b>ÉCHÉANCE:</b> 22-02-2015	<b>N° MUN.:</b> 89015 <b>N° SIPC:</b> SIPC 532 <b>N° COMPTE:</b> 143132 <b>ÉCHÉANCE:</b> 23-01-2015	<b>N° MUN.:</b> 89015 <b>N° SIPC:</b> SIPC 532 <b>N° COMPTE:</b> 143132 <b>ÉCHÉANCE:</b> 24-12-2014
<b>TAXES "G"</b> 180.82 <b>TAXES "R"</b> <b>TOTAL</b> 180.82	<b>TAXES "G"</b> 180.82 <b>TAXES "R"</b> <b>TOTAL</b> 180.82	<b>TAXES "G"</b> 180.81 <b>TAXES "R"</b> <b>TAXES "U"</b> <b>TOTAL</b> 180.81
Payez par Internet, ou à l'Hôtel de Ville		



Conformément aux dispositions prévues par la Loi sur la fiscalité municipale (art. 81), cet avis a pour but de vous informer des principaux renseignements qui concernent votre propriété et qui sont inscrits au rôle d'évaluation foncière ou au rôle de la valeur locative de la municipalité identifiée ci-dessous. Il vise également à vous informer des modalités qui s'appliquent si vous désirez faire corriger une omission ou une inexactitude contenue dans ces inscriptions, qui sont en vigueur pendant les trois années d'application du rôle triennal.

## AVIS D'ÉVALUATION POUR L'ANNÉE 2015

2015

<b>MUNICIPALITÉ</b>		<b>UNITÉ D'ÉVALUATION</b>																			
VILLE DE MALARTIC 901, RUE ROYALE MALARTIC QUEBEC JOY 1Z0 TEL.: (819) 757-3611		<b>MATRICULE</b> 8331 36 7775 00 0000 <b>ADRESSE</b> 100 CHEMIN DU LAC MOURIER <b>CADASTRE</b> 1560-08-24-1 1560-08-25-1 1560-... <b>SUPERFICIE</b> 702.360 HA <b>FRONTAGE</b> 3,461.62 M <b>PROFONDEUR</b>	<b>CODE D'UTILISATION</b> 8514 <b>UNITÉ DE VOISINAGE</b> 5555																		
<b>RÔLE TRIENNAL</b> 2014-2015-2016	<b>DATE DE L'AVIS</b> 23-02-2015	<b>EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE</b> COMPRISE EN ZONE AGRICOLE: <input type="checkbox"/> TERRAIN EAE ZONÉ ZONAGE: <input type="checkbox"/> BÂTIMENT EAE ZONÉ SUPERFICIE ZONÉE: <input type="checkbox"/> SUPERFICIE TOTALE EAE																			
<b>PROPRIÉTAIRE</b>		<b>CATÉGORIES D'IMMEUBLES</b> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>TERRAIN VAGUE DESSERVI</td> <td>NON</td> <td>NON RÉSIDENTIEL</td> <td>OUI</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>8 LOGEMENTS OU PLUS</td> <td>NON</td> <td>INDUSTRIEL</td> <td>OUI</td> <td>4</td> </tr> </table>				TERRAIN VAGUE DESSERVI	NON	NON RÉSIDENTIEL	OUI	10	8 LOGEMENTS OU PLUS	NON	INDUSTRIEL	OUI	4						
TERRAIN VAGUE DESSERVI	NON	NON RÉSIDENTIEL	OUI	10																	
8 LOGEMENTS OU PLUS	NON	INDUSTRIEL	OUI	4																	
CANADIAN MALARTIC GP  1100 DES CANADIENS-DE-MONTREAL, MONTREAL, QUEBEC H3B 2S2		<b>ORGANISME MUNICIPAL RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION</b> VILLE DE MALARTIC																			
<b>POUR DEMANDER UNE RÉVISION</b> Jusqu'à la date limite ci-dessous indiquée, vous pouvez demander une révision relativement à toute inscription ou omission qui concerne le rôle d'évaluation visé par le présent avis. Votre demande sera traitée par l'évaluateur de l'organisme municipal responsable de l'évaluation et vous recevrez une réponse écrite aux motifs que vous y aurez invoqués. Pour être recevable, votre demande de révision devra : 1. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin (voir verso) ; 2. Être déposée à l'endroit ci-dessous indiqué ou y être envoyée par courrier recommandé ; 3. Être accompagnée de la somme d'argent indiquée ci-dessous.		<b>VALEURS DE L'UNITÉ D'ÉVALUATION</b> VALEUR TERRAIN 460,500 VALEUR BÂTIMENT 79,214,000 VALEUR INSCRITE 79,674,500 PROPORTION MÉDIANE 95 FACTEUR COMPARATIF 1.05 VALEUR UNIFORMISÉE 83,658,225 DATE DU MARCHÉ 01-07-2012		<b>RÉPARTITION FISCALE DE LA VALEUR</b> (Ne concerne que les immeubles exemptés ou faisant l'objet d'un régime fiscal particulier) <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="2">SOURCE LÉGISLATIVE</th> <th colspan="2">PARTIE D'IMMEUBLE</th> <th rowspan="2">P/1</th> <th rowspan="2">T - TERRAIN B - BÂTIMENT I - IMMEUBLE</th> </tr> <tr> <th>LOI</th> <th>ARTICLE</th> <th>ALINÉA PARAGRAPHE</th> <th>MONTANT</th> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </table>		SOURCE LÉGISLATIVE		PARTIE D'IMMEUBLE		P/1	T - TERRAIN B - BÂTIMENT I - IMMEUBLE	LOI	ARTICLE	ALINÉA PARAGRAPHE	MONTANT						
SOURCE LÉGISLATIVE		PARTIE D'IMMEUBLE		P/1	T - TERRAIN B - BÂTIMENT I - IMMEUBLE																
LOI	ARTICLE	ALINÉA PARAGRAPHE	MONTANT																		
<b>DATE LIMITE</b> EXPIRÉE	<b>MONTANT À JOINDRE</b>	<b>EXERCICE FINANCIER</b> 2015	<b>DATE D'EFFET</b> 01-01-2014	<b>IMPOSITION SCOLAIRE</b> VALEUR TOTALE IMPOSABLE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE (EAE) :																	
<b>ADRESSE DE L'ENDROIT DÉTERMINÉ POUR DEPOSER UNE DEMANDE DE RÉVISION</b> VILLE DE MALARTIC 901, RUE ROYALE C.P. 3090 MALARTIC, QUEBEC JOY1Z0		<b>AUTRES INFORMATIONS :</b> <b>VOIR VERSO</b> Pour plus de détails concernant les renseignements ci-dessus inscrits et vos droits de recours concernant l'évaluation foncière ou la valeur locative.																			

## COMPTE DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2015

DUPLICATA

<b>MUNICIPALITÉ</b>		<b>MATRICULE</b>						<b>DATE D'ENVOI</b>		<b>N° COMPTE</b>	
VILLE DE MALARTIC		VILLE 89015	FUSEAU	DIV. 8331	SEC. 36	EMP. 7775	CAV.	BAT. 00	LOC. 0000	23-02-2015	150008
<b>DÉBITEUR DE COMPTE</b>		<b>ADRESSE ET CADASTRE</b>						<b>N° SIPC</b>		<b>NON RÉS. IND.</b>	
VOIR PROPRIÉTAIRE(S) SUR L'AVIS D'ÉVALUATION CI-HAUT POUR CONNAÎTRE LE(S) DÉBITEUR(S) DU COMPTE		100 CHEMIN DU LAC MOURIER 1560-08-24-1 1560-08-25-1 1560-...						SIPC 532		10 4	
<b>NUMÉRO ET NOM DU CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE</b>				<b>NUMÉRO DU PRÊT</b>				<b>PÉRIODE D'IMPOSITION</b>			
1 - OSISKO EXPLORATION								ANNÉE 2015			
<b>DÉTAIL DES TAXES</b>											
TAXE	RÉFÉRENCE	ASSIETTE DE LA TAXE	BASE D'IMPOSITION	TAUX(\$)	% DU TAUX	MONTANT	CODES				
TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE - INDUSTRIELS	R-843		79,674,500	.0325000	100	2,589,421.25	GE				
EAU	R-844	OSISKO	1	90510.00	100	90,510.00	RE				
ASSAIN. DES EAUX	R-844	OSISKO	1	97139.00	100	97,139.00	RE				
VIDANGE	R-844	OSISKO	1	39000.00	100	39,000.00	RE				
ENVIRONNEMENT	R-845	EVALUATION IMPOSABLE	79,674,500	.0018000	100	143,414.10	GE				
SURTAXE NEIGE	R-847	FIXE	1	100.00	100	100.00	RE				
<b>ÉCHÉANCE DES VERSEMENTS</b>		<b>VOIR VERSO</b> POUR PLUS DE DÉTAILS CONCERNANT LA TAXATION ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT DE VOTRE COMPTE DE TAXES MUNICIPALES.				<b>TAUX APRÈS L'ÉCHÉANCE</b>		<b>TOTAL</b> 2,959,584.35			
DATE	MONTANT	INTÉRÊT 13.00%		PÉNALITÉ 5.00%		NON ÉCHUES		.00			
01-04-2015	988,685.38					ARRIÉRÉS		180.82			
01-07-2015	985,541.59					INTÉRÊTS ARRIÉRÉS/PÉNALITÉS		3.39			
01-10-2015	985,541.59					CRÉDIT		.00			
						POSTDATÉS		.00			
						MONTANT DU		2,959,768.56			
								<b>VOIR VERSO POUR LA SIGNIFICATION DES CODES</b>			
Payez par Internet ou à l'Hôtel de Ville											

**PAYABLE À:** VILLE DE MALARTIC  
901, RUE ROYALE  
MALARTIC QUEBEC JOY 1Z0  
DUPLICATA

**MATRICULE:** F 8331 36 7775 000 0000 60  
**PROPRIÉTAIRE:** CANADIAN MALARTIC GP  
**ADRESSE:** 100 CHEMIN DU LAC MOURIER

**N° MUN.:** 89015  
**N° SIPC:** SIPC 532  
**N° COMPTE:** 150008  
**ÉCHÉANCE:** 01-10-2015

TAXES "G"	910,034.17
TAXES "R"	75,507.42
<b>TOTAL</b>	<b>985,541.59</b>

Payez par Internet, ou à l'Hôtel de Ville

**PAYABLE À:** VILLE DE MALARTIC  
901, RUE ROYALE  
MALARTIC QUEBEC JOY 1Z0  
DUPLICATA

**MATRICULE:** F 8331 36 7775 000 0000 60  
**PROPRIÉTAIRE:** CANADIAN MALARTIC GP  
**ADRESSE:** 100 CHEMIN DU LAC MOURIER

**N° MUN.:** 89015  
**N° SIPC:** SIPC 532  
**N° COMPTE:** 150008  
**ÉCHÉANCE:** 01-07-2015

TAXES "G"	910,034.17
TAXES "R"	75,507.42
<b>TOTAL</b>	<b>985,541.59</b>

Payez par Internet, ou à l'Hôtel de Ville

**PAYABLE À:** VILLE DE MALARTIC  
901, RUE ROYALE  
MALARTIC QUEBEC JOY 1Z0  
DUPLICATA

**MATRICULE:** F 8331 36 7775 000 0000 60  
**PROPRIÉTAIRE:** CANADIAN MALARTIC GP  
**ADRESSE:** 100 CHEMIN DU LAC MOURIER

**N° MUN.:** 89015  
**N° SIPC:** SIPC 532  
**N° COMPTE:** 150008  
**ÉCHÉANCE:** 01-04-2015

TAXES "G"	912,767.01
TAXES "R"	75,734.16
TAXES "U"	184.21
<b>TOTAL</b>	<b>988,685.38</b>

Payez par Internet, ou à l'Hôtel de Ville



FACTURE COMPLEMENTAIRE		<b>AVIS D'ÉVALUATION POUR L'ANNÉE</b> 2015		CERT.:2014-127
<b>MUNICIPALITÉ</b>		<b>UNITÉ D'ÉVALUATION</b>		
VILLE DE MALARTIC 901, RUE ROYALE MALARTIC QUEBEC JOY 120 TEL.: (819) 757-3611		<b>MATRICULE</b> 8331 36 7775 00 0000 <b>ADRESSE</b> 100 CHEMIN DU LAC MOURIER <b>CADASTRE</b> 2998607 3891314 3891315 3891317... <b>SUPERFICIE</b> 713.470 HA <b>FRONTAGE</b> 3,461.62 M <b>PROFONDEUR</b>	<b>CODE D'UTILISATION</b> 8514 <b>UNITÉ DE VOISINAGE</b> 5555	
<b>RÔLE TRIENNAL</b> 2014-2015-2016		<b>DATE DE L'AVIS</b> 14-08-2015		<b>EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE</b> COMPRIS EN ZONE AGRICOLE ZONAGE SUPERFICIE ZONÉE
<b>PROPRIÉTAIRE</b>		<b>CATÉGORIES D'IMMEUBLES</b>		
CANADIAN MALARTIC GP  1100 DES CANADIENS-DE-MONTREAL, MONTREAL, QUEBEC H3B 2S2		TERRAIN VAGUE DESSERVI NON NON RÉSIDENTIEL OUI 10 6 LOGEMENTS OU PLUS NON INDUSTRIEL OUI 4		<b>CLASSE</b>
<input type="checkbox"/> Cet avis s'adresse à la fois aux propriétaires (clients) et à d'autres personnes également inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation		<b>ORGANISME MUNICIPAL RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION</b>		
<b>POUR DEMANDER UNE RÉVISION</b> Jusqu'à la date limite ci-dessous indiquée, vous pouvez demander une révision relativement à toute inscription ou omission qui concerne le rôle d'évaluation visé par le présent avis. Votre demande sera traitée par l'évaluateur de l'organisme municipal responsable de l'évaluation et vous recevrez une réponse écrite aux motifs que vous y aurez invoqués. Pour être recevable, votre demande de révision devra : 1. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin (voir verso) ; 2. Être déposée à l'endroit ci-dessous indiqué ou y être envoyée par courrier recommandé ; 3. Être accompagnée de la somme d'argent indiquée ci-dessous.		<b>RÉPARTITION FISCALE DE LA VALEUR</b> (Ne concerne que les immeubles exemptés ou faisant l'objet d'un régime fiscal particulier)		
<b>VALEURS DE L'UNITÉ D'ÉVALUATION</b> VALEUR TERRAIN 464,500 VALEUR BÂTIMENT 79,214,000 VALEUR INSCRITE 79,678,500 PROPORTION MÉDIANE 95 FACTEUR COMPARATIF 1.05 VALEUR UNIFORMISÉE 83,662,425 DATE DU MARCHÉ 01-07-2012		<b>SOURCE LÉGISLATIVE</b> LOI ARTICLE ALIEN A PARAGRAPHE PARTIE D'IMMEUBLE : MONTANT P/A		
<b>DATE LIMITE</b> VOIR CERTIFICAT <b>MONTANT À JOINDRE</b> <b>RÉFÉRENCE AU RÈGLEMENT</b>		<b>EXERCICE FINANCIER</b> 2015 <b>DATE D'EFFET</b> 01-01-2014		
<b>ADRESSE DE L'ENDROIT DÉTERMINÉ POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE REVISION</b>		<b>IMPOSITION SCOLAIRE</b>		
VOIR CERTIFICAT DE L'EVALUATEUR PRODUIT ANTERIEUREMENT		VALEUR TOTALE IMPOSABLE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE (EAE) :		
<b>AUTRES INFORMATIONS :</b>				
<b>VOIR VERSO</b> Pour plus de détails concernant les renseignements ci-dessus inscrits et vos droits de recours concernant l'évaluation foncière ou la valeur locative.				

COMPTÉ DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE		2015	DUPLICATA
<b>MUNICIPALITÉ</b>		<b>MATRICULE</b>	
VILLE DE MALARTIC		VILLE 89015	FUSEAU DIV. SEC. EMP. CAW. BAT. LOC. 00 0000
<b>DÉBITEUR DE COMPTE</b>		<b>ADRESSE ET CADASTRE</b>	
VOIR PROPRIÉTAIRE(S) SUR L'AVIS D'ÉVALUATION CI-HAUT POUR CONNAÎTRE LE(S) DÉBITEUR(S) DU COMPTE		100 CHEMIN DU LAC MOURIER 2998607 3891314 3891315 3891317...	
<b>NUMÉRO ET NOM DU CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE</b>		<b>NUMÉRO DU PRÊT</b>	
1 - CANADIAN MALARTIC GP			
		<b>PÉRIODE D'IMPOSITION</b>	
		ANNÉE 2015	

TAXE	RÉFÉRENCE	ASSIETTE DE LA TAXE	BASE D'IMPOSITION	TAUX (\$)	% DU TAUX	MONTANT	CODES
DU 03-12-2014 AU 31-12-2014 ( 29 JOURS )							
TAXE FONCIERE GENERALE							
-INDUSTRIELS	R-817		4 000	.0279000	100	8.87	GE
ENVIRONNEMENT	R-819	EVALUATION IMPOSABLE	4 000	.0018000	100	.58	GE
DU 01-01-2015 AU 31-12-2015 (365 JOURS)							
TAXE FONCIERE GENERALE							
-INDUSTRIELS	R-843		4 000	.0325000	100	130.00	GE
ENVIRONNEMENT	R-845	EVALUATION IMPOSABLE	4 000	.0018000	100	7.20	GE

ÉCHÉANCE DES VERSEMENTS		<b>VOIR VERSO</b> POUR PLUS DE DÉTAILS CONCERNANT LA TAXATION ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT DE VOTRE COMPTE DE TAXES MUNICIPALES.		<b>TAUX APRÈS L'ÉCHÉANCE</b>		<b>TOTAL</b>	
DATE	MONTANT	INTÉRÊT	PÉNALITÉ			146.65	
13-09-2015	146.65	13.00%	5.00%			NON ÉCHUES .00	
						ARRIÉRÉS .00	
						INTÉRÊTS ARRIÉRÉS/PÉNALITÉS .00	
						CRÉDIT .00	
						POSTDATÉS .00	
						<b>MONTANT DU</b> 146.65	

Payez par Internet ou à l'Hôtel de Ville

PAYABLE À :

3

MATRICULE :  
PROPRIÉTAIRE :  
ADRESSE :

N° MUN. :  
N° SIPC :  
N° COMPTE :  
ÉCHÉANCE :

TAXES "G"	
TAXES "R"	
<b>TOTAL</b>	

PAYABLE À :

2

MATRICULE :  
PROPRIÉTAIRE :  
ADRESSE :

N° MUN. :  
N° SIPC :  
N° COMPTE :  
ÉCHÉANCE :

TAXES "G"	
TAXES "R"	
<b>TOTAL</b>	

PAYABLE À :

VILLE DE MALARTIC  
901, RUE ROYALE  
MALARTIC QUEBEC JOY 120  
DUPLICATA

MATRICULE : F 8331 36 7775 000 0000 60  
PROPRIÉTAIRE : CANADIAN MALARTIC GP  
ADRESSE : 100 CHEMIN DU LAC MOURIER

N° MUN. : 89015  
N° SIPC : SIPC 532  
N° COMPTE : 153016  
ÉCHÉANCE : 13-09-2015

TAXES "G"	146.65
TAXES "R"	
TAXES "U"	
<b>TOTAL</b>	146.65

Payez par Internet, ou à l'Hôtel de Ville

IMPOSABILITÉ : 1 - imposable 2 - non imposable 3 - terrain agricole 4 - exemption part 5 - terrain bâtiment 6 - presbytère



Informez des principaux renseignements qui concernent votre propriété et qui sont inscrits au rôle d'évaluation foncière ou au rôle de la valeur locative de la municipalité identifiée ci-dessous.

Il vise également à vous informer des modalités qui s'appliquent si vous désirez faire corriger une omission ou une inexactitude contenue dans ces inscriptions, qui sont en vigueur pendant les trois années d'application du rôle triennal.

### AVIS D'ÉVALUATION POUR L'ANNÉE 2016

<b>MUNICIPALITÉ</b>		<b>UNITÉ D'ÉVALUATION</b>	
VILLE DE MALARTIC 901, RUE ROYALE MALARTIC QUEBEC JOY 120 TEL.: (819) 757-3611		MATRICULE 8331 36 7775 00 0000 ADRESSE 100 CHEMIN DU LAC MOURIER CADASTRE 2998607 3891314 3891315 3891317... SUPERFICIE 713.470 HA FRONTAGE 3,461.62 M PROFONDEUR	CODE D'UTILISATION 8514 UNITÉ DE VOISINAGE 5555
<b>RÔLE TRIENNAL</b> 2014-2015-2016	<b>DATE DE L'AVIS</b> 26-01-2016	<b>EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE</b>	
		COMPRISE EN ZONE AGRICOLE	TERRAIN EAE ZONÉ
		ZONAGE	BÂTIMENT EAE ZONÉ
		SUPERFICIE ZONÉE	SUPERFICIE TOTALE EAE

<b>PROPRIÉTAIRE</b>
CANADIAN MALARTIC GP  1100 DES CANADIENS-DE-MONTREAL, MONTREAL, QUEBEC H3B 2S2

<b>CATÉGORIES D'IMMEUBLES</b>		<b>CLASSE</b>
TERRAIN VAGUE DESSERVI	NON	NON RÉSIDENTIEL OUI 10
6 LOGEMENTS OU PLUS	NON	INDUSTRIEL OUI 4

<b>POUR DEMANDER UNE RÉVISION</b>
Jusqu'à la date limite ci-dessous indiquée, vous pouvez demander une révision relativement à toute inscription ou omission qui concerne le rôle d'évaluation visé par le présent avis. Votre demande sera traitée par l'évaluateur de l'organisme municipal responsable de l'évaluation et vous recevrez une réponse écrite aux motifs que vous y aurez invoqués. Pour être recevable, votre demande de révision devra :
1. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin (voir verso) ;
2. Être déposée à l'endroit ci-dessous indiqué ou y être envoyée par courrier recommandé ;
3. Être accompagnée de la somme d'argent indiquée ci-dessous .
<b>DATE LIMITE</b> / <b>EXPIRÉE</b>
<b>MONTANT À JOINDRE</b>
<b>RÉFÉRENCE AU RÈGLEMENT</b>

<b>VALEURS DE L'UNITÉ D'ÉVALUATION</b>
VALEUR TERRAIN 464,500
VALEUR BÂTIMENT 79,214,000
VALEUR INSCRITE 79,678,500
PROPORTION MÉDIANE 100
FACTEUR COMPARATIF 1.00
VALEUR UNIFORMISÉE 79,678,500
DATE DU MARCHÉ 01-07-2012
EXERCICE FINANCIER 2016
DATE D'EFFET 01-01-2014

<b>RÉPARTITION FISCALE DE LA VALEUR</b> (Ne concerne que les immeubles exemptés ou faisant l'objet d'un régime fiscal particulier)				
<b>SOURCE LÉGISLATIVE</b>			<b>PARTIE D'IMMEUBLE</b>	
LOI	ARTICLE	ALINÉA PARAGRAPHE	MONTANT	P/P

<b>ADRESSE DE L'ENDROIT DÉTERMINÉ POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE RÉVISION</b>
VILLE DE MALARTIC 901, RUE ROYALE C.P. 3090 MALARTIC, QUEBEC JOY120

<b>IMPOSITION SCOLAIRE</b>
VALEUR TOTALE IMPOSABLE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE (EAE) :

**VOIR VERSO** Pour plus de détails concernant les renseignements ci-dessus inscrits et vos droits de recours concernant l'évaluation foncière ou la valeur locative.

### COMPTE DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2016

<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>MATRICULE</b>	<b>DATE D'ENVOI</b>	<b>N° COMPTE</b>
VILLE DE MALARTIC	VILLE 89015 FUSEAU DIV. SEC. EMP. CAV. BAT. LOC. 8331 36 7775 00 0000	26-01-2016	160007
<b>DÉBITEUR DE COMPTE</b>	<b>ADRESSE ET CADASTRE</b>	<b>N° SIPC</b>	<b>NON RES.</b> / <b>IND.</b>
VOIR PROPRIÉTAIRE(S) SUR L'AVIS D'ÉVALUATION CI-HAUT POUR CONNAÎTRE LE(S) DÉBITEUR(S) DU COMPTE	100 CHEMIN DU LAC MOURIER 2998607 3891314 3891315 3891317...	SIPC 532	10 / 4
<b>NUMÉRO ET NOM DU CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE</b>	<b>NUMÉRO DU PRÊT</b>	<b>PÉRIODE D'IMPOSITION</b>	
1 - CANADIAN MALARTIC GP		ANNÉE 2016	

TAXE	RÉFÉRENCE	ASSIETTE DE LA TAXE	BASE D'IMPOSITION	TAUX(\$)	% DU TAUX	MONTANT	CODES
TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE - INDUSTRIELS	R-860		79,678,500	.0325000	100	2,589,551.25	GE
EAU	R-861	OSISKO	1	90510.00	100	90,510.00	RE
ASSAIN. DES EAUX	R-861	OSISKO	1	97139.00	100	97,139.00	RE
VIDANGE	R-861	OSISKO	1	39000.00	100	39,000.00	RE
ENVIRONNEMENT	R-862	EVALUATION IMPOSABLE	79,678,500	.0018000	100	143,421.30	GE
SURTAXE NEIGE	R-864	FIXE	1	100.00	100	100.00	RE

<b>ÉCHÉANCE DES VERSEMENTS</b>	<b>VOIR VERSO</b> POUR PLUS DE DÉTAILS CONCERNANT LA TAXATION ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT DE VOTRE COMPTE DE TAXES MUNICIPALES.	<b>TAUX APRÈS L'ÉCHÉANCE</b>	<b>TOTAL</b>
DATE / MONTANT		INTÉRÊT 13.00%	2,959,721.55
01-04-2016 / 988,543.39		PÉNALITÉ 5.00%	NON ÉCHUES .00
01-07-2016 / 985,587.28			ARRIÉRÉS .00
01-10-2016 / 985,587.28			INTÉRÊTS ARRIÉRÉS/PÉNALITÉS .00
	Payez par Internet ou à l'Hôtel de Ville		CRÉDIT 3.60
			POSTDATÉS .00
			<b>MONTANT DU</b> 2,959,717.95

<b>PAIABLE À :</b>	VILLE DE MALARTIC 901, RUE ROYALE MALARTIC QUEBEC JOY 120 DUPLICATA
<b>MATRICULE :</b>	F 8331 36 7775 000 0000 60
<b>PROPRIÉTAIRE :</b>	CANADIAN MALARTIC GP
<b>ADRESSE :</b>	100 CHEMIN DU LAC MOURIER
<b>N° MUN. :</b>	89015
<b>N° SIPC :</b>	SIPC 532
<b>N° COMPTE :</b>	160007
<b>ÉCHÉANCE :</b>	01-10-2016
<b>TAXES "G" :</b>	910,079.86
<b>TAXES "R" :</b>	75,507.42
<b>TOTAL :</b>	985,587.28

<b>PAIABLE À :</b>	VILLE DE MALARTIC 901, RUE ROYALE MALARTIC QUEBEC JOY 120 DUPLICATA
<b>MATRICULE :</b>	F 8331 36 7775 000 0000 60
<b>PROPRIÉTAIRE :</b>	CANADIAN MALARTIC GP
<b>ADRESSE :</b>	100 CHEMIN DU LAC MOURIER
<b>N° MUN. :</b>	89015
<b>N° SIPC :</b>	SIPC 532
<b>N° COMPTE :</b>	160007
<b>ÉCHÉANCE :</b>	01-07-2016
<b>TAXES "G" :</b>	910,079.86
<b>TAXES "R" :</b>	75,507.42
<b>TOTAL :</b>	985,587.28

<b>PAIABLE À :</b>	VILLE DE MALARTIC 901, RUE ROYALE MALARTIC QUEBEC JOY 120 DUPLICATA
<b>MATRICULE :</b>	F 8331 36 7775 000 0000 60
<b>PROPRIÉTAIRE :</b>	CANADIAN MALARTIC GP
<b>ADRESSE :</b>	100 CHEMIN DU LAC MOURIER
<b>N° MUN. :</b>	89015
<b>N° SIPC :</b>	SIPC 532
<b>N° COMPTE :</b>	160007
<b>ÉCHÉANCE :</b>	01-04-2016
<b>TAXES "G" :</b>	912,812.83
<b>TAXES "R" :</b>	75,734.16
<b>TAXES "U" :</b>	3.60
<b>TOTAL :</b>	988,543.39

Payez par Internet, ou à l'Hôtel de Ville

**RÉSUMÉ DES PRINCIPALES DISPOSITIONS RÉGISSANT LE MODE DE PAIEMENT**

Aux termes de la Loi sur la fiscalité municipale et de la réglementation pertinente, si le total des taxes foncières municipales comprises dans un compte est d'au moins 300,00 \$, le débiteur a le droit de les payer en plusieurs versements égaux.

Le débiteur peut cependant dans tous les cas payer en un seul versement.

Aucun recours en recouvrement ne peut être exercé contre un débiteur qui fait les versements selon les échéances prescrites. Le solde devient exigible lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance. L'intérêt et le délai de prescription applicables aux taxes foncières municipales s'appliquent alors à ce solde.

Malgré l'année précédent, le conseil de la municipalité peut, par règlement, prévoir les règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance.

**SIGNIFICATION DES CODES**

- G - taxe foncière pouvant être acquittée en plusieurs versements, selon la Loi.
- R - taxe autre que foncière ou compensation pouvant être acquittée selon un régime local en plusieurs versements.
- U - taxe ou compensation ne pouvant être payée en plusieurs versements.
- E - taxe s'appliquant à tous les immeubles imposables de la municipalité.
- S - taxe s'appliquant aux immeubles d'un secteur de la municipalité.
- B - taxe s'appliquant aux bénéficiaires des travaux pour lesquels elle est imposée.

**NOTES**

**DATE DE DÉPÔT DU RÔLE**

Date à laquelle le rôle a été déposé au bureau du greffier ou du secrétaire-trésorier de la municipalité.

**VALEUR TERRAIN**

Valeur à laquelle le terrain est inscrit au rôle d'évaluation.

**VALEUR BÂTIMENT**

Valeur à laquelle le bâtiment est inscrit au rôle d'évaluation.

**VALEUR INSCRITE**

Valeur à laquelle l'immeuble est inscrit au rôle d'évaluation.

**PROPORTION MÉDIANE**

La proportion médiane indique à quelle proportion des valeurs réelles de situation, dans l'ensemble, les valeurs inscrites au rôle.

**FACTEUR COMPARATIF**

Le facteur comparatif indique le chiffre par lequel il faut multiplier la valeur inscrite au rôle pour déterminer la valeur approximative de l'immeuble.

**VALEUR UNIFORMISÉE**

Indique le résultat de la multiplication de la valeur inscrite par le facteur comparatif.

**DATE DU MARCHÉ**

Date à laquelle ont été considérées les conditions du marché servant à l'établissement de la valeur uniformisée de l'unité d'évaluation.

**E.A.E.**

Exploitation agricole enregistrée.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CLASSES**

Les unités d'évaluation peuvent être imposées selon un pourcentage des taux à utiliser qui correspond, dans le tableau qui suit, à la classe dans laquelle se situe le pourcentage que représente la valeur «non résidentielle» par rapport à la valeur totale de l'unité.

Tableau des classes d'immeubles non résidentiels				Exemple de détermination de la classe			
Classe	% de valeur non résidentielle/valeur totale	% du taux n.t.	% autre taux	Caractéristiques de l'unité d'évaluation			
1 A	Moins de 0,5%	0,1%	99,9%	Valeur imposable de l'unité			
1 B	0,5% ou plus et moins de 1%	0,5%	99,5%	Moins : valeur imposable de la partie autre que «non résidentielle»			
1 C	1% ou plus et moins de 2%	1%	99%	Valeur imposable «non résidentielle»			
2	2% ou plus et moins de 4%	3%	97%	Valeur imposable «non résidentielle»			
3	4% ou plus et moins de 8%	6%	94%	Valeur imposable «non résidentielle»			
4	8% ou plus et moins de 15%	12%	88%	Valeur imposable «non résidentielle»			
5	15% ou plus et moins de 30%	22%	78%	Valeur imposable «non résidentielle»			
6	30% ou plus et moins de 50%	40%	60%	Valeur imposable «non résidentielle»			
7	50% ou plus et moins de 70%	60%	40%	Valeur imposable «non résidentielle»			
8	70% ou plus et moins de 95%	85%	15%	Valeur imposable «non résidentielle»			
9	95% ou plus et moins de 100%	100%	0%	Valeur imposable «non résidentielle»			
10	100% (unité entièrement «non résidentielle»)	100%	0%	Valeur imposable «non résidentielle»			
11	100% (assiette d'une voie ferrée située dans une cour de triage, visée à l'article 244.51 LFM et qui ne fait pas partie d'un CFI.)	100%	0%	Valeur imposable «non résidentielle»			
12	100% (CHSLD visé à l'article 244.52 LFM)	20%	80%	Valeur imposable «non résidentielle»			
13	100% (Cour de triage (chemin de fer d'intérêt local) CFI.)	40%	60%	Valeur imposable «non résidentielle»			

Les unités d'évaluation peuvent être imposées selon un pourcentage des taux à utiliser qui correspond, dans le tableau qui suit, à la classe dans laquelle se situe le pourcentage que représente la superficie principalement utilisée ou destinée à des fins de «production industrielle» par rapport à la superficie totale non résidentielle de l'unité.

Tableau des classes d'immeubles Industriels				Exemple de détermination de la classe			
Classe	% de superficie ind./superficie non résidentielle	% du taux ind.	% du taux n.t.	Caractéristiques de l'unité d'évaluation			
1	Moins de 25%	0%	100%	Superficie totale à usage non résidentiel			
2	25% ou plus et moins de 75%	50%	50%	Superficie des locaux destinés à des fins de «production industrielle»			
3	75% ou plus	100%	0%	Superficie des locaux destinés à des fins de «production industrielle»			
4	1 seul occupant	100%	0%	Superficie des locaux destinés à des fins de «production industrielle»			

**ANNEXE III**

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS À VOTRE DROIT DE DEMANDER UNE RÉVISION ADMINISTRATIVE À L'ÉGARD DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

La Loi sur la fiscalité municipale (articles 124 à 136.4) prévoit une révision administrative relative au rôle d'évaluation foncière. Sur demande quel que soit le pourcentage de l'unité à réviser, vous pouvez obtenir l'évaluateur à donner une réponse écrite au demandeur. Celui-ci peut rencherir une entente et ainsi conclure les négociations au rôle. En l'absence d'entente, la loi prévoit un recours devant le Tribunal administratif du Québec à toute demande ayant épuisé l'option d'une demande de révision.

**1. DÉFINITIONS**

- Unité d'évaluation : Immeuble ou groupe d'immeubles qui est inscrit au rôle d'évaluation en tant qu'unité d'évaluation.
- Rôle d'évaluation : Document public, notamment certains documents cadastraux, qui indique la valeur imposable de chaque unité d'évaluation.
- Date du marché : Date à laquelle ont été considérées les conditions de vente de l'immeuble inscrit au rôle d'évaluation.
- Facteur comparatif : Facteur qui permet de passer de la valeur inscrite au rôle d'évaluation à la valeur imposable.

**2. DROIT DE DEMANDER UNE RÉVISION**

- À la première année d'application du rôle d'évaluation, vous pouvez contester l'exactitude de la prime ou l'existence de toute autre disposition qui a un effet à la faire plus ou moins élevée que celle qui devrait être appliquée.
- Vous pouvez également, sans que vous ne soyez en retard à la date, déposer une demande de révision si vous êtes une personne tenue de payer une taxe ou une compensation à la municipalité ou à la commission scolaire qui émette une prescription.

**3. DÉLAI À RESPECTER**

- Pour être recevable, une demande de révision doit être déposée AVANT LE DÉBUT DE LA PREMIÈRE ANNÉE D'APPLICATION des taxes foncières à l'exception de ceux qui sont de 120 jours à compter de la date de l'évaluation.
- Toutefois, si la demande de révision concerne une situation qui a été révisée par une modification d'occupation de l'unité d'évaluation, elle peut être déposée à tout moment.

**4. PROCÉDURE À SUIVRE**

- 1. Si vous souhaitez demander une révision, vous devez, pour que votre demande soit recevable : Remplir le formulaire intitulé «DEMANDER UNE RÉVISION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE» et déposer ce formulaire au greffier de la municipalité.
- 2. Remplir le formulaire d'au moins deux exemplaires et le déposer par courrier recommandé.
- 3. Joindre au formulaire la somme d'attente par un règlement de l'organisme municipal responsable de l'évaluation foncière.

**5. AUTRES RENSEIGNEMENTS**

- Le personnel en fonction à l'endroit déterminé pour déposer une demande de révision a le devoir de vous prêter assistance.
- L'évaluateur de l'organisme municipal responsable de l'évaluation foncière est tenu de vérifier le bien-fondé de toute demande de révision.
- Toute personne qui fait une demande de révision et qui n'a pas consulté l'évaluateur peut contester sa décision devant le Tribunal administratif du Québec.

Sur demande quel que soit le pourcentage de l'unité à réviser, vous pouvez obtenir l'évaluateur à donner une réponse écrite au demandeur. Celui-ci peut rencherir une entente et ainsi conclure les négociations au rôle. En l'absence d'entente, la loi prévoit un recours devant le Tribunal administratif du Québec à toute demande ayant épuisé l'option d'une demande de révision.

La Loi sur la fiscalité municipale (articles 124 à 136.4) prévoit une révision administrative relative au rôle d'évaluation foncière. Sur demande quel que soit le pourcentage de l'unité à réviser, vous pouvez obtenir l'évaluateur à donner une réponse écrite au demandeur. Celui-ci peut rencherir une entente et ainsi conclure les négociations au rôle. En l'absence d'entente, la loi prévoit un recours devant le Tribunal administratif du Québec à toute demande ayant épuisé l'option d'une demande de révision.

La Loi sur la fiscalité municipale (articles 124 à 136.4) prévoit une révision administrative relative au rôle d'évaluation foncière. Sur demande quel que soit le pourcentage de l'unité à réviser, vous pouvez obtenir l'évaluateur à donner une réponse écrite au demandeur. Celui-ci peut rencherir une entente et ainsi conclure les négociations au rôle. En l'absence d'entente, la loi prévoit un recours devant le Tribunal administratif du Québec à toute demande ayant épuisé l'option d'une demande de révision.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CLASSES**

Les unités d'évaluation peuvent être imposées selon un pourcentage des taux à utiliser qui correspond, dans le tableau qui suit, à la classe dans laquelle se situe le pourcentage que représente la valeur «non résidentielle» par rapport à la valeur totale de l'unité.

Tableau des classes d'immeubles non résidentiels				Exemple de détermination de la classe			
Classe	% de valeur non résidentielle/valeur totale	% du taux n.t.	% autre taux	Caractéristiques de l'unité d'évaluation			
1 A	Moins de 0,5%	0,1%	99,9%	Valeur imposable de l'unité			
1 B	0,5% ou plus et moins de 1%	0,5%	99,5%	Moins : valeur imposable de la partie autre que «non résidentielle»			
1 C	1% ou plus et moins de 2%	1%	99%	Valeur imposable «non résidentielle»			
2	2% ou plus et moins de 4%	3%	97%	Valeur imposable «non résidentielle»			
3	4% ou plus et moins de 8%	6%	94%	Valeur imposable «non résidentielle»			
4	8% ou plus et moins de 15%	12%	88%	Valeur imposable «non résidentielle»			
5	15% ou plus et moins de 30%	22%	78%	Valeur imposable «non résidentielle»			
6	30% ou plus et moins de 50%	40%	60%	Valeur imposable «non résidentielle»			
7	50% ou plus et moins de 70%	60%	40%	Valeur imposable «non résidentielle»			
8	70% ou plus et moins de 95%	85%	15%	Valeur imposable «non résidentielle»			
9	95% ou plus et moins de 100%	100%	0%	Valeur imposable «non résidentielle»			
10	100% (unité entièrement «non résidentielle»)	100%	0%	Valeur imposable «non résidentielle»			
11	100% (assiette d'une voie ferrée située dans une cour de triage, visée à l'article 244.51 LFM et qui ne fait pas partie d'un CFI.)	100%	0%	Valeur imposable «non résidentielle»			
12	100% (CHSLD visé à l'article 244.52 LFM)	20%	80%	Valeur imposable «non résidentielle»			
13	100% (Cour de triage (chemin de fer d'intérêt local) CFI.)	40%	60%	Valeur imposable «non résidentielle»			

Les unités d'évaluation peuvent être imposées selon un pourcentage des taux à utiliser qui correspond, dans le tableau qui suit, à la classe dans laquelle se situe le pourcentage que représente la superficie principalement utilisée ou destinée à des fins de «production industrielle» par rapport à la superficie totale non résidentielle de l'unité.

Tableau des classes d'immeubles Industriels				Exemple de détermination de la classe			
Classe	% de superficie ind./superficie non résidentielle	% du taux ind.	% du taux n.t.	Caractéristiques de l'unité d'évaluation			
1	Moins de 25%	0%	100%	Superficie totale à usage non résidentiel			
2	25% ou plus et moins de 75%	50%	50%	Superficie des locaux destinés à des fins de «production industrielle»			
3	75% ou plus	100%	0%	Superficie des locaux destinés à des fins de «production industrielle»			
4	1 seul occupant	100%	0%	Superficie des locaux destinés à des fins de «production industrielle»			

**VOUS AVEZ CHANGÉ D'ADRESSE**

ADRESSE CIVIQUE: \_\_\_\_\_

VILLE, PROVINCE: \_\_\_\_\_

CODE POSTAL: \_\_\_\_\_

OBSERVATIONS: \_\_\_\_\_

DATE EFFECTIVE: A | M | J

**VOUS AVEZ CHANGÉ D'ADRESSE**

ADRESSE CIVIQUE: \_\_\_\_\_

VILLE, PROVINCE: \_\_\_\_\_

CODE POSTAL: \_\_\_\_\_

OBSERVATIONS: \_\_\_\_\_

DATE EFFECTIVE: A | M | J

**VOUS AVEZ CHANGÉ D'ADRESSE**

ADRESSE CIVIQUE: \_\_\_\_\_

VILLE, PROVINCE: \_\_\_\_\_

CODE POSTAL: \_\_\_\_\_

OBSERVATIONS: \_\_\_\_\_

DATE EFFECTIVE: A | M | J